AL 08R 05/96

900E

LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA
AT
LOS ANGELES

LA

RÉUNION ET MADAGASCAR

QUATRIÈME SÉRIE. — Format in-8°.

POITIERS. — TYPOGRAPHIE OUDIN.

Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/lareunionetmadag00huef

Port de Saint-Pierre.

FERNAND HUE

LA RÉUNION ET MADAGASCAR

PARIS

H. LECÈNE ET H. OUDIN, ÉDITEURS

17, RUE BONAPARTE, 17

—

1887

LA RÉUNION

CHAPITRE PREMIER

Découverte. — Compagnie de l'Orient. — Pronis. — Compagnie des Indes. — Jacob de la Haye. — Le P. Hyacinthe. — Conseil des notables. — Conseil provincial — Le café. — Prise de possession de L'île de France. — Invasion de sauterelles. — Epidémie de petite vérole. — Situation de Bourbon à l'arrivée de La Bourdonnais.

Les auteurs qui ont écrit sur la Réunion ont assigné plusieurs dates à la découverte de cette île : 1506-1507-1508-1512-1513 et 1545 ; or, il résulte de travaux récents publiés par M. Guet (1) qu'aucune de ces dates n'est exacte. C'est en 1628, le 9 février, que l'amiral portugais *Pedro de Mascarenhas* découvrit les îles qui portèrent longtemps son nom. Mascarenhas prit possession de Bourbon au nom du roi Jean III de Portugal et s'éloigna, ne laissant comme trace de son passage que quelques chèvres qui se multiplièrent, et dont les descen-

(1) *Origines de l'île Bourbon, Revue maritime et coloniale*, tome LXXXVI, 1885.

dants existent encore aujourd'hui ; les créoles les appellent *Cabris*.

En 1598, des Hollandais fixés à Maurice firent une reconnaissance à Bourbon, mais ne l'occupèrent pas. Le 24 mai 1613, le navire anglais la *Perle* relâchait dans la rade de Saint-Paul ; il en repartait le 1er avril, après avoir baptisé l'île du nom de *Forêt d'Angleterre*.

Tous les voyageurs qui ont visité Bourbon rapportent que l'île était couverte d'une végétation luxuriante ; des oiseaux magnifiques peuplaient ses forêts ; son climat, quoique chaud, était sain, et son ciel toujours bleu ; mais dans cet Océan si fertile en naufrages, sur cette route des Indes où périrent tant de vaisseaux, Bourbon, avec ses côtes abruptes, son littoral uniforme, n'offrait pas un port, pas un abri, pas un refuge au navire battu par la tempête. C'est à cette circonstance, croyons-nous, que Bourbon doit de n'avoir été occupée par aucune des nations qui la visitèrent.

Le premier Français qui ait abordé dans l'île, est un sieur François Cauche ; en 1638, il se rendait aux Indes sur le *Saint-Alexis*, capitaine Goubert ; il mouilla devant l'île, en prit possession au nom du roi Louis XIII et continua sa route.

Cependant, la création d'un établissement français à Madagascar allait amener l'occupation de Bourbon.

Un sieur Ricault, capitaine de marine, fondait, le 29 janvier 1642, une Compagnie de négociants, dite Compa-

gnie de l'Orient (1), pour l'exploitation de « la grande isle de Madagascar et isles voisines ». Richelieu lui accordait le monopole du commerce et de la navigation ; ce privilège, ratifié par Louis XIII, était confirmé par Louis XIV, peu de temps après son avènement.

En mars 1643, le navire le *Saint-Louis* quittait Lorient, emmenant les premiers colons : Pronis et Fouquembourg, chefs de l'expédition, deux commis et douze soldats, garnison future du Fort-Dauphin qu'on allait édifier.

Au mois de septembre, le *Saint-Louis* mouillait à Bourbon, et Pronis en prenait possession. Quelques jours après, la petite expédition arrivait à Tholongar. Aussitôt débarqués, les Français se mirent en communication avec les naturels qui leur firent bon accueil, puis commença la construction de Fort-Dauphin, capitale de nos établissements dans la grande île malgache. La sévérité excessive de Pronis envers ses hommes, sa conduite cruelle et barbare avec les habitants, révoltèrent les Français. Le chef, dépossédé de son autorité, fut chargé de fers et jeté en prison. Six mois après cet événement, un navire apportant des vivres à Fort-Dauphin délivra Pronis, dont le premier acte fut d'exiler les douze rebelles dans l'île de Mascareigne.

La conduite de Pronis, connue en France, amena sa disgrâce ; il fut remplacé dans son commandement par le

(1) A cette époque, la ville de Lorient s'appelait l'Orient.

sieur de Flacourt, qui arriva en décembre 1648 avec quatre-vingts hommes. Au mois de septembre de l'année suivante, il rappela les douze mutins, qui quittèrent à regret l'île de Mascareigne. Un mois après, le gouverneur de Fort-Dauphin envoyait le *Saint-Laurent* prendre possession de l'île qu'il nommait Bourbon, et où il faisait débarquer quatre vaches et un taureau.

« En cette même année (1648), dit Flacourt, y ay fait passer quatre génisses et un toreau, afin d'y multiplier. Et en l'année 1654 i y en aï envoyé autant lesquelles on trouva qu'elles étoient multipliées iusques à plus de trente.

« J'ordonnay au capitaine Roger le Bourg d'entreprendre une seconde possession de ma part, au nom de Sa Majesté, y poser les armes du Roy et la nommer isle de Bourbon (1). »

Plus loin, il explique pourquoi il lui donna le nom de Bourbon :

« Et luy ay imposé le nom de l'isle Bourbon, ne pouvant trouver de nom qui peust mieux quadrer à sa bonté et fertilité qui luy appartint mieux que celuy-là (2). »

Le 10 septembre 1654, entraînés par les descriptions magnifiques des soldats bannis par Pronis, huit colons et six nègres madécasses s'embarquaient sur l'*Ours*, et quittaient Fort-Dauphin pour aller s'établir à Bourbon;

(1) De Flacourt. — *Histoire de la grande isle de Madagascar*, page 267.
(2) *Ibid.*

ils étaient commandés par un sieur Thaureau. Les nouveaux habitants se fixèrent à Saint-Paul, près de l'étang, y construisirent quelques cabanes et commencèrent des travaux de culture. Tout semblait marcher à souhait, lorsque, le premier janvier 1657, éclata un ouragan qui détruisit les plantations, renversa les cases et faillit engloutir les habitants. Les colons étaient à peine remis de ce premier désastre, qu'un second ouragan vint fondre sur leur établissement, au mois d'avril 1658; il fut aussi terrible que le premier. Quelques jours après, un navire français, disent les uns, anglais, disent les autres, le *Guillaume Thomas,* vint relâcher dans la baie de Saint-Paul. Le capitaine Gosselin, commandant du navire, n'eut pas de peine à décider les habitants à abandonner Bourbon, et à le suivre aux Indes où il se rendait ; les esclaves de Madagascar voulurent accompagner leurs maîtres ; mal leur en prit, car, aussitôt débarqué à Madrapatan, Gosselin les vendit. Quant aux Français, ils les abandonna à leur malheureux sort.

L'île resta inhabitée pendant quatre ans. En 1662, un Français, du nom de Payen, accompagné d'un de ses compatriotes, de sept noirs et de trois femmes malgaches, vint de Fort-Dauphin s'établir à Bourbon.

Ces tentatives isolées peuvent être considérées comme un commencement de colonisation, mais c'est seulement de la fondation de la Compagnie des Indes Orientales que date l'installation sérieuse des Français à Bourbon.

En 1664, Colbert, voulant aider au développement

commercial de nos possessions en Orient, crut atteindre ce but en créant une Compagnie, dite des Indes Orientales, à l'instar de celles fondées au début du siècle par les Hollandais et les Anglais. Le capital de la nouvelle Compagnie était fixé à *quinze millions* de francs; tous les Français furent appelés à concourir à sa formation, et pour donner l'exemple, le roi Louis XIV s'engagea personnellement pour une somme de *trois millions* dont il abandonnait les intérêts; il refusait de participer aux bénéfices pendant *dix ans* et garantissait les pertes éventuelles pendant une même période. Des lettres patentes conféraient à la Compagnie le monopole du commerce et de la navigation depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'aux Indes et dans les mers orientales, les détroits de Magellan et de Lemaire, en un mot dans toutes les mers du sud. La durée de la concession était fixée à cinquante ans.

Les premiers navires, portant cinq cent vingt hommes, partirent de Brest le 7 mars 1665 ; le 20 juillet, ils arrivaient à Madagascar. Séparés des autres vaisseaux pendant une tempête en doublant le cap, le *Taureau* et la *Vierge du Bon-Port* relâchèrent à Bourbon. Ils y trouvèrent Payen et son compagnon ; les dix noirs qu'ils avaient emmenés, les avaient abandonnés et s'étaient réfugiés dans la partie boisée de l'île. Vingt et un hommes furent débarqués sur leur demande et placés sous le commandement de Renault ou Regnault, qui peut être considéré comme le premier gouverneur de Bourbon ;

les colons s'établirent à l'est de l'étang de Saint-Paul.

Tel est le point de départ de l'occupation de l'île, et l'origine de sa population actuelle.

En 1670, Jacob de la Haye, nommé vice-roi des Indes, était chargé par Louis XIV de visiter tous les établissements de la Compagnie; il se rendit d'abord à Madagascar, et, en 1671, vint à Bourbon. Son premier acte fut de reprendre possession de l'île au nom du roi; la cérémonie eut lieu à Saint-Denis; une pierre grossièrement sculptée pour la circonstance a été retrouvée là; elle porte le nom de Jacob de la Haye, vice-roi des Indes, et la date de 1671. Elle a été depuis placée dans le vestibule de l'hôtel du gouvernement.

De la Haye profita de son passage à Bourbon pour remplacer Regnault par le sieur Lahure, Laheure ou Laheusse, et promulguer une ordonnance réglementant le travail et la chasse ; cette dernière mesure était indispensable en présence de la diminution du gibier ; il interdit aux habitants de chasser, et nomma des chasseurs jurés chargés d'approvisionner les magasins de la Compagnie. Il y avait déjà quatre centres de populations : Saint-Paul, Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne; on cultivait le blé, le riz, le coton et la canne, dont l'introduction à Bourbon semble remonter aux premiers jours de notre occupation.

La population de l'île s'accrut, en 1674, des vingt-cinq Français échappés au massacre de Fort-Dauphin. Avec ces malheureux arrivaient à Bourbon deux femmes du

convoi de seize orphelines envoyées de France par Colbert et que des aventures avaient dispersées un peu partout ; ces deux femmes étaient Mlle Nicole Coulon, mariée à Madagascar, avant le massacre, avec un sieur Pierre Martin, et Mlle Françoise Chatelain, mariée à Fort-Dauphin avec Jacques Lelièvre, enseigne de Compagnie, qui périt dans le massacre, le jour même de son mariage, de telle façon qu'elle fut aussitôt veuve que mariée ; depuis lors, cette jeune fille épousa successivement deux colons de Bourbon, dont elle eut dix enfants, et elle est devenue une des arrière-grand'mères des meilleures familles de la colonie.

Jusqu'en 1689, la colonie resta placée sous la direction d'un employé de la Compagnie; à cette époque, soit que les habitants fussent mécontents de ces agents, soit qu'à leur avis l'importance de l'île méritât d'avoir comme chef un personnage revêtu d'un titre plus élevé, ils demandèrent au roi l'envoi d'un gouverneur. Tout aussitôt, Louis XIV, faisant droit à leur requête, nomma M. Habert de Vaubulon et l'investit des pouvoirs les plus étendus ; il était à la fois l'*exécutif* et le *judiciaire*, et prenait le titre de *gouverneur* et de *juge en dernier ressort de toutes matières en l'île de Bourbon.*

Les allures autoritaires d'un homme muni d'une telle puissance ne tardèrent pas à déplaire aux habitants; aussi, ne cherchèrent-ils qu'une occasion de s'en débarrasser. Un complot fut organisé sous la direction du Père Hyacinthe.

Le Père Hyacinthe, né à Quimper, entra fort jeune dans l'Ordre des Capucins, et se fit envoyer à Bourbon ; mais le rôle modeste de curé d'une colonie naissante ne suffisait pas à son ambition, il rêvait une situation plus élevée. Mettant donc à profit le mécontentement général, le missionnaire résolut de renverser de Vaubulon et de prendre sa place. Le 26 novembre, pendant la messe, à un signal du religieux, les habitants se saisissent du gouverneur et le jettent en prison. Il y mourut en 1692, le 18 août. Le Père Hyacinthe était trop habile pour prendre ouvertement la direction des affaires, il fit donner le pouvoir à un certain Drouillart, précédemment commandant. Celui-ci signait ses actes : *Gouverneur par le choix des habitants.*

Il ne semble pas que la Compagnie se soit beaucoup inquiétée de ce petit coup d'État; cependant, notons que c'est de cette époque que date l'obligation imposée aux bénéficiaires de concessions, de payer une redevance, soit en nature, soit en journées de travail. (La journée de travail de l'ouvrier blanc était alors cotée *quinze sous.*)

Le successeur de Drouillart, le sieur de la Prades, mit à exécution le projet formé en 1674, par de la Haye, de créer un *conseil de notables chargé de prendre connaissance des affaires de l'île Bourbon*, disent les actes du temps. Ce conseil se composait de six membres qui siégeaient à Saint-Paul, tandis que dans les autres quartiers deux habitants, appelés *principaux*, administraient sous la surveillance des notables; leur principale mission fut

de réglementer. La chasse devait d'abord attirer l'attention des législateurs : une partie de l'alimentation publique reposait sur elle ; ils fixèrent donc la limite des terrains qu'il était permis de parcourir, et les époques d'ouverture et de fermeture. L'amende infligée aux délinquants fut de vingt livres, puis on la porta à trente : « la moitié de cette amende, ajoute un document du 23 janvier 1696, est affectée au paiement de ceux qui iront à la recherche des nègres marrons, quand il y en aura. »

Un édit royal du 7 mars 1711 institua le *Conseil provincial*, composé des directeurs généraux de la Compagnie, lorsqu'ils étaient à Bourbon, de marchands pour la Compagnie et d'habitants français choisis par le gouverneur et lesdits marchands. Jusqu'au 23 avril 1723, les prêtres en firent partie de droit ; mais, à cette date, nous relevons dans les instructions du conseil du Roi à Desforges Boucher : « Défense à MM. les prêtres de se mêler en aucune façon des affaires de la colonie et d'y avoir des habitations en dehors du presbytère. Ordre d'exclure du Conseil provincial les prêtres de Saint-Lazare, qui prétendaient y avoir le pas sur le gouverneur. »

Quoique le nombre des habitants appelés à faire partie du Conseil ne fût pas limité, l'usage prévalut d'en nommer au moins un par quartier, ainsi qu'il résulte d'une délibération de l'année 1718, dans laquelle il est dit qu'il n'y a aucun habitant pour Sainte-Suzanne, *parce qu'il ne s'en est pas trouvé de capable.*

Le Conseil, outre les affaires administratives dont il

avait la gestion, jugeait au civil et au criminel. Au civil, ses jugements, exécutoires par provision, allaient en appel à Pondichéry devant le Conseil supérieur ; au criminel, ils étaient définitifs à l'égard des esclaves ; pour les blancs et les hommes libres, Français ou étrangers, ils relevaient de Pondichéry ou du Parlement dans le ressort duquel abordait le navire chargé de transporter les accusés.

Dès son organisation, le Conseil établit une sorte de règlement intérieur nécessité par l'accroissement de la population. A la date du 20 février 1711, nous relevons les ordonnances suivantes, qu'il nous semble intéressant d'indiquer. C'est d'abord l'adoption de la *Gaulette* de quinze pieds de long comme unité de mesure pour les terrains à concéder. Une loi condamnant les voleurs et les incendiaires à être pendus ; il est même fait défense aux habitants de porter du feu par les chemins. Puis une série d'articles relatifs aux crimes et délits de tout genre.

Le Conseil s'occupa aussi de protéger le sort des esclaves : Le maître qui maltraite un esclave est privé pour toujours du droit d'en posséder. L'esclave appelé à la tutelle des enfants de son maître est affranchi de droit. La femme ne peut être séparée de ses enfants, s'ils appartiennent au même maître qu'elle. Le maître ne peut faire de son esclave, ni sa femme, ni sa maîtresse. Par contre, l'esclave qui ne se montre pas fidèle et respectueux peut être puni du fouet ou de six mois de fers.

Celui qui est convaincu d'avoir enlevé une blanche encourt un châtiment exemplaire.

En cette même année 1715, un navire venant de Moka s'arrêta à Bourbon ; les habitants virent quelques pieds de café et reconnurent que la même plante se rencontrait abondamment à l'état sauvage dans les forêts de l'île. Aussitôt, le Conseil de s'assembler et d'étudier la question ; la découverte paraît si grave, que le gouverneur Parat, — dont on n'était peut-être pas fâché de se débarrasser — est envoyé à Paris pour s'entendre, soit avec la Compagnie, soit avec le gouvernement, sur l'organisation du commerce du café ; puis on décrète que chaque homme, libre ou esclave, de quinze à soixante ans, devra cultiver *cent* pieds de café, plantés à cinq pieds de distance.

La qualité du café de Bourbon n'ayant pas été reconnue suffisante, on fit venir en 1717 des plants de Moka ; ils s'acclimatèrent parfaitement.

Cependant, un événement d'une plus grande importance venait de se produire : l'île Maurice, que les Hollandais avaient occupée en 1598, abandonnée en 1708 pour s'établir au cap de Bonne-Espérance, était annexée à Bourbon ; le 31 octobre 1714, Guillaume Dufresne, commandant le *Chasseur*, en avait pris possession. Avisée de ce fait, la Compagnie ordonna au Conseil provincial d'envoyer à Maurice des colons et des noirs de Bourbon pour peupler l'île et commencer les travaux de culture ; mais les créoles n'entendaient pas

quitter leurs terres. La Compagnie insista ; force fut au Conseil de réquisitionner des hommes ; ceux désignés s'enfuirent dans les bois. Bourbon n'était, du reste, pas en mesure de fournir des colons à Maurice, la population ne s'élevait qu'à *deux mille* habitants, *neuf cents* blancs et *onze cents* esclaves, et déjà ce nombre était insuffisant. Enfin plusieurs familles, accompagnées d'un Lazariste, s'embarquèrent sur le *Triton*, commandé par Jean-Baptiste Dufougeray-Garnier, de Saint-Mâlo ; celui-ci prit officiellement possession de l'île le 23 septembre 1729, et lui donna le nom d'île de France, ainsi qu'il résulte du procès-verbal inscrit au registre du Conseil provincial. Quelque temps après, on réquisitionna six colons et trente noirs, auxquels on alloua, outre leur nourriture, *vingt sols* par jour pour les blancs et *dix sols* par journée de travail des esclaves.

Depuis de nombreuses années, des corsaires de toutes les nationalités écumaient l'océan Indien, et pillaient les navires revenant des Indes ; leur principal repaire était à Sainte-Marie de Madagascar ; les gouvernements anglais et français s'étaient réunis pour leur faire la chasse ; ces efforts étant restés sans résultat, on se décida à leur accorder amnistie pleine et entière, s'ils voulaient désarmer et rentrer dans leur patrie. En 1721, un des plus hardis parmi ces forbans, Cogdon, vint faire sa soumission entre les mains de M. Beauvoillier de Courchant, gouverneur de Bourbon ; il amenait avec lui cent trente-cinq de ses hommes et livrait ses

navires chargés de riches dépouilles. Un petit nombre de ces pirates restèrent dans la colonie, devinrent d'excellents cultivateurs et firent souche d'honnêtes gens, les autres furent rapatriés.

Mais, avant de passer à l'état de colons, ces forbans convertis furent d'abord pensionnaires de l'île ; ils étaient logés chez l'habitant, et le 10 janvier 1721, M. de Beauvoillier édicta un curieux règlement pour établir la façon dont les amnistiés seraient traités par leurs hôtes forcés.

La sollicitude du gouverneur pour ces aimables bandits n'était pas absolument désintéressée : tout l'argent gagné par leur profession vagabonde, mais lucrative, vint peu à peu dans la bourse de ceux qui les hébergeaient et concourut à introduire dans l'île une grande quantité de numéraire.

Vers la même époque, la Compagnie, voulant rétrocéder l'île à la couronne, la fit estimer. Dans sa séance du 15 mai 1722, le Conseil provincial évalua Bourbon à la somme de 6.184.295 livres. Parmi les conseillers présents à cette séance et ayant signé la déclaration, nous relevons le nom de *Dupleix*, premier conseiller au Conseil supérieur de Pondichéry, et celui de *Pierre Parny*, habitant de Saint-Paul.

Le 23 septembre de l'année suivante, un édit royal décidait la création à l'île de France d'un Conseil provincial, et donnait le titre et les prérogatives de Conseil supérieur à celui de Bourbon ; en outre, le gouverneur

nommé pour les deux îles devait séjourner six mois dans l'une et six mois dans l'autre.

Une des premières mesures prises par les nouveaux conseillers, à la requête de la Compagnie, fut de décréter l'obligation pour tout propriétaire de terrains de cultiver *deux cents* pieds de café, par noir travaillant sur la concession, déclarant que tout destructeur de caféier serait puni de mort, *sans aucune rémission ni égard à la qualité et à la condition des personnes*. La Compagnie achetait le café aux planteurs, à raison de *dix sous* la livre : malgré l'extrême médiocrité de ce prix, nous la verrons plus tard, en 1743, déclarer que la production de l'île est trop considérable, qu'elle ne peut tout acheter et que, par conséquent, il faut réduire la culture.

Le prix du café fut du reste encore diminué ; il fut fixé, du 1er août 1732 au 1er juillet 1738, à « six sols la livre, et ensuite à cinq sols pour toujours ».

Cette modicité de prix décida les habitants à se réunir et à déléguer trois des leurs à Paris, pour adresser des réclamations à la Compagnie ; le gouvernement s'opposa à leur départ. Trois autres délégués furent de nouveau nommés par une autre assemblée : Sicre de Fontbrune, Pierre de Guigné et Pierre Cadet ; le représentant de la Compagnie se décida à les laisser partir, mais « à la condition qu'ils paieraient leur passage sur un navire de la Compagnie ». Les habitants se cotisèrent, et les délégués se mirent en route. Leur démarche resta sans résultat:

Durant l'année 1729, la colonie fut particulièrement éprouvée : une nuée de sauterelles s'abattit sur l'île, faisant les plus grands ravages, dévastant tout, écrivent les employés de la Compagnie, riz, blé, même les arbres, pêchers, orangers, etc... sauf toutefois les caféiers ; les noirs des habitations ne sont occupés qu'à leur faire la guerre. A la suite de ce fléau, une épidémie de variole sévit dans différents quartiers, et notamment à Saint-Paul, où elle fit beaucoup de victimes. Cette maladie fut importée de l'Inde par un navire amenant des émigrants ; les médecins attribuèrent cette épidémie « à la fiente et ordures des sauterelles qui couvrent et infestent les plantages. »

Nous voici arrivés à l'époque où La Bourdonnais va prendre le gouvernement de Bourbon et de l'île de France, où, par suite de son administration, la situation de la colonie va se modifier ; tandis que Maurice deviendra le siège du gouvernement, le centre des transactions commerciales, nous verrons Bourbon, sinon perdre de son importance, du moins rester stationnaire ; jetons donc un rapide coup d'œil sur l'état de notre possession au moment de l'arrivée de La Bourdonnais.

Sous le régime de la Compagnie, établie depuis soixante-dix ans à Bourbon, la situation des habitants était loin d'être prospère ; voici comment elle est jugée par le Conseil d'administration, dans un rapport adressé, le 20 décembre 1731, aux directeurs à Paris :

« Les habitants sont tous gueux et se trouvent dans

Rivière Saint-Denis, à la Réunion.

une triste situation. Les plus riches en argent comptant ne possèdent pas plus de quatre à cinq mille écus ; six à peine se trouvent dans ce cas ; il n'y en a pas vingt qui aient mille écus. »

Il est au moins étrange de trouver cet aveu dans le rapport du Conseil, et pour peindre la misère des habitants, qui est leur œuvre, les administrateurs emploient de bien gros mots qu'ils auraient pu garder pour se les appliquer à eux-mêmes. Si les habitants étaient « gueux », la Compagnie ne l'était pas moins, ainsi que nous le verrons plus loin. Au reste, c'est la Compagnie elle-même qui avait créé cet état de gêne. Elle s'était réservé le monopole exclusif du commerce à Bourbon, elle seule pouvait vendre et acheter, et les peines les plus sévères étaient édictées contre les habitants qui fournissaient des denrées ou approvisionnements aux navires relâchant dans l'île. Les colons étaient tenus de livrer toutes leurs productions aux agents de la Compagnie ; et de ses magasins seuls sortaient tous les objets dont ils avaient besoin ; or, la Compagnie vendait aux colons avec un bénéfice variant de 40 à 100 pour 100.

De 1727 à 1731, par exemple, nous trouvons dans les rapports de l'époque que la Compagnie avait acheté 1.286.000 livres de café à raison de *huit* à *dix* sous la livre, soit environ 557.000 fr., tandis que les ventes faites aux habitants s'étaient élevées à la somme de 1.250.000 francs : c'était un déficit énorme. La majeure partie de cette somme avait été employée en acquisition d'esclaves ; or,

qui faisait la traite ? qui avait le monopole de l'importation des noirs ? la Compagnie, dont les navires enlevaient à vil prix non seulement les habitants de Madagascar, mais aussi les naturels du littoral ouest d'Afrique. Le 20 décembre 1731, le *Duc de Noailles* débarquait à Saint-Paul cent dix-huit noirs enlevés sur la côte du Sénégal, et les vendait 71.780 livres tournois. Il y avait à cette époque 5.500 esclaves à Bourbon et, au dire des agents de la Compagnie, ce nombre était insuffisant.

Nous avons vu que les bénéficiaires de concessions payaient une redevance à la Compagnie; ils en devaient une aussi pour chaque tête de noir : c'était la capitation. Cet impôt se réglait en nature et principalement en volailles, et nous apprenons par une réclamation adressée le 10 juillet 1792 aux agents par les habitants, que les 5.500 esclaves payaient 2.750 poules et 2.750 chapons.

Qu'avait fait en revanche la Compagnie pour les habitants? Rien au point de vue du bien-être matériel: les villages avaient été construits par les colons: les églises s'étaient élevées à leurs frais sur des terrains qu'ils avaient généreusement donnés, et ils entretenaient leurs pasteurs. Pas une seule route n'était ouverte dans l'île, et jusqu'en 1790, c'est par bateau ou pirogue qu'avaient lieu les communications entre Saint-Denis et la Possession; ce n'est qu'en 1791 que s'ouvrit la première voie connue encore aujourd'hui sous le nom de *l'ancien chemin.* Il est vrai d'ajouter que, malgré la route tracée, les habi-

tants continuèrent à se servir de la voie de mer pour se rendre de la Possession à Saint-Denis, et cela jusqu'à l'établissement du chemin de fer.

On le voit, sous le régime de la Compagnie, la situation était loin d'être prospère.

Nous allons voir ce qu'elle devint sous le gouvernement de La Bourdonnais.

CHAPITRE II

Mahé de La Bourdonnais. — Naufrage du *Saint-Géran*. — Rétrecession des îles de France et de Bourbon au roi. — Liquidation de la Compagnie. — Poivre. — Organisation de la colonie. — Les milices. — Les volontaires de Bourbon. — 1793. — Bourbon prend le nom de la Réunion. — Baco et Burnel. — Belleville. — L'Empire. — Les Anglais attaquent l'île. — Révolte d'esclaves. — La France reprend possession de l'île. — 1848. — Emancipation des esclaves.

C'est le 11 juillet 1735 que La Bourdonnais arriva à Bourbon pour y remplir la charge de gouverneur général.

Bertrand-François Mahé de La Bourdonnais naquit à Saint-Malo le 11 février 1699; dès l'âge de dix ans il s'embarquait à bord d'un navire en partance pour les mers du sud. Depuis cette époque jusqu'en 1718, il navigua sur toutes les mers et fut presque toujours en campagne.

En 1719, La Bourdonnais entra au service de la Compagnie des Indes et prit une part active et glorieuse à nos guerres de l'Inde. De retour à Paris, en 1799, le jeune officier, qui avait compris les immenses bénéfices que la France pouvait tirer de l'Inde et des îles de l'océan Indien, soumit au ministère ses projets et ses vues

sur les moyens d'assurer le commerce de nos colonies. Le roi Louis XV, séduit, le nomma gouverneur général des îles de France et de Bourbon.

Aussitôt rendu à son poste, La Bourdonnais entreprit de relever les deux îles de l'état d'abandon et presque de misère dans lequel elles se trouvaient; il fit cultiver le riz, ordonna la plantation de pieds de manioc rapportés du Brésil, établit des fabriques de coton et d'indigo, construisit des carénages pour la réparation des navires et installa un chantier de constructions maritimes. Un de ses travaux les plus hardis est certainement le pont volant qu'il fit élever dans le quartier Saint-Pierre. Ce pont était suspendu sur quatre mâts de soixante pieds de hauteur; il avait cent trente pieds de portée, et à son extrémité était placé un escalier qui s'élevait et s'abaissait à volonté pour permettre le chargement et le déchargement des navires. Malheureusement, cette curieuse jetée fut emportée par un ouragan en 1760.

Pendant les treize ans qu'il gouverna l'île, La Bourdonnais, privé de secours et de moyens d'action, accomplit des merveilles, et cependant il se vit calomnié au point d'être obligé de rentrer en France pour se disculper. On l'accusait d'avoir trop bien fait ses affaires au détriment de celles de la Compagnie. On connaît la réponse de La Bourdonnais : « J'ai fait vos affaires selon vos ordres, et les miennes selon mon initiative. »

Sur ces entrefaites, éclata la guerre entre la France, la Hollande et l'Angleterre; Louis XV donna le com-

mandement de toutes nos forces navales dans les mers des Indes à La Bourdonnais. Nous ne raconterons pas les hauts faits d'armes du gouverneur de Bourbon dans les Indes, ni les dissentiments qui s'élevèrent entre lui et Dupleix, ces deux grands génies faits pour s'estimer et s'entendre et qui, d'accord, auraient pu accomplir de si grandes choses; nous avons fait ce récit dans un précédent ouvrage (1).

C'est pendant que se passaient ces événements qu'eut lieu le naufrage du *Saint-Géran*, sur l'île d'Ambre, petit îlot situé à quelques milles de l'île de France ; nos lecteurs savent que c'est cette catastrophe qui a inspiré à Bernardin de Saint-Pierre son roman de *Paul et Virginie*. Nous donnons en appendice la déclaration faite par les survivants du naufrage à M. Antoine-Nicolas Herbault, conseiller du roi au Conseil supérieur de l'île de France, assisté de son greffier François Morère.

Cependant, l'état des affaires de la Compagnie empirait chaque jour : partout mal dirigée, partout cédant aux demandes de l'Angleterre, partout trompée et bernée par ses agents, elle consommait sa ruine aux Indes. A ses directeurs elle refusait les fonds nécessaires à la défense de ses comptoirs; pour plaire aux Anglais, elle rappelait Dupleix et le remplaçait par le traître Godeheu, qui signa avec l'Angleterre un traité tel, que le major Malleson a pu écrire que les conditions acceptées par

(1) *Nos Petites Colonies*, par Fernand Hue et G. Haurigot, 1 vol. in-12, 3e édition. (LECÈNE et OUDIN, Paris.)

Godeheu n'aussent pas été plus désavantageuses pour la France, si elles avaient été dictées par Saunders, le général anglais lui-même! Ces conditions, ajoute l'auteur anglais, étaient non seulement ruineuses pour la Compagnie, mais aussi dégradantes pour l'honneur de la France!

Le résultat de cette politique indigne ne devait pas se faire longtemps attendre: la Compagnie, sur laquelle on avait fondé de si grandes espérances, se vit forcée de liquider. Elle rétrocéda au roi tous ses droits sur l'île de France et sur Bourbon, moyennant une somme de 7.625.348 livres; l'acte de rétrocession fut signé au mois d'août 1764; mais ce n'est que le 14 juillet 1767 qu'elle eut lieu effectivement.

M. Dumas et M. Poivre furent nommés, le premier : gouverneur général des deux îles, et le second, intendant; ils prirent possession de leur poste le 5 novembre 1767.

M. Poivre était appelé à rendre d'immenses services non seulement à l'île de France et à Bourbon, mais encore à quelques-unes de nos autres colonies.

Né à Lyon, le 13 août 1719, Pierre Poivre se destinait à l'état religieux; mais ayant eu le poignet droit emporté dans un combat naval, il dut renoncer à la profession ecclésiastique. Poivre résolut de voyager; il visita la Chine, la Cochinchine, l'Inde et l'Amérique. Il revenait en France, lorsque, en traversant le détroit de Banca, il fut pris par les Anglais, avec lesquels nous étions en guerre, et conduit en captivité à Batavia. Relâché peu

de temps après, il tomba de nouveau, à l'entrée de la Manche, entre les mains d'un corsaire, qui l'emmena à Londres. Il ne revit sa patrie qu'après la paix de 1748.

Pendant ses voyages, Poivre avait conçu le projet d'enrichir les colonies françaises des épices, girofle et muscade, dont les Hollandais faisaient seuls le commerce dans les îles Moluques. Dans ce but, il entreprit un deuxième voyage et, après mille difficultés, réussit à se procurer des plants de giroflier et de muscadier. Transportés à l'île de France, ces arbustes périrent tous.

Lorsque Poivre fut nommé administrateur des îles de France et Bourbon, il voulut concentrer dans ces deux îles la culture des épices ; dans ce but, il chargea M. Detcheverry, capitaine de brûlot, d'aller chercher quelques spécimens de ces plantes dans les colonies hollandaises. Malgré la sévérité avec laquelle les Hollandais empêchaient la sortie de ces graines précieuses, M. Detcheverry put rapporter quatre cent cinquante plants de muscadiers, soixante-six pieds de girofliers, dix mille muscades propres à la germination et une caisse de baies de girofles, dont plusieurs commençaient à sortir de terre. Il les apporta dans notre colonie le 27 juin 1770.

Bourbon a voulu conserver la mémoire de l'homme qui s'était consacré tout entier à son développement ; le gouvernement fit placer le buste de Poivre dans la capitale de l'île, à l'hôtel du gouvernement.

Mais là ne s'arrêtèrent pas les progrès apportés dans la colonie sous l'administration de Dumas et de Poivre ;

ils firent tracer des routes, construire des magasins, endiguer les rivières, et utilisèrent leurs eaux pour l'alimentation des habitants de Saint-Denis.

Cependant, par diverses ordonnances royales, l'organisation de la colonie avait été modifiée depuis sa rétrocession à la couronne par la Compagnie ; les attributions du Conseil provincial étaient singulièrement diminuées et réduites à un rôle purement judiciaire ; un conseil électif des notables de chaque commune était chargé d'administrer l'emploi d'un faible impôt, appelé capitation, de 50 c. à 1 fr. par tête d'esclave.

C'est à cette même époque que l'île fut divisée en cinq quartiers ; chacune de ces divisions était dirigée par un commandant de quartier n'ayant point de troupes sous ses ordres, mais simplement chargé de faire exécuter ponctuellement les ordres du gouvernement. On créa des milices, qui subirent d'abord différentes transformations, et enfin les *Volontaires de Bourbon*, composés de deux compagnies de cent six hommes chacune.

Ces volontaires prirent une part active aux guerres que nous eûmes à soutenir contre l'Angleterre, et les hauts faits de ces vaillants ne se comptent plus ; nous n'en voulons citer qu'un, entre mille.

En 1782, des volontaires de Bourbon suivaient aux Indes le marquis de Bussy ; au nombre de 174, ils s'étaient embarqués sur la gabare les *Bons Amis*, capitaine Granière. En route, le navire est poursuivi par une fré-

gate anglaise, le *Sea Horse*, qui l'aborde bientôt. Le combat s'engage.

A la première bordée tirée par l'ennemi, M. Granière, qui se voit inférieur en force, veut amener son pavillon. Le capitaine de Montvert, commandant des volontaires, saute sur la drisse, le pistolet à la main.

— Je brûle la cervelle au premier qui touche à cette drisse !

Granière retire l'ordre d'amener et s'apprête à combattre.

Montvert place ses volontaires sur les passavants, leur ordonne de viser aux canonniers qui se tenaient hors du vaisseau en chargeant leurs pièces, comme cela se pratiquait autrefois, et de faire feu, par les sabords, sur les officiers et les hommes qui pour la manœuvre monteraient dans les cordages.

Cet ordre fut exécuté à la lettre, et bientôt, décimé par le feu meurtrier des volontaires, dont tous les coups portaient, l'équipage de la frégate anglaise se rendit.

La nouvelle des événements de 1789 jeta un certain trouble dans la colonie ; tandis que les uns restaient incrédules, ou tout au moins dans l'expectative, les autres, et ce fut le plus grand nombre, montrèrent un grand enthousiasme ; des clubs se formèrent ; on prononça les grands mots de liberté et d'égalité dans des auditoires en partie composés d'esclaves. Avant même que le décret de l'Assemblée nationale qui autorisait les Assemblées coloniales fût promulgué, celle de Bourbon s'installait à

Saint-Denis. A l'île de France, surexcitée par les membres d'un club révolutionnaire, la populace se livra à quelques excès, peu nombreux, il est vrai. A Bourbon, tout se borna à l'arrestation de quelques personnes considérées comme réfractaires aux idées nouvelles, qui furent bientôt relâchées, et à celle de M. de Saint-Félix, amiral, récemment nommé gouverneur de l'île de France, et de M. de Villèle, celui qui devait plus tard être le ministre de la Restauration.

L'amiral de Saint-Félix était venu, escorté de trois frégates, pour prendre possession de son commandement; M. de Villèle, alors âgé de 21 ans, l'accompagnait. Dès l'arrivée de l'amiral, un certain nombre d'habitants de l'île de France, connus pour leurs opinions avancées, exigèrent que le nouveau gouverneur armât ses frégates en course ; tout d'abord , M. de Saint-Félix refusa ; mais, craignant de compromettre la sécurité des autres habitants, il finit par céder et sortit de Port-Louis, où il rentra peu de temps après. Ce retour inopiné exaspéra l'Assemblée coloniale de l'île de France, qui prononça la peine de mort contre le gouverneur (15 mai 1794) et mit sa tête à prix. L'amiral se sauva, erra longtemps dans les bois et fut enfin arrêté et transféré à Bourbon, dans l'hôtel du gouvernement de Saint-Denis, où on l'incarcéra.

Du reste, pour montrer combien les colons de Bourbon étaient peu sanguinaires, il suffit de citer le trait suivant :

Vers 1794, un noir, esclave de Bourbon, fut condamné

à mort pour un crime épouvantable ; le jour de l'expiation arrivé, on ne trouva personne pour exécuter le coupable ; le bourreau étant malade, on demanda un homme de bonne volonté, parmi les hommes libres d'abord, puis parmi les esclaves ; tous refusèrent. On alla même jusqu'à offrir la liberté à celui qui voudrait se charger de la triste besogne : pas un n'accepta, et l'on dut commuer la peine du condamné.

Ajoutons que l'introduction de la guillotine à Bourbon ne remonte qu'à l'année 1865 ; jusque-là, et depuis l'invention de la funèbre machine, aucune condamnation à mort n'avait été prononcée dans l'île. Le gouvernement crut cependant devoir doter l'île d'une guillotine et, détail curieux, celle qu'on envoya, et qui existe toujours, porte la date de 1793. Elle ne servit qu'une fois, en 1869, pour l'exécution d'un Indien assassin. Les crimes sont rares à la Réunion.

Vers la même époque, la Convention, qui venait de succéder en France à l'Assemblée nationale, décréta, le 16 pluviôse an II (4 février 1793), l'abolition de l'esclavage. Nous avons dit, dans un précédent volume (1), quel fut, aux Antilles et à la Guyane, le résultat de cette mesure prise d'une façon intempestive ; à Bourbon, qui venait de changer son nom en celui de la Réunion, rien de tout cela n'eut lieu ; l'Assemblée coloniale se contenta de supprimer la traite des noirs, et quand les commissaires de

(1) *Nos Grandes Colonies, Amérique : Antilles et Guyane,* par Fernand Hue et G. Haurigot. (Paris, Lecène et Oudin.)

la République, Baco et Burnel, chargés de faire exécuter le décret d'affranchissement des esclaves, se présentèrent, en 1796, sur la rade de Saint-Denis, la population déclara qu'elle ne les laisserait pas débarquer ; la garde nationale prit les armes, et les commissaires s'éloignèrent de la Réunion. A l'île de France, où ils se rendirent ensuite, quand on sut le but de leur mission, on les obligea à se rembarquer au plus tôt.

Citons encore, pour en finir avec cette période troublée, la conspiration de Belleville, tentative avortée d'un ancien sergent de l'île de France pour renverser l'Assemblée coloniale ; l'équipée se termina par la déportation du chef et celle des principaux conjurés ; et un autre complot, tramé dans le même but, et connu sous le nom de *Conjuration du 25 pluviôse ;* les émeutiers furent transportés.

On ne peut attribuer qu'à l'affolement causé par ces événements la proposition déposée par M. Ozoux aîné, qui adressa, le 5 septembre 1797, à l'Assemblée coloniale une pétition dans laquelle il demandait que la colonie *se plaçât sous la protection des Anglais.* Hâtons-nous de dire, à la louange de nos compatriotes de Bourbon, que cette proposition ne trouva d'écho ni au sein de l'Assemblée, où M. de Villèle, entre autres, prononça un magnifique discours pour la repousser, ni parmi les habitants, chez lesquels elle souleva une réprobation générale. Pour eux comme pour nous, l'Anglais était l'ennemi héréditaire de la France, de la mère-patrie, et pas un de ses

enfants n'eût voulu s'en séparer. Les habitants de la Réunion n'avaient plus à donner des preuves de leur patriotisme et, quelques années plus tard, ils surent bien montrer leur dévouement à la France, quand, montés sur les corsaires, ils firent à la marine anglaise une guerre si acharnée dans la mer des Indes.

Nous regrettons bien cependant qu'il se soit trouvé un historien, M. Azéma, créole de la Réunion, qui ait tenté d'excuser la proposition de M. Ozoux ; du reste, dans tout le cours de son histoire de Bourbon, M. Azéma fait preuve d'une grande admiration et d'une grande sympathie pour les Anglais. Plus loin, quand nous parlerons de la prise de notre colonie par les soldats de Sa Majesté britannique, nous citerons l'appréciation de l'auteur sur l'occupation anglaise.

Le 25 septembre 1803, le premier Consul nomma le général Decaen gouverneur de l'île de France et de Bourbon ; il était chargé de promulguer la constitution et de préparer la défense de la colonie, en prévision des attaques de l'Angleterre, avec laquelle nous étions de nouveau en guerre.

Les années qui suivirent furent employées par le général Decaen à réorganiser la colonie et aussi à tenter de réparer les pertes causées par les terribles coups de vent qui signalèrent l'année 1806.

Le 21 février, un ouragan épouvantable passa sur l'île, saccageant les champs de girofliers, dévastant les plantations de café ; la mer, devenue furieuse, s'éleva à une hau-

teur inaccoutumée, et de nombreux navires périrent en voulant quitter la rade pour gagner le large. Le phénomène se renouvela le 11 mars, achevant de renverser tout ce qui avait échappé à la première tempête. Nous reviendrons sur ces fléaux qui ravagèrent la Réunion à plusieurs époques.

A peine la colonie était remise de cet affreux désastre, qu'un malheur bien plus terrible vint la frapper :

Le 16 août 1809, la frégate la *Néréide* et la corvette le *Saphir*, de la marine anglaise, mouillaient près de Sainte-Rose et jetaient à terre trois cents hommes qui firent sauter le magasin à poudre et mirent les habitants à contribution. Appelée en toute hâte, la garde nationale de Saint-Benoît accourut et força les Anglais à se rembarquer. Quelques jours après, les Anglais, revenant à la charge, s'approchaient de Saint-Paul et incendiaient les magasins du gouvernement.

Ces attaques partielles n'avaient qu'un but : jeter l'épouvante dans la population, démoraliser les défenseurs de l'île, effrayer les chefs et donner aux renforts le temps d'arriver.

Le 6 juillet de l'année suivante, six mille soldats anglais, montés sur quatre-vingt-deux navires, vinrent jeter l'ancre en vue de la côte nord et ouest de Bourbon ; les compagnies de débarquement se divisèrent en deux colonnes : l'une, commandée par le colonel Fraser, prit terre à la Grande-Chaloupe et se dirigea vers Saint-Denis par les montagnes ; l'autre, sous les ordres du colonel Campbell, atterrit à la

Rivière-des-Pluies et marcha sur le chef-lieu. Malheureusement, le général Decaen avait supprimé les milices, et la colonie ne pouvait opposer que peu de soldats aux envahisseurs.

Cernés de toute part, écrasés par le nombre, les héroïques défenseur de Saint-Denis, au nombre de quatre cents, commandés par M. de Lautrec, furent obligés de se rendre, non sans avoir infligé de cruelles pertes à l'ennemi. La capitulation fut des plus honorables pour les colons; en voici les termes :

« Tous les honneurs de la guerre seront accordés aux troupes de ligne et de la garde nationale. Elles sortiront de la ville avec armes et bagages, tambour battant, mèche allumée, avec l'artillerie de campagne, et elles déposeront leurs armes sur le front de la batterie impériale faisant face à la mer. Les troupes de lignes se rendront prisonnières de guerre et seront embarquées comme telles pour le cap de Bonne-Espérance ou pour l'Angleterre.

« En considération de la bravoure et de la belle conduite du colonel Sainte-Suzanne et de ses officiers, et de leur brillante défense, les officiers de tous rangs conserveront leurs épées et leurs décorations militaires ; ils se rendront aussi prisonniers et seront embarqués pour le Cap ou pour l'Angleterre. Le colonel Sainte-Suzanne donnera sa parole d'honneur de ne point servir pendant la présente guerre jusqu'à ce qu'il soit régulièrement échangé ; il lui sera accordé pour lui et pour sa famille un passage pour la France ou pour l'île de France.... etc. »

Cette capitulation était signée : J. Rowley, H. S. Keating, R. T. Farquhar.

Le lendemain, sir Robert Townsend Farquhar était nommé gouverneur.

Dans le chapitre que nous consacrons à Madagascar, nous verrons quel rôle infâme cet Anglais joua vis-à-vis de la France.

Un des premiers actes du gouverneur anglais fut de tenter de créer un régiment de volontaires de Bourbon ; l'officier anglais jugeait nos compatriotes à sa mesure ; il croyait les créoles de la Réunion capables de trahir leur patrie et de servir l'Angleterre. Il ne se trouva, dans toute la colonie, que trois hommes qui consentirent à s'affubler de l'habit rouge. Ah ! comme ces braves gens, dont la conduite avait frappé d'admiration les Anglais eux-mêmes, étaient loin de partager l'opinion de M. Azéma ; cet historien commence ainsi le chapitre de son livre qu'il consacre à « La conduite des Anglais à l'égard des colons » :

« Les Anglais ont une politique admirable, qui fut celle des Romains : c'est de respecter les lois, les coutumes, la religion des peuples qu'ils soumettent à leur domination. »

On est vraiment surpris de trouver cette opinion émise par un créole de la Réunion, de cette île si française, qui eut tant à souffrir des Anglais et surtout de celui qui les gouvernait alors, de sir R. Farquhar ; aujourd'hui même, en 1887, ne voyons-nous pas, hélas ! des Français qui disent, écrivent de semblables choses ?

A quoi leur ont servi les leçons de l'histoire ? mais passons.

Cinq mois après, l'île de France tombait à son tour aux mains des Anglais, malgré les qualités militaires déployées par Decaen, malgré les exploits et les glorieuses croisières de Bouvet et de ses compagnons Linois, Duperré, Hamelin, Roussin, Lemarant, Magon, Surcouf, etc., qui illustrèrent le nom français dans la mer des Indes.

L'occupation anglaise dura cinq ans ; elle fut troublée par une révolte des noirs, qui éclata en 1811, le 5 novembre ; des nègres du quartier de Saint-Leu, unis à quelques-uns de Saint-Louis, levèrent l'étendard de la révolte.

La conspiration fut révélée par un esclave nommé Figaro, qui reçut la liberté et une pension pour ce service. La bande des révoltés commit quelques assassinats ; mais elle fut bientôt dispersée par des détachements envoyés à sa poursuite ; tous furent condamnés à mort et exécutés par les Anglais.

Quatre ans plus tard, la France rentrait en possession de l'île de la Réunion ; mais l'île de France, sous le nom de Maurice, restait à l'Angleterre. C'est M. Bouvet de Lozier qui reçut l'île des mains des commissaires anglais, le 6 avril 1815. A peine le gouverneur est-il installé, qu'un navire portant un pavillon tricolore entre en rade et vient annoncer le retour de Napoléon ; Bouvet de Lozier, connu pour son attachement au roi, refusa, avec toute la population, de recevoir le drapeau tricolore et

fit arrêter les officiers ; mais leur captivité fut de courte durée.

Un autre événement bien autrement grave changea le cours des idées : le gouverneur de Maurice faisait sommation à celui de Bourbon d'avoir à lui rendre l'île; aussitôt Bouvet de Lozier réunit l'assemblée des notables et leur communiqua la sommation, tout en déclarant que jamais il ne consentirait à se soumettre à la volonté du vainqueur.

« Nous préférons la guerre à la honte d'une semblable demande, répondirent les notables. Nous avons résolu et promis de seconder de tous nos moyens les efforts du général pour repousser l'injuste agression de l'ennemi, et de nous imposer avec plaisir les privations qu'un état de guerre peut entraîner avec lui. »

La nouvelle de la deuxième Restauration arrivant, la croisière anglaise envoyée pour opérer contre Bourbon se retira sans avoir rien tenté, et désormais notre colonie put se livrer tout entière à sa réorganisation.

Nous voici arrivés à l'année 1848, où fut décrétée l'abolition de l'esclavage. Ainsi que nous l'avons vu, l'affranchissement des noirs aux Antilles fut marqué par de sanglantes réjouissances.

A la Réunion, rien de semblable : dès 1845, les esclaves avaient obtenu le droit d'hériter et de se racheter ; aussi bien que leurs propriétaires, ils avaient compris que l'heure de la délivrance était proche, et quand M. Sarda Garriga, commissaire de la République, vint dans l'île

pour proclamer l'affranchissement des nègres, ceux-ci reçurent la nouvelle avec calme, et la tranquillité ne fut pas troublée un seul instant. M. Sarda Garriga débarqua à Saint-Denis et voulut rendre immédiatement public le décret dont il était porteur ; on fit observer au commissaire ce que cette mesure pouvait avoir de dangereux pour la colonie : on était en pleine moisson ; si les noirs quittaient les plantations, la récolte de l'année était perdue, le crédit de l'île ébranlé dans l'Inde, et par suite les importations de riz rendues impossibles.

M. Sarda Garriga se rendit à ces arguments : il proclama l'abolition de l'esclavage en droit, mais déclara qu'en fait, la mesure ne serait exécutée que le 20 décembre, à minuit ; on était au mois de juin.

Les esclaves acceptèrent sans murmurer ce sursis mis à leur affranchissement ; après quelques heures données à la joie, ils reprirent leurs travaux, et la récolte put se faire comme de coutume.

De Saint-Denis, M. Sarda Garriga se rendit dans les autres villes de la colonie ; partout sur son passage il était escorté de bandes d'esclaves qui le conduisaient jusqu'au quartier voisin, lui formant comme une garde d'honneur.

Nous nous appesantissons sur ce fait, parce qu'il est, croyons-nous, unique dans le monde entier et prouve que si les créoles de Bourbon traitaient leurs esclaves avec douceur et humanité, ceux-ci avaient pour leurs maîtres une affection et un dévouement admirables.

Il se trouva cependant, à Paris, des hommes, un surtout, pour blâmer M. Sarda Garriga des sages mesures qu'il avait prises, et pour lui reprocher d'avoir suspendu un seul instant l'affranchissement des noirs.

M. Hubert Delisle, dont le gouvernement fut un des plus profitables à la colonie, aida puisamment à sa prospérité en développant les travaux publics, qui sont le meilleur moyen d'accroître la fortune d'un pays.

Depuis 1870, la Réunion jouit du suffrage universel pour l'élection de ses conseillers municipaux, généraux et des députés qu'elle envoie siéger à la Chambre, à Paris. La tranquillité de l'île n'a été troublée que par les grands cataclysmes naturels, sur lesquels nous reviendrons plus loin.

CHAPITRE III

Situation. — Etendue. — Division naturelle. — Les côtes. — Montagnes. — Volcans. — Eruptions. — Coulées de lave. — Sources thermales. — Cours d'eau.

Située dans l'océan Indien, à 1.200 milles (de 1.852 mètres) de la côte d'Afrique, à 400 milles à l'est de Madagascar et à 100 milles au sud-ouest de Maurice, l'île de la Réunion est comprise entre 20° 51' 41" et 21° 20' de latitude sud, et entre 52° 55' et 53° 12' de longitude est.

De la pointe des Galets, au nord-ouest, à celle d'Ango, au sud-est, l'île mesure 71 kilomètres 20 ; sa largeur, de Saint-Pierre, au sud-ouest, à Sainte-Suzanne, au nord-est, est de 50 kilomètres 60, et sa superficie de 260.000 hectares.

La Réunion est divisée en deux parties par l'arête naturelle des montagnes, qui prend du bord de la mer à la Grande-Chaloupe, entre Saint-Denis et la Possession, et va se terminer à la mer, au centre du Grand-Brûlé. Ces deux divisions portent le nom de : celle du nord-nord-est, partie du Vent, et celle du sud-sud-est,

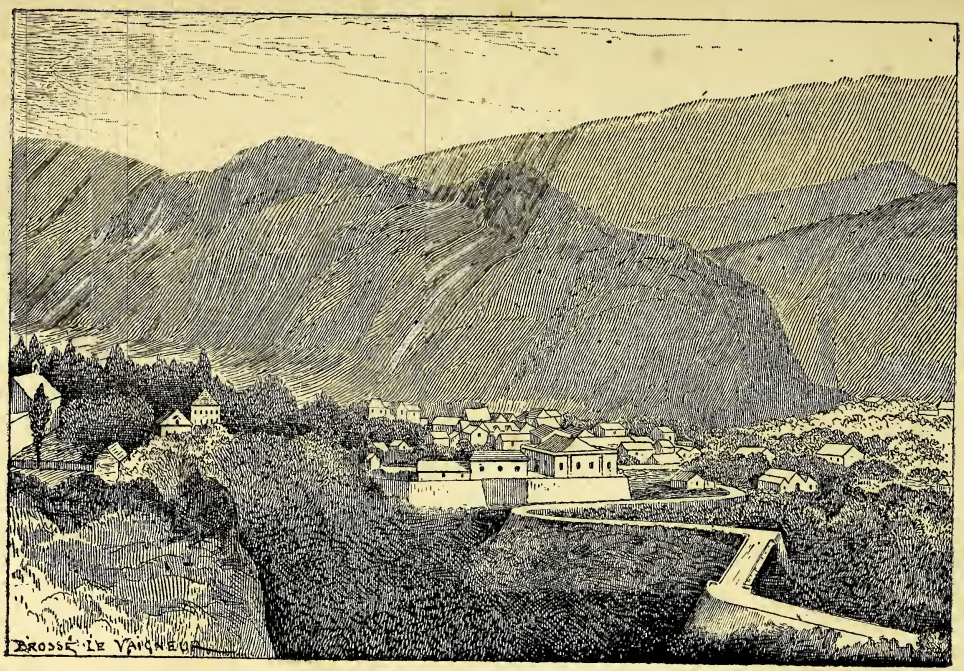

Salazie

partie Sous-le-Vent; ces désignations sont fausses, car ce sont les côtes nord-nord-est, sud-sud-est, qui reçoivent plus vivement les brises, une espèce de renvoi les rendant moins fortes du côté du volcan.

En général, les contours de l'île sont partout sains et réguliers, mais d'un abord dangereux par suite de la grosse mer, qui règne presque toujours sur le rivage, et aussi des courants, qui sont violents et irréguliers. En raison même de son uniformité, le littoral n'offre pas de ports naturels pouvant servir de refuge aux navires, mais seulement de petites rades où ils ne trouvent pas un abri suffisant. Le développement du littoral est de 207 k. 30.

En suivant la côte du cap *Bernard*, où est construit Saint-Denis, et en nous dirigeant à l'est, nous signalerons, comme points importants : la pointe du *Bel-Air*, à Sainte-Suzanne, où s'élève un phare lenticulaire de deuxième ordre, à feu fixe, haut de quarante-trois mètres au-dessus du niveau de la mer ; le cap *Fontaine*, près de l'embouchure de la rivière des Roches ; la pointe des *Benjouin*, et l'*Anse du Sac*, dans le voisinage de Sainte-Rose ; l'anse des *Cascades* ; les pointes de la *Table*, d'*Ango*, de la *Mare* d'*Azule* et des *Sables Blancs*, formant, autour du village de Saint-Philippe, l'extrémité sud-est de l'île. La pointe *Saint-Joseph*, près du village du même nom ; la pointe de la *Rivière d'Abord*, à Saint-Pierre ; la pointe de l'*Etang salé* ; la pointe *Saint-Leu* ; le cap des *Chameaux* et le cap *Noir*, près de Saint-Gilles; le cap la *Houssaye*, au sud de Saint-Paul ; la pointe des

Galets, et enfin le cap de la *Possession*, près du village de la Possession.

L'île, avons-nous dit, est divisée en deux parties, se composant chacune d'un groupe de montagnes, réuni par un col ou plateau, appelé la plaine des *Cafres*, élevé de 1,600 mètres.

Le groupe nord-ouest a pour point culminant le *Piton des Neiges*, haut de 3.069 m.; le *Cimandef*, 2.226 mètres; le *Brûlé*, 650 m.; la *Montagne*, 425, à Saint-Denis.

De ces sommets se détachent de nombreuses arêtes qui forment des ravins, entourent des plaines ou plateaux et constituent d'immenses cirques.

Les principales sont les plaines des *Cafres*, de l'*Entre-Deux*, des *Salazes* ; les cirques de *Salazie* et de *Cilaos*.

Le cirque de Salazie est un des points les plus curieux de la Réunion. Les montagnes s'élèvent à pic de toutes parts, couvertes d'arbres, et souvent leur cime disparaît cachée dans les nuages. Le Piton des Neiges, le Gros-Morne et les Salazes se dressent derrière le cirque et forment comme un arrière-plan. En se retournant vers Salazie, on apercoit, à droite, le rempart de la Fenêtre, aux pentes verdoyantes que coupent de nombreuses cascades, cataractes en miniature, dont l'écume blanche tranche sur le vert cru du feuillage ; à gauche, le morne de Fourche, et au milieu, isolé, le piton d'Encheing, dont le sommet se dresse à quatorze cents mètres de haut.

Le piton d'Encheing a sa légende.

Encheing était un esclave arraché à la terre d'Afrique ; un jour, las de l'état dans lequel il vivait, il s'évada et *partit marron*. Accompagné de sa femme, il gravit les pentes escarpées du piton qui porte aujourd'hui son nom, se construisit une ajoupa, et pendant dix ans, dérobé aux regards des *détachements* que l'on envoyait à la recherche des nègres fugitifs, il vécut heureux et libre, élevant les sept enfants que lui donna son épouse. L'eau était fraîche et pure, les bananes étaient douces et le soleil brillant ; il n'en fallait pas davantage au pauvre Encheing qui se sentait libre.

Un matin, le noir alluma du feu devant sa case, la fumée bleue qui montait vers le ciel dénonça sa présence, et un détachement le surprit et le ramena à son maître. Celui-ci prit pitié du pauvre homme, en raison de sa nombreuse famille, et Encheing échappa à la punition infligée aux fugitifs, au fouet.

Le cirque de Cilaos n'est pas moins imposant : tout autour s'élèvent les plus hauts sommets de l'île, les uns revêtus d'un manteau d'épaisses forêts, les autres montrant leurs flancs abrupts et dénudés.

De ces montagnes et de ces cirques, s'échappent de nombreux torrents qui, partant du centre de l'île, rayonnent dans toutes les directions et s'écoulent vers l'Océan; les plus importants sont ceux sortant des cirques et des grandes plaines de l'intérieur; les principaux sont: la rivière *Saint-Etienne*, qui débite toutes les eaux du cirque de Cilaos par le bras de ce nom; toutes celles de l'Entre-

Deux par le bras de la plaine, et la plus grande partie de celles de la plaine par le bras de *Pontho*. La rivière du *Mât*, par où s'écoulent les eaux du cirque de Salazie et des pentes voisines. La rivière des *Galets*, qui sert de déversoir à toutes les eaux du cirque du même nom et à celles des pentes du Gros-Morne et des mornes de Fourche. La rivière des *Marsouins*, qui porte à la mer toutes les eaux de la plaine des Salazes.

Outre ces quatre grands cours d'eau, le groupe du Piton des Neiges renferme encore de nombreux torrents, entre autres ceux dits : rivière des *Roches*, rivière des *Pluies*, ravine du *Chaudron*, rivière *Saint-Denis*, ravine de la *Grande-Chaloupe*, rivière *Saint-Gilles*, ravine des *Trois-Bassins*, la *Grande-Ravine*, la ravine des *Avirons*, la rivière du *Gal* et la rivière d'*Abord*.

Le groupe du volcan ne contient aucun cirque intérieur ; mais il renferme de vastes coupées, d'où s'échappent la rivière des *Remparts*, la rivière *Langevin*, la ravine de la *Basse-Vallée* et la rivière de l'*Est*. Presque tous à sec dans la belle saison, ces torrents débitent, pendant la saison des pluies, des masses d'eau considérables qui roulent sur des lits hérissés de rochers, et dont la pente moyenne est de sept mètres pour cent mètres. Même ceux qui ont un cours calme et régulier ne sont pas navigables, parce que les roches et les galets qu'ils charrient, forment, à leur embouchure, une barre infranchissable.

Dans les cirques et dans les plaines de l'intérieur, on

rencontre un certain nombre d'étangs, anciens cratères, ou dépressions du sol, remplis d'eau. Le plus important, le *Grand-Etang*, situé dans la plaine des Palmistes, mesure environ deux mille mètres de long; il se dessèche tous les ans. Viennent ensuite : les mares à *Poules d'eau*, à *Citrons*, à *Goyaves*, à Salazie, et la mare de l'*Ilet des Etangs*, à Cilaos.

Sur le littoral de l'île, on rencontre encore d'autres lacs en miniature ; mais presque tous diminuent chaque année d'étendue ; ils se comblent peu à peu par les apports des rivières, auxquelles ils servent de déversoirs, et sont appelés à disparaître dans un temps donné. Les principaux sont ceux du *Champ-Rome*, de *Saint-Paul*, du *Gal* et l'*Etang-Salé*.

Il semble résulter de la conformation même de l'île, que la Réunion « fut d'abord formée d'un cratère principal ; qu'après au moins deux grandes perturbations, le centre d'action fut déplacé et reporté à l'endroit où se trouve encore le cratère principal actuel (le volcan). Mais, outre ces points principaux, il a successivement surgi sur toute la surface de l'île, depuis le bord de la mer jusqu'aux sommets les plus élevés, une foule de cratères secondaires qui ont déversé des laves dans toutes les directions. Très peu de ces volcans ont conservé leur cratère complet (1). »

Dans le groupe du sud-est s'élève le volcan, dont le

(1) Maillard, *Notes sur la Réunion*, déjà cité.

cratère Bory, encore fumant, atteint 2.625 mètres; non loin de lui, se dresse le morne *Langevin*, 2.226 m.

Au-dessus du cratère fumant, du piton de la Fournaise, comme on l'appelle à la Réunion, plane souvent un nuage de fumée; le jour, il semble une immense colonne blanche; la nuit, on dirait un gigantesque panache de feu.

M. Maillard, qui a visité le cratère, en donne la description suivante :

« Rien ne peut exprimer le grandiose du phénomène que nous aperçûmes lorsqu'après nous être mis à plat ventre, de manière à ne laisser passer au-dessus de l'abîme que la tête et les épaules, nous vîmes au fond d'un puits d'environ cent cinquante mètres de diamètre et de deux à trois cents mètres de profondeur, une nappe noire, dans laquelle paraissait se mouvoir une masse de matières en fusion représentant le bouillonnement d'une marmite. Quand, par moments, ce bouillonnement prenait un peu plus d'intensité, la masse noire se fendait, ou plutôt s'étoilait. La matière rouge, comprimée par le poids de la matière solidifiée, ou poussée par une force intérieure, se faisait jour à travers les fissures sous forme d'un énorme bourrelet, qui bientôt se solidifiait et soudait de nouveau la surface un instant désunie. Parfois, il se formait d'autres brisures secondaires, et si le polygone ainsi détaché était petit, les bourrelets de lave en fusion se rejoignaient et les plaques détachées sem-

blaient s'abîmer dans la masse rouge cerise qui apparaissait alors au-dessus de la côte noire.

« Du bouillonnement sortaient des vapeurs sulfureuses qui avaient coloré en jaune les parois du cratère sur une largeur de trente à quarante mètres. Ces vapeurs, projetées par le vent, allaient se perdre dans l'atmosphère par le côté où nous n'avions pu aborder (1). »

Le volcan n'est pas éteint, et de temps en temps il rentre en activité; les dernières éruptions remontent à 1858 et 1860.

Celle de 1858 dura du 3 novembre au 14 décembre. A 4 heures du soir, le 3 novembre, deux explosions semblables à de formidables coups de tonnerre annoncèrent le commencement du cataclysme. Aussitôt, la lave s'échappa par quatre bouches ouvertes au sommet des grandes pentes ; à 8 heures du soir, la coulée atteignait le pied des pentes.

Trois jours après, la coulée atteignait le rivage de la mer; la lave s'avançait avec une vitesse de quatre cents mètres à l'heure; le ruisseau embrasé avait environ soixante-dix mètres de large. Vingt jours après, la lave avait conservé assez de chaleur pour allumer un morceau de bois introduit dans les fissures de la croûte qui s'était formée à la surface.

L'éruption de 1860 fut plus extraordinaire encore : « l'écoulement de laves et de matières en fusion était ac-

(1) L. Maillard, *Notes sur Bourbon* (Paris, 1862, in 8°).

compagné d'une véritable pluie de cendres et de matières vitreuses que le volcan projetait sous forme de scories, et, pour ainsi dire, d'écume. Les matières en fusion lancées dans l'atmosphère s'y étirent comme le verre à la lampe d'émailleur, et j'ai vu souvent de ces fils tenant encore au fragment de scories, dont ils étaient formés (1). » C'est ce que les créoles appellent les cheveux de volcan.

Nous résumons le rapport adressé au Gouverneur de la Réunion par M. Hugoulin, pharmacien de la marine, qui se trouvait à Sainte-Rose au moment de l'éruption :

« Le 19 mars (1860), à 8 heures et demie du soir, un roulement sourd mais fort bruyant s'est fait entendre dans toutes les localités voisines du Grand-Brûlé de Sainte-Rose, et même jusqu'en dessus des rampes nord de la rivière de l'Est ; le bruit était partout comparable à celui que ferait une charrette pesamment chargée d'objets en fer...

«..... Ce bruit produisait une certaine vibration du sol ; il n'y avait pas positivement de tremblement de terre ; mais la trépidation était assez violente pour produire l'agitation des meubles et des ustensiles qui les recouvraient.

« C'est alors que les curieux, qui avaient quitté leur domicile pour connaître la cause du bruit, ont pu observer le phénomène d'une éruption volcanique, telle qu'il ne leur avait point encore été donné d'en voir. Une épaisse colonne de fumée grisâtre s'est élancée perpendiculaire-

(1) L. Maillard, déjà cité.

ment dans l'espace du sommet de la montagne du volcan.....

« ..... Cette colonne allait s'agrandissant à son sommet de manière à former un nuage épais, qui s'est étendu en deux sens presque opposés, donnant ainsi naissance à deux nuages distincts ; l'un a pris la direction nord-est vers le bourg de Sainte-Rose ; il a empêché les observateurs de cette localité d'apercevoir l'autre nuage qui a marché dans la direction sud-est vers Saint-Philippe.

« Les phénomènes qui ont accompagné cette éruption ont présenté divers points de vue suivant les lieux qu'occupaient les observateurs. De Sainte-Rose, on n'a pu apercevoir qu'une seule colonne grisâtre qui allait en s'élargissant au sommet, et dont la base était lumineuse ; des éclairs la sillonnaient en tous sens. Des rampes du Bois-Blanc et de celles de la rivière de l'Est, au contraire, le phénomène a paru plus imposant encore ; toute la masse de la colonne était illuminée par une quantité considérable de points en vive ignition, qui éclataient ensuite en mille gerbes resplendissantes, comme un bouquet de feu d'artifice. Des masses énormes de roches incandescentes la sillonnaient aussi et éclataient ensuite avec un bruit semblable à des détonations de mousqueterie, en fragments lumineux.

« Ce phénomène n'a duré que quelques instants, l'obscurité l'a remplacé ; mais les deux nuages ont continué leur route en deux sens opposés avec la force

d'impulsion première, qui leur avait sans doute été communiquée par l'explosion volcanique, car le calme le plus parfait régnait dans l'atmosphère. Ces deux nuages ont fini par se résoudre en une pluie de cendres qui a couvert toutes les localités environnantes à plus de *sept lieues* de rayon du centre volcanique.

« La cendre provenant du nuage qui s'est dirigé sur Saint-Philippe est grise, elle est aussi fine que de la farine de blé ; celle de Sainte-Rose est grenue comme de la poudre de chasse, elle ressemble assez au sable de la rivière de l'Est ; elle en diffère en ce qu'elle n'a pas, comme celui-ci, des fragments cristallins et brillants. Le sol a partout été jonché de ces cendres, les plantes en ont été couvertes, et cette pluie a été générale depuis l'extrémité sud de la commune de Saint-Philippe jusqu'à quelques kilomètres de la ville de Saint-Benoît. A *seize milles* en mer, le trois-mâts la *Marie-Elisa*, qui venait au mouillage de Sainte-Rose, et dont le capitaine a été l'un des observateurs favorisés, a eu son pont entièrement couvert de cendres. »

Chacune des nombreuses éruptions qui ont eu lieu dans l'île a laissé des traces profondes ; c'est ce qu'on appelle les coulées de lave.

Quand le torrent de matières en fusion sort du cratère, coule sur les flancs de la montagne, et envahit la plaine couverte de forêts, il la transforme en un véritable désert, et il faut des années pour que la surface se recouvre

d'humus et redevienne, sinon productive, au moins d'un aspect moins désolé.

Quand la lave envahit une forêt, toutes les herbes et les broussailles sont immédiatement brûlées ; il ne reste debout que les grands arbres dont l'écorce, les branches et le feuillage se dessèchent en quelques minutes et s'embrasent ; les flammes lèchent le tronc, grimpent aux branches, et bientôt il ne reste plus que le squelette de l'arbre debout, noir et dégarni. Pendant ce temps, la lave s'avance, coulant toujours en dessous, se refroidissant à la surface. Vingt ou trente minutes après, consumé par la base, l'arbre tombe, se couche sur la lave et s'y incruste. Il reste ainsi noir, calciné, comme un témoin irrécusable de la belle végétation qui couvrait jadis le grand pays brûlé.

Telle est la plaine du Grand-Brûlé, située entre le volcan et la mer : les belles forêts ont disparu, fauchées par le torrent incandescent ; à peine a-t-il épargné quelques bouquets de verdure semés comme des oasis au milieu de la plaine désolée.

Le sol est jonché des troncs décomposés des grands arbres, débris d'une végétation antérieure. D'autres forêts sont en formation, et si la lave ne les détruit pas, elles arriveront un jour au degré de végétation de leurs voisines.

Rien n'est plus beau, dit M. Maillard, mais aussi rien n'est plus triste que de voir une rivière de feu traversant ces forêts, fauchant broussailles et grands

arbres avec une puissance et une régularité d'action qui démontrent la force irrésistible que développent ces courants de lave. Pourtant, quelques pauvres créoles habitent encore les oasis du Grand-Brûlé ; ils y sont toujours sur le qui-vive et veillent à chaque coulée si la lave ne descend pas vers leur modeste *ajoupa*. Nous avons vu, en 1844, tout un groupe de ces malheureux, obligés de fuir devant la lave, et de lui abandonner leurs modestes cases, n'emportant que quelques hardes, leur natte, leur hache et leur marmite, seuls meubles, ou à peu près, que possèdent ces petits créoles, qui vivent du produit de la pêche, de l'élève de quelques animaux, et surtout de la fabrication des sacs de *vacoua*, destinés à l'expédition du sucre, et que les femmes tissent ou plutôt nattent avec une rapidité incroyable.

Pendant que nous parlons de catastrophes, citons celle du Grand-Sable à Salazie ; elle est due à un glissement produit par les infiltrations. Au commencement du siècle, Bory de Saint-Vincent l'avait annoncée comme prochaine, et plus récemment, M. Velain la déclarait imminente; elle a eu lieu peu de temps après la visite de ce géologue.

Le 26 novembre 1875, les habitants du Grand-Sable entendaient un bruit épouvantable ; c'était une partie du Piton des Neiges et du Gros-Morne qui s'écroulaient, engloutissant sous des milliers de mètres cubes de roches et de terre le petit village du Grand-Sable. Plus de cent victimes sont restées ensevelies sous ces débris, sans qu'il

soit possible de songer même à retirer leurs cadavres.

Pendant ce cataclysme, un terrain en pente, reposant sur une couche de pierres lisses, glissa et fut emporté à plus de deux mille mètres avec une rapidité effrayante. Les maisons, les arbres restèrent debout ; les animaux furent préservés, et le propriétaire, qui était assis devant sa maison, ne ressentit que l'émotion poignante de ce terrible voyage, auquel il dut d'échapper au sort de ses voisins broyés sous les décombres de la montagne.

Un autre résultat de ces coulées de lave a été la formation de nombreuses cavernes. Sous une couche de lave très résistante, se trouvait une autre couche plus friable que le remous de l'eau, dans les grandes crues, a peu à peu creusée en forme de calotte de four ; la caverne où vont coucher les voyageurs qui visitent la plaine des Chicots, et celle appelée la Glacière, au Grand-Bernard, sont de ce nombre. Quelquefois aussi, il arrive que pendant que la lave coule à la surface du sol et se solidifie, une autre portion de la matière, non exposée à l'air, reste liquide, trouve un chemin dans une couche inférieure du sol, se fige, et forme un plan horizontal ; or, si un trou vient à se produire dans un endroit de la couche supérieure, plus mince que les autres, on peut pénétrer dans le canal, qui devient une véritable caverne. Le trou *Deley*, à Saint-Philippe, est un exemple de ce fait : il en existe plusieurs de ce genre.

Comme dans toutes les régions d'origine volcanique, les sources thermales sont très nombreuses à la Réunion ;

elles sont alcalines, ferrugineuses acidules et sulfureuses; on en rencontre aussi d'incrustantes. Les plus fréquentées par les malades sont celles de Salazie, de Cilaos et de Maffatte.

Les eaux minérales de Salazie ont une température de 32°; elles sortent par trois filets d'un rocher situé dans le lit du Bras-Sec, qui la couvre quelquefois pendant ses grandes crues; on boit l'eau telle qu'elle sort du rocher.

La source de Salazie est à 872 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Les eaux de Cilaos sont situées dans le cirque du même nom, à 1.114 mètres au-dessus du niveau de la mer; leur température est de 39°. Le produit des sources peut être estimé à dix mille litres par heure. De chaque trou ou baignoire jaillit une source d'eau thermale qui s'écoule constamment vers la ravine, renouvelant ainsi à chaque instant l'eau des bassins. Elle fut découverte en 1828 par M. Paulin Techer.

Des nègres marrons parlaient souvent d'une source d'eau chaude située dans la rivière des Galets ; ils l'appelaient *Maffatte*, ce qui en langue malgache veut dire : qui tue. On pensa enfin à utiliser cette source qui donne une eau sulfureuse.

L'eau sort d'une fissure large de trois centimètres, s'étendant au travers d'un massif de roches formées de laves basaltiques; son débit est de quatorze litres par

minute et sa température de 30° à 31°; elle est située à 682 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Il existe, en outre, beaucoup de sources ferrugineuses froides : les sources des propriétés Gonnefroy et Laperrière à Saint-Gilles, de Saint-François à Saint-Denis, etc. ; des sources incrustantes dans les cirques de Salazie et de Cilaos, et des sources magnésiennes à Maffatte et à Cilaos ; leur eau produit le goître chez ceux qui en font usage.

CHAPITRE IV

Division administrative. — Administration. — Communes. — Saint-Denis. — Aspect de la ville. — Les rues. — Les monuments. — Le port. — Saint-Pierre. — La Possession. — Saint-Paul. — Le chemin de fer.

Nous avons dit que l'île de la Réunion était divisée naturellement en deux parties nommées partie du Vent et partie Sous-le-Vent. Cette division naturelle forme aussi une division territoriale.

La partie du Vent comprend sept communes et deux districts ayant des municipalités distinctes :

Saint-Denis. — *Sainte-Marie.* — *Sainte-Suzanne.* — *Saint-André.* — *Bras-Pranon.* — *Saint-Benoît.* — *Sainte-Rose.* — Les deux districts sont *Salazie* et *Plaine des Palmistes.*

La partie Sous-le-Vent est divisée en sept communes : *Saint-Paul.* — *Saint-Leu.* — *Saint-Louis.* — *Saint-Pierre.* — *Entre-Deux.* — *Saint-Joseph.* — *Saint-Philippe.*

Les communes sont administrées par un maire et un conseil municipal élu par le suffrage universel ;

Les districts, par un président, un adjoint et un conseil

municipal. A la Réunion, les chefs-lieux des communes portent le nom de *quartiers*.

Saint-Denis, le chef-lieu de l'île depuis 1738, est situé au nord de la Réunion; c'est, après Sainte-Suzanne, la plus ancienne ville de la colonie; elle était habitée vers 1665 très probablement, et certainement en 1669; Regnault, le gouverneur d'alors, y demeurait.

Tous les voyageurs qui ont visité la Réunion ont fait une description enthousiaste du panorama de la ville vue de la mer. Nous empruntons à l'*Album Roussin* les lignes suivantes écrites en 1860 par M. de Montforand :

« Quel splendide panorama! Quel tableau magnifique! La ville semble avoir choisi sa place de manière à se montrer tout entière du premier coup d'œil. Voici des hôtels élégants; plus haut, la flèche d'une église ; en face, un vaste hôpital; à droite, une caserne immense, et partout des arbres centenaires comme dans un parc royal, des toits entassés comme dans une ville populeuse.

« Et le cadre de ce tableau souriant, où vient s'arrêter avec bonheur l'œil fatigué par la monotonie des flots, le peintre le plus habile l'aurait-il pu rêver autrement? Comment remplacer cet énorme cap Bernard, gigantesque sentinelle qui s'avance fièrement dans la mer, étonnant le regard par ses bizarres effets de lumière? Comme il s'est capricieusement tourmenté et bosselé dans les convulsions volcaniques qui l'ont jeté, tout fumant encore, à la place qu'il occupe aujourd'hui! N'est-ce pas un repoussoir admirablement disposé pour faire plus gracieuses

et plus pittoresques ces montagnes si richement dentelées, ces ravines coupées si hardiment dans le granit?

« Appuyé au bord du navire, en extase, vous avez cru voir Saint-Denis entier ; erreur! Une fois dans la ville, chaque pas va redoubler votre étonnement. Montons cette belle rue de Paris qui coupe en ligne droite Saint-Denis tout entier. Voici une statue de La Bourdonnais, ce génie puissant, père de la colonie naissante. Saluez la modeste cathédrale. Reconnaissez, supportant cette fontaine, les dieux protecteurs de l'île: commerce, marine, industrie, agriculture; tout à côté, visitez ce bel hôpital qui de loin a frappé vos regards. Ce palais d'une blancheur éclatante, avec sa colonnade, est notre hôtel de ville ; faisons un léger détour, et je vous montrerai un élégant bazar en fer, où toute la ville vient s'approvisionner sans avoir à craindre, comme autrefois , la boue et le soleil. Montons, montons encore ; voici un palais de justice dont s'en orgueilliraient bien des villes de France; un jardin botanique, charmante promenade, trop négligée, on ne sait pourquoi ; un muséum qui présente déjà les plus curieux échantillons des trois règnes ; un lycée, établissement de premier ordre, vieux d'une longue suite de succès, et qui verse chaque année sur la colonie un flot de jeunes intelligences pleines d'avenir. Voyez cette vaste place qu'entourent des pierres énormes irrégulièrement entassées : c'est une nouvelle cathédrale qui prend possession du sol, et ces pierres n'attendent qu'un mot de l'architecte pour s'élancer vers le ciel ; car ici c'est une

Vue générale de Saint-Paul.

terre féconde, et ce qui manque aujourd'hui, demain vous n'aurez peut-être plus à le désirer. Et autour de ces grands centres, foyers de lumière et de civilisation, vos yeux sont sollicités de tous côtés par d'élégantes constructions, où se mêlent tous les goûts et tous les styles avec un caprice rempli de charme: ici, c'est une villa italienne avec des colonnes blanches surmontées de gigantesques bouquets; là, c'est un kiosque chinois avec ses sonnettes et son clocheton aigu; plus loin, des balcons mauresques où viennent s'enrouler des lianes fleuries ; et dans toutes ces architectures se retrouve comme caractère commun la délicieuse varangue (varandah), cet asile du paresseux, *far niente* tout aussi créole qu'italien.

« Et vous irez, vous irez toujours; car où s'arrête Saint-Denis ? au milieu de ces jardins en fleurs, avec ces longues rues ombragées comme les allées d'un parc, comment trouver la limite d'une ville ? Vous croyez être dans la campagne, et une nouvelle maison blanche sort du bouquet de verdure ; en voilà une autre cent pas plus loin, puis une autre encore, et vous commencerez à gravir la montagne, sans vous être aperçu que depuis longtemps déjà vous êtes sorti de la ville.

« Nous avons en quelques minutes visité la capitale de Bourbon, du moins dans ce qu'elle présente de remarquable ; convenez maintenant que, si le panorama découvert de la rade vous avait fait de séduisantes promesses, un second coup d'œil ne les a pas démenties. Et si vous songez que cette ville si complète déjà date de quelques

années à peine, qu'il y a plus de la moitié des édifices publics ou particuliers qui ne comptent pas dix ans d'existence, vous avouerez sans détour qu'on ne peut demander plus qu'il n'est fait au zèle des créoles de la Réunion et à leur intelligent patriotisme (1). »

Tout, du reste, semble fait à Saint-Denis pour le plaisir des yeux : les rues larges, bien alignées, se coupant à angles droits, sont bordées de jardins au fond desquels s'élèvent les maisons ; à travers la grille fermant ces jardins, le *barreau*, comme on l'appelle à la Réunion, on aperçoit la *Varangue*, galerie ouverte autour de la maison, où les habitants se réunissent le soir. Un lustre de cristal, des fauteuils de rotin où l'on se berce paresseusement, composent l'ameublement de ce gracieux péristyle.

Et les jardins ! ils montrent aux yeux du voyageur étonné toutes les merveilles de la végétation des tropiques : cannes à sucre dressant leur tige svelte surmontée d'une aigrette ; bananiers aux lourdes grappes pendantes ; cocotiers aux troncs élancés ; manguiers au feuillage touffu ; pignons d'Inde à la noix huileuse ; vacouas dont on tresse les feuilles ; papayus aux troncs lisses et sans branches, couronnés de melons verts. Puis, pour compléter le tableau, les fleurs les plus brillantes : roses de toutes espèces ; lianes aux fleurs multicolores ; vanilles grimpantes ; hibiscus ponceau ; grenadiers ; aloës.

(1) A. Roussin, *Album de la Réunion*, 1860 et suivants.

Autour de la ville court le boulevard Doret, le bois de Boulogne de Saint-Denis, coupé par le ruisseau *des Noirs*. Le soir, dès que les rayons brûlants du soleil s'inclinent à l'horizon, dès que la chaleur du jour commence à disparaître, le boulevard Doret devient le lieu de réunion de la société ; à côté des toilettes élégantes, dernières modes venues de Paris, se presse la foule des domestiques dans le pittoresque costume de leur pays : Malabar, Lascars, Bengalis, Télingues, venus de l'Inde après l'émancipation des noirs.

Non loin de là, perdues dans le feuillage, apparaissent des *paillottes* en paille et en bambou ; c'est un village de noirs, de *citoyens*, comme ils se désignent depuis que la loi de 1848 a fait de ces anciens esclaves des hommes libres. Ils vivent là, dans un doux *far niente*, cultivant autour de leurs demeures les légumes nécessaires à leur existence : *l'ambrevade*, sorte de pois poussant sur un arbuste ; le maïs aux gros épis jaunes ; le chouchou, dont le fruit rappelle le concombre ; le giraumon, sorte de courge, et le *bétel*, que mâchent les Indiens ; puis les légumes d'Europe, et les salades de toutes sortes ; le manioc, la *brède*, dont on mange les feuilles mêlées au riz. Ces divers végétaux constituent ce que l'on appelle les *vivres*.

Du côté de la terre s'élèvent les *remparts :* c'est ainsi que les créoles nomment les montagnes et les roches à pic qui forment comme une ceinture autour de Saint-Denis. En avant de la ville, est le *barachois*, ou port de

refuge, trop petit pour recevoir de grands navires, et trop peu sûr pour défendre contre la tempête ceux qui viennent y chercher un abri.

C'est pour remédier à cet inconvénient qu'en 1877, on décida la création d'un port ; mais, au lieu de le creuser à Saint-Denis, c'est à la Pointe-des-Galets, à 20 kilomètres au sud-ouest de la ville, qu'on décida de l'établir ; il est relié à Saint-Denis par le chemin de fer. Son étendue est de seize hectares, avec une profondeur moyenne de huit mètres.

Saint-Pierre, longtemps connu sous le nom de quartier de la rivière d'Abord, est la seconde ville de l'île de la Réunion ; elle est située dans la partie méridionale de l'île. Bâti en amphithéâtre, Saint-Pierre descend jusqu'au rivage ; ses rues, tracées perpendiculairement à la côte, se coupent en angles droits ; elles sont pavées de macadam, et de larges ruisseaux d'eau fraîche y coulent sans cesse. Les maisons en pierres volcaniques, en pierres de taille, ou même en bois, offrent un aspect agréable ; comme celles de Saint-Denis, elles sont toutes entourées de la varangue, et construites au milieu des jardins.

En avant de la ville, est le port ; les travaux de construction ont été longs et pénibles ; de fréquents raz de marée enlevaient souvent en une nuit les digues qu'on avait mis de nombreux mois à construire, et dispersaient comme de simples galets des roches pesant plusieurs milliers de tonnes ; mais, grâce à l'habileté des ingénieurs, à la persévérance des travailleurs et aux sacrifices de la

commune, on vainquit toutes les difficultés, et le port fut inauguré le 23 octobre 1883.

Le port se compose d'une rade ou avant-port naturel de plusieurs hectares de superficie, rejoint par une passe large de cent vingt mètres et profonde de dix à quinze, à un bassin creusé et protégé par une ceinture de jetées construites sur les récifs ; il peut recevoir des navires de trois mille tonneaux.

Le séjour de Saint-Pierre est un des plus agréables de l'île ; l'air est vif et frais, le vent souffle presque tous les jours et les habitants du pays, les Saints-Pierrois, pour leur donner leur nom créole, empruntent à ce climat une activité et une énergie qui leur sont propres et qui les font aisément reconnaître par toute la Réunion.

Parmi les monuments, citons l'hôtel de ville, vieux gouvernement (aujourd'hui école des frères), construction de la Compagnie des Indes, le tribunal de première instance et le marché, vaste rotonde soutenue par de fines et gracieuses colonnettes de fer.

Tandis que Saint-Pierre demandait l'autorisation d'ouvrir un port, et que ses habitants s'imposaient pour couvrir la majeure partie des frais de ce travail, Saint-Paul demandait la même autorisation ; mais en même temps les subsides nécessaires pour exécuter les travaux ; rien de tout cela n'est encore venu, et cependant la ville est située au fond de la plus belle rade de la colonie ; mais Saint-Paul voit son importance diminuer de jour en jour. Autrefois, elle était la capitale de

l'île ; cette prérogative lui fut enlevée en 1738 ; depuis elle s'est vue privée de son tribunal de première instance que l'on a transféré à Saint-Pierre.

Saint-Paul est une ville charmante, aux rues longues et irrégulières, ce qui repose un peu des rues tirées au cordeau des autres villes ; elle se ressent du caractère des Saints-Paulois auxquels les autres créoles de la Réunion reprochent leur..... indolence. Dans cette charmante ville, dès le crépuscule, chacun se renferme dans sa maison, les soirées s'écoulent sous la varangue, où les maîtres sommeillent, tandis que les domestiques, noirs et Indous, hommes et femmes, assis devant le *barreau*, se livrent à la conversation.

Il ne reste à Saint-Paul que le souvenir de son ancienne importance, et la gloire d'avoir été le premier endroit occupé par les fondateurs de la colonie et la capitale de l'île ; mais à côté de cette gloire éphémère, Saint-Paul en possède une autre : elle est la patrie de Parny, qu'on a surnommé le Tibulle français ; de Dayot, un autre poète ignoré en France, mais très apprécié à la Réunion; de Leconte de Lisle, et de l'amiral Bosse.

A treize kilomètres au nord de Saint-Paul, et faisant partie de cette commune, on rencontre la *Possession*, petit hameau où abordèrent les Français et où ils prirent possession de l'île.

L'aspect de la Possession, calme et silencieux pendant le jour, prend tous les soirs, à la même heure, une animation nouvelle. A la nuit tombante, on voit arriver

de tous côtés des créoles, des noirs, des Indiens, hommes, femmes, enfants, engagés de toutes les couleurs, portant des paniers remplis de légumes, de poissons, de cages pleines d'animaux de basse-cour, se rendant près des bateaux, s'apostrophant bruyamment, ou chantant quelque refrain de leur pays ; puis, de Saint-Paul arrivent des charrettes bondées de comestibles ; le tout est embarqué sur des péniches et conduit par mer à Saint-Denis.

Tel était du moins l'aspect de la Possession il y a quelques années encore ; mais tout ce pittoresque est parti, le chemin de fer est venu, et au lieu d'apporter leurs vivres à la Possession de Saint-Paul, les habitants les déposent à la gare ; car, maintenant, une partie de l'île est desservie par un chemin de fer qui suit le littoral de la côte est, nord et ouest, de Saint-Benoît à Saint-Denis et de Saint-Denis à Saint-Pierre.

La ligne de Saint-Denis à Saint-Benoît a 39 kilomètres ; elle dessert Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Saint-André, Bras-Pranon et Saint-Benoît.

La seconde ligne part de Saint-Denis, s'arrête à la Possession, le Port à la Pointe-des-Galets, Saint-Paul, Saint-Gilles, Saint-Leu, Saint-Louis et Saint-Pierre ; elle a 87 kilomètres ; l'ensemble de la ligne renferme un tunnel de 10.450 mètres ; 70 aqueducs, viaducs ou ponts de 100 à 500 mètres, et 12 gares ; une route, dite route nationale, fait tout le tour de l'île en suivant les contours du littoral ; elle a 230 kilomètres de dévelop-

pement. D'autres voies, chemins de grande communication ou vicinaux, desservent tous les points de l'intérieur de l'île habités ou sur lesquels on a établi des cultures ; l'ensemble de ces chemins carrossables est de 300 kilomètres environ.

CHAPITRE V

Climat. — Température. — Saisons. — Pluies. — Nuages. — Orages. — Ouragans. — Raz de marée. — Cyclones. — Un cyclone dans la plaine des Cafres. — Le cyclone de 1868.

Autrefois, l'île de la Réunion était réputée pour la salubrité de son climat ; aujourd'hui, sans être malsaine, notre colonie a hérité de quelques-unes des maladies si fréquentes dans les mers des Indes ; peut-être les doit-elle aux immigrants qui ont apporté avec eux le germe de ces maladies qui, hâtons-nous de le dire, ne sévissent sérieusement qu'à de rares intervalles.

La température de l'île, quoique élevée, n'est cependant pas excessive, mais elle est assez variable ; le thermomètre oscille entre 12° et 36° selon la saison, et aussi selon les localités ; entre Saint-Denis et Saint-Pierre, par exemple, il y a toujours deux ou trois degrés de différence ; Saint-Pierre est moins chaud ; la moyenne de l'île, sur le littoral, peut être estimée à 24° 6.

Comme dans tous les pays tropicaux, on ne compte à la Réunion que deux saisons : la *belle saison*, de mai à octobre, époque du beau temps, de la sécheresse et de la

chaleur, et la saison des pluies ou *hivernage*, de novembre à avril ; les pluies, fort abondantes du reste, tombent surtout en décembre, janvier et février.

Pendant cette période, les nuages, dans l'intérieur, sont généralement bas et cachent aux regards les sommets des montagnes. Pour le voyageur placé sur un des points élevés de l'île, l'effet produit par cette brume est merveilleux ; on dirait qu'une mer légèrement ondulée s'est tout à coup répandue sur la Réunion, voilant les plaines, les plateaux et les navires ; les pics du Piton des Neiges, du Volcan et du Grand-Bernard, éclairés par le soleil levant, émergent, comme des îlots, de cet océan de brume, et au loin, à l'horizon, l'œil aperçoit les flots bleus de la mer et quelquefois jusqu'à Maurice.

Mais ces nuages ne sont pas sans danger pour le touriste : ils se forment parfois avec une rapidité effrayante et changent, en quelques minutes, l'atmosphère la plus pure, en un brouillard intense. Malgré lui, le voyageur est effrayé lorsque le vent chasse de son côté les premiers flocons qui se forment, lorsqu'il voit s'avancer vers lui ces masses blanches qui ont un aspect presque solide. Heureux, s'il s'est prémuni contre ce danger, s'il a de chaudes couvertures et surtout de quoi faire du feu, car il court risque de succomber en quelques heures, dans cette atmosphère humide, par *une chaleur de 35° et plus*, à ce que les habitants du pays appellent *la crampe* : une somnolence presque invincible s'empare de lui ; il éprouve le besoin de se coucher et de s'endormir,

Gorges du Bornieu-Saint-Paul

il devient incapable de tout mouvement, comme paralysé, et meurt s'il n'a les moyens de réagir et de lutter contre l'humidité. Ce phénomène se produit, du reste, dans toutes les contrées montagneuses.

L'hivernage est aussi la saison des orages, des raz de marée, des ouragans et de ces terribles tempêtes que l'on nomme cyclones dans la mer des Indes.

Les orages ne sont ni violents ni très fréquents à la Réunion, moins qu'en France, peut-être ; en revanche, les ouragans sont terribles ; c'est, avec les raz de marée, le plus grand fléau qu'ait à redouter la colonie. Quand un de ces tourbillons vient à fondre sur l'île, il laisse, comme trace de son passage, des cases renversées, des villages détruits, des arbres déracinés et des plantations bouleversées ; souvent, ses effets se font sentir sur les côtes et bon nombre de navires périssent corps et biens. Dans les raz de marée, la mer, calme au large, vient se briser sur la côte en lames monstrueuses qui emportent tous les débarcadères et occasionnent de terribles malheurs dans les villages du littoral.

Pour donner une idée de la violence de ces ouragans qui vinrent fondre trop souvent sur la Réunion, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire le récit, fait par M. Maillard, d'un de ces coups de vent qu'il éprouva dans la plaine des Cafres :

« Le 17 janvier 1858, je fus chargé d'aller faire une étude pour le détournement des eaux d'une source située dans la plaine *des Cafres*. Nous nous mîmes en route

le 16, à cinq heures du matin, c'est-à-dire une demi-heure avant l'apparition du jour.

« Mes compagnons étaient : le maire de la commune au profit de laquelle le gouverneur avait autorisé le détournement du cours de la source ; le conducteur des ponts et chaussées, qui devait faire exécuter les travaux d'après mon tracé ; deux employés emmenés comme aides ; enfin, Jacques, créole malais de quatorze ans, élevé dans ma maison, et qui me servait toujours de porte-mire. Nous étions suivis de nos domestiques portant nos effets et nos instruments. Une douzaine de terrassiers, dont trois Chinois, les autres Cafres et Malgaches, étaient partis d'avance pour porter les outils et les provisions, et installer notre campement.

« L'obscurité nous empêcha d'observer le temps au moment du départ. Nous avions devant nous huit heures de marche, tant à pied qu'à cheval, et un travail pressé. Le jour venu, et à mesure que nous avancions, l'aspect du ciel nous inquiéta un peu ; des nuages noirs chassaient avec rapidité sur nos têtes, tandis que nous traversions une atmosphère brûlante, où pas un souffle d'air ne se faisait sentir. A midi, l'imminence de l'ouragan devint pour moi une presque certitude ; mais nous étions trop avancés pour songer à revenir sur nos pas, et d'ailleurs nous espérions trouver de bonnes cases auprès de la source.

« Le plateau appelé Plaine-des-Cafres est une savane parsemée de pitons à cratères éteints et d'éminences qui sont des soulèvements volcaniques plus ou moins

couverts d'arbres. Les pentes générales du plateau se dirigent toutes vers le centre, vaste marécage à la saison des pluies, pâturage frais en temps de sécheresse, sur une étendue de deux lieues de long et d'une lieue et demie de large ; ce désert ne présente de trace de culture qu'aux alentours des quelques métairies très distantes les unes des autres, et qui ne sont en réalité que des parcs pour les bœufs, avec une ou deux cabanes pour les tournées accidentelles du propriétaire, un bout de jardin, et quelques semis de sainfoin et de raygrass, comme réserve pour les jours caniculaires.

« Tel était le gîte qui nous attendait, et qui était situé sur une des buttes volcaniques dont la chaîne s'étend du sud au nord, entre deux pitons plus considérables, celui de *Dugani* et celui de la *Grande-Montée*. La première case qui s'offrit à nous avait été récemment construite en bois et en paille pour abriter nos ouvriers. Derrière celle-ci se présentait celle que le propriétaire de la métairie occupait lorsqu'il venait voir son troupeau, et qui nous était réservée. Une troisième, celle des bouviers, très petite et de chétive apparence, avait été mise en partie à la disposition de nos domestiques. Enfin, le parc à bœufs, vaste hangar occupé par une cinquantaine de ces animaux, terminait le campement. Ces quatre abris étaient séparés les uns des autres par une dizaine de mètres et protégés par quelques beaux arbres.

« Nous étions encore en route et à pied, lorsque la pluie commença à tomber par ondées chaudes, droites et roides,

augmentant d'intensité à chaque reprise. A deux heures, elle nous cloua dans la case, où nous fîmes notre installation et prîmes notre repas. Un magnifique chien des Alpes, attiré par l'odeur de la cantine, avait quitté les bœufs dont il était le gardien pour s'établir chez nous. Le repas fini, il refusa de nous quitter et donna des marques d'effroi de mauvais augure. Bien qu'il fût caressant et doux, bien que sa haute taille et son air de fierté fussent des indices de courage, il refusa d'obéir au rappel de ses maîtres et se cacha sous un de nos lits, d'où il fut impossible de le faire sortir. Je remarquai qu'il ne dormait pas et qu'il éprouvait une inquiétude extraordinaire, tandis que les bœufs ne paraissaient rien pressentir ou ne se soucier de rien.

« Le baromètre baissait de manière à me donner la crainte d'une nuit terrible. J'examinai la case, qui était composée de deux chambres : l'une servant de magasin, l'autre, fort petite, contenant quatre lits, dont deux devaient être occupés chacun par deux de nos jeunes gens. C'était une construction en bois couché, à la manière du pays, avec une couverture en planches et en bardeaux (essentes), un vrai chalet de montagnes, ayant pour unique ouverture une porte tournée vers le soleil couchant. Une roche sortait de terre à l'angle sud-ouest et à quelques décimètres de distance de la case.

« La pluie cessa, et aucun bruit précurseur de l'ouragan ne se fit entendre avant cinq heures du soir. Alors s'élevèrent de courtes rafales, qui devinrent de plus en plus menaçantes. A la nuit tombante, — six heures et demie,

— l'atmosphère redevint calme et chargée de brumes qui voilaient l'horizon. A huit heures, le baromètre était si bas que je m'étonnais de ne pas voir la tempête se déclarer, lorsqu'elle arriva, ronflant et mugissant entre les pitons et faisant craquer les arbres. Puis un silence, un calme plat qui dure quelques secondes, comme si l'ennemi s'arrêtait pour reprendre haleine et nous attaquer de nouveau. Il reprend sa course, et, cette fois, il accourt si vite qu'il ne s'annonce plus par des menaces lointaines; il s'abat sur nous brutalement et nous porte un choc semblable à celui d'un corps solide. Le toit craque et se brise, nous nous sentons soulevés et penchés en avant. Le chien s'agite et gémit, nos lumières sont éteintes par le vent qui pénètre dans l'intérieur. Heureusement, il a emporté au loin les débris de la charpente; personne n'est blessé. Il pleut serré, mais nous pouvons encore nous abriter sous une partie du toit.

« Les intervalles de calme, de ce calme extraordinaire qui succède aux rafales, nous laissaient à chaque instant l'espoir d'avoir essuyé la dernière bordée de cette furie. Vers dix heures, nous essayâmes de sortir pour voir si les autres cases nous offriraient un autre refuge meilleur ou pire. Mais il nous fut impossible d'ouvrir. Le vent avait fait marcher la case de manière à ce que la porte vînt butter contre la roche. Nous étions *calés*, mais prisonniers, avec la chance d'être renversés et brisés, ou celle d'être écrasés par les débris de la toiture.

« De onze heures à minuit, elle fut enlevée planche par

planche, et chaque fois dispersée au loin. A minuit, la paroi située vers l'est et qui maintenant, par suite de l'évolution que nous avions subie, se présentait presque de face à la rage obstinée du nord-est, fut enfoncée et trouée. Nous étions à peu près libres de fuir ; mais l'obscurité était complète, et, à deux pas de nous, autour de la petite éminence que nous occupions, l'inondation se dressait en vagues semblables à celles de la mer. Les autres cases étaient peut-être entraînées déjà par la bourrasque de ce déluge, et la sensation du froid était si vive, que l'idée de nous égarer dans les ténèbres nous frappait de terreur.

« Quelque précaire que fût notre refuge, — nous ne pouvions plus dire notre abri, — l'instinct du gîte, qui domine toujours la pensée humaine, et le sentiment fraternel de la lutte en commun contre le danger commun, nous engagèrent à rester ensemble jusqu'au dernier moment. Mais le plus grand péril de notre situation ne s'était pas encore dessiné à nos yeux, et bientôt il s'annonça par de douloureux symptômes. Je veux parler du découragement, de cet état nerveux et tout physique de prostration morale qui, sous l'influence de certains agents extérieurs, s'empare quelquefois de préférence des âmes les plus énergiques. Quelques-uns de mes compagnons commencèrent à donner des signes de désespérance, adressant au ciel de délirantes prières, en appelant leur famille et leurs amis absents pour leur dire adieu. Je craignis un instant pour moi-même la contagion de ce

trouble fatal, et je fis un effort pour me rappeler que j'étais le chef de la bande, et par conséquent appelé à ne m'occuper que des autres. Voyant que l'inaction était le seul fléau qu'il me fût possible de conjurer, je résolus d'essayer, à tout hasard, de lutter contre les éléments. Je fis porter et accoter nos quatre lits contre la paroi la plus menacée. Je m'opposai à ce que personne eût recours aux alcools pour se réchauffer et s'étourdir. Je veillai à ce que chacun avalât de temps en temps un verre de bouillon concentré dont nous avions une provision convenable. Je fis jeter sur notre petit groupe serré une grande couverture, qu'il fallait retenir de toutes nos forces pour qu'elle ne fût pas arrachée par le vent. Enfin je parvins à installer au milieu de nous une double caisse vide et retournée, au moyen de laquelle un bougeoir garni et des allumettes me permirent, dans l'intervalle des rafales, de nous procurer un instant de lumière pour regarder l'heure et consulter le baromètre qui, sans merci, descendait toujours.

« Quelle attente ! et combien de fois, après des angoisses qui nous semblaient avoir duré une heure, nous étions frappés de stupeur en voyant à la montre qu'à peine dix minutes s'étaient écoulées ! Sans doute ces fréquentes constatations de notre péril n'étaient pas de nature à nous rassurer ; mais elles tenaient notre attention éveillée sur nous-mêmes. Elles entretenaient le sentiment de l'amour de la vie prête à nous abandonner. Dans ces rapides intervalles de silence, nous respirions ensemble, et chaque fois

nous pouvions nous croire prêts à sortir du paroxysme de l'ouragan. Mais, tout à coup, des craquements formidables nous annonçaient le retour du monstre.

« Chose remarquable, les plus faibles étaient ceux dont l'énergie se soutenait le mieux, et mon petit Jacques montra, sans se démentir un instant, une présence d'esprit, un courage et un dévouement à toute épreuve.

« Enfin, à deux heures du matin, le baromètre cessa de descendre, et à deux heures et demie il commença à remonter. Les rafales faiblirent progressivement, et l'espérance remonta comme le baromètre.

« J'étais brisé de fatigue; je m'allongeai comme je pus sur un matelas, une véritable éponge dont le poids de mon corps exprimait l'eau, et je dormis une demi-heure.

« Dès que le jour commença à poindre, nous réunîmes nos efforts pour nous ouvrir un passage à travers les débris de la cloison et parvenir jusqu'aux autres cases, que nous n'étions pas sûrs de retrouver, même en ruines. Quelle fut notre surprise, en voyant debout et intacte la plus voisine, qui était la plus petite, celle que nos domestiques partageaient avec les ouvriers ! Elle était fermée, muette et comme inhabitée. Nous y pénétrons, et nous trouvons nos gens bien tranquilles autour d'un bon feu qu'ils avaient pu entretenir toute la nuit, sans se douter qu'à deux pas de là nous soutenions contre la mort une lutte désespérée.

« Nous étions tellement transis, que la vue de ce feu bienfaisant faillit nous faire tout oublier. Mais il fallait

songer à nos douze travailleurs installés dans la case neuve, et nous fîmes, pour aller de suite à leur recherche, un effort que je me rappellerai toujours comme une chose considérable dans ma vie d'aventures.

« La tempête était presque apaisée, mais elle avait eu son cruel triomphe. De la grande case en bois et en paille, il ne restait que quelques débris épars, ballottés encore par les derniers souffles de l'ouragan. Sept de nos hommes s'étaient réfugiés, dans un état d'hébétement, sous les débris d'un gros arbre abattu et brisé. Les cinq autres gisaient dans l'eau, raides et froids comme des cadavres. Nous nous hâtâmes de les emporter près du feu et de les frictionner de toutes nos forces ravivées par le danger. La scène qui suivit fut véritablement effrayante. Les premiers qui se ranimèrent sortirent de leur léthargie dans un état de démence complet, et, s'échappant de nos bras, voulurent se précipiter dans le feu. Deux autres, — deux Malgaches, — en revenant à la vie, eurent un réveil encore plus terrible. Leur face souillée, égarée, furieuse, était horrible à voir, et notre lutte pour les sauver ressemblait à un combat.

« Mais le dernier de ces malheureux ne se réveilla pas, et plusieures heures de frictions ne purent pas seulement lui enlever la raideur cadavérique. L'asphyxie par l'eau ou la paralysie du sang par le froid avait été complète.

« A neuf heures du matin, il fallut renoncer à l'espoir d'arra cher cette victime au désastre. Nous la couvrîmes

d'un peu de terre, nous abandonnâmes une partie de notre bagage, et les buttes ayant cessé d'être des îles sans issue, nous pûmes descendre dans la plaine, où l'écoulement se faisait assez régulièrement par les deux ravines qui sillonnent en sens contraire le nord et le sud du plateau. Nous pûmes franchir, non sans peine, mais sans catastrophe nouvelle, les trois courants du bras du Ponteau, qui ne charriait ni arbres, ni rochers, et dont les flots étaient restés clairs, grâce à la compacité du sol. Ainsi, marchant dans l'eau, jusqu'aux genoux dans la plaine, jusqu'aux épaules dans les fonds, le plus souvent sans retrouver aucune trace de chemin, rencontrant à chaque pas les énormes tamarins des hauteurs gisant brisés sur le sol, nous atteignîmes, après trois heures de marche bien pénible, la métairie la plus voisine. Le temps était magnifique, le ciel d'un bleu pur, et le soleil brillait sur la campagne dévastée. »

Sur mer, ces immenses tourbillons qui parcourent l'Océan, poussés par une force irrésistible, sont plus terribles encore.

Ces phénomènes sont si fréquents dans les parages de la Réunion, qu'on a pu étudier leur marche, calculer leur vitesse, et les lois qui les régissent; c'est à un créole de la Réunion, Joseph Hubert, que revient l'honneur de cette découverte. Le cyclone est un tourbillon d'un diamètre de cinquante à cent milles, qui s'avance sur l'Océan avec une vitesse variant entre un et cinquante milles à l'heure, mais dont la moyenne est de cinq à dix milles.

Au centre du cyclone règne un espace de calme, où la mer est moins grosse et le vent presque insensible, tandis que, à la circonférence, tous les éléments semblent déchaînés.

Etant donné les études faites sur les cyclones, un marin peut, en manœuvrant suivant certaines instructions, éviter la partie dangereuse, pour se tenir dans la partie maniable, c'est-à-dire dans celle où, malgré la tempête, il reste maître de son navire. Au moyen de certains calculs, on connaît le point où est le centre du cyclone, la direction qu'il suit, et la vitesse de sa translation.

Afin de mieux faire comprendre ce phénomène, nous allons résumer le récit du cyclone éprouvé par la frégate *la Junon*, aux environs de l'île de la Réunion, au mois d'avril 1868.

La frégate de premier rang *la Junon*, allant de France aux Indes, relâcha à l'île de la Réunion; le 28 avril, elle quitta la rade de Saint-Paul.

Pendant toute la traversée, les officiers avaient étudié les lois des cyclones dans un ouvrage que venait de publier le commandant Bridet, directeur du port de Saint-Denis ; ils allaient bientôt pouvoir mettre en pratique les règles contenues dans cet excellent ouvrage.

Dès le lendemain du départ de Saint-Paul, le vent fraîchit sensiblement, et la mer devint grosse ; en même temps les officiers constataient une baisse continue du baromètre, signe précurseur du cyclone.

Aussitôt, M. de Marivaux, capitaine de vaisseau com-

mandant *la Junon*, se mit en devoir de déterminer la position du centre du météore, sa direction et sa vitesse. Le cyclone s'avançait en droite ligne sur la frégate avec une vitesse moyenne. La distance du centre permettait de couper la ligne de translation pour atteindre le cercle maniable. Le commandant fit allumer les feux afin que la machine aidât à franchir la région dangereuse.

La Junon fuyait vent arrière avec une vitesse de dix nœuds dans une obscurité profonde ; la mer devenait plus grosse, et le roulis était tel que l'eau embarquait par les hauts et par les sabords mal joints.

Malheureusement, vers minuit, l'eau pénétra dans la machine, et un grand coup de roulis éteignit les fourneaux ; il fut impossible de les rallumer ; les plaques des parquets s'étant détachées rendaient l'accès des fourneaux impossible.

Le vent augmentait et soufflait en tempête ; la voilure et le gréement subirent des avaries : dans un coup de roulis, la grande vergue se brisa ; tous les huniers furent emportés, et la rupture du minot de misaine causa la perte de cette voile ; bientôt deux mâts supérieurs tombèrent. *La Junon* était immobile et n'obéissait plus au gouvernail.

La Junon resta ainsi exposée à la fureur du cyclone qui s'avançait avec rapidité. La mer s'élevait en véritables montagnes, elle avait emporté les galeries, les embarcations suspendues sur les porte-manteaux d'arrière et de côté, et une grande ancre, détachée de ses liens

avait, en frappant la muraille, défoncé un sabord et produit une large voie d'eau, qu'on eut bien de la peine à aveugler.

Une pluie torrentielle se joignit aux coups de mer, et tous les efforts tendaient maintenant contre les envahissements de l'eau.

« La tourmente durait depuis sept heures, écrit un officier, redoublant à chaque heure de violence et de bruit..... Tout à coup, un silence absolu se fit, un silence que je ne puis comparer qu'à celui qui suit l'explosion d'une mine ou d'un bastion pris d'assaut. C'était le calme central, calme subit et étrange, qui produisit plutôt de l'étonnement qu'une impression de sécurité, tant on s'y sentait comme en dehors des lois de la nature. Le mouvement du tourbillon continuait dans le haut de la colonne d'air dont nous occupions la base. Des oiseaux, des poissons, des sauterelles, des débris sans forme tombaient de tous côtés, et l'état électrique de l'atmosphère produisait une sensation vertigineuse sans analogue dans nos souvenirs, se manifestant par un état extraordinaire d'exaltation chez des hommes habituellement très calmes (1). »

On put heureusement, grâce au dévouement de l'équipage, profiter de ce moment de répit pour réparer la mâture, débarrasser les foyers, rallumer les fourneaux et vider une partie de l'eau qui envahissait la cale.

(1) Cité dans le *Tour du Monde*, année 1869, 2e semestre.

Après cinq heures de calme, la tempête reprit de nouveau la frégate et l'emporta dans toute sa force ; l'ouragan se déchaînait avec plus de violence qu'auparavant. La membrure du bâtiment se déliait ; les membrures craquaient et se brisaient ; mais il était impossible d'apprécier l'origine des voies d'eau qui pénétraient par tous les points à la fois.

Enfin, le 5 mai, on put remettre la machine en mouvement, et gagner Mahé, dans les Seychelles, où la frégate put subir les réparations les plus indispensables ; un mois après, elle était à Saïgon.

A son retour, *la Junon* devait encore traverser un cyclone presque aussi terrible que le premier, et grâce à l'habileté de son commandant, au courage et au sang-froid de ses officiers et de ses marins, en sortir victorieuse, comme la première fois.

CHAPITRE VI

Population. — Différentes races. — Les créoles. — Mulâtres. — Petits créoles. — Les citoyens. — Cafres. — Malgaches. — Indiens. — Chinois. — L'immigration des coolies hindous et l'Angleterre.

La population de l'île de la Réunion s'élève à 166.764 habitants ; elle est composée des éléments les plus divers, et peu de pays offrent une galerie ethnologique aussi complète que notre colonie.

A côté du *créole de race pure*, nous voyons le *petit créole*, descendant direct des premiers Français établis à Bourbon. Le *noir*, l'ancien esclave affranchi depuis 1848, qui est né sur le sol de la colonie et y a fait souche lui-même. Puis les immigrants introduits à la Réunion à la suite de l'émancipation : *Malgaches, Cafres, Indiens* de toutes races et *Chinois*.

Le créole *blanc* diffère bien peu de l'Européen : apparence moins vigoureuse, teint plus pâle et plus mat, cheveux et barbe plus noirs.

Chez la femme, le type est plus accentué : sveltes, délicates, gracieuses, d'allure souple et un peu indolente, les créoles ont dans toute leur personne un charme indé-

finissable ; c'est elles que Victor Hugo a voulu peindre quand il disait :

« Un œil noir où luisaient des regards de créole,
« Et le charme inconnu, cette fraîche auréole,
« Que couronne un front de quinze ans. »

Ajoutez un teint mat et d'une blancheur telle qu'on a pu dire, en exagérant toutefois : « Les créoles ne seraient que pâles si, au lieu de poudre, elles mettaient du rouge. »

Au moral, la différence avec l'Européen n'est pas plus grande. Certains auteurs se sont plu à nous dépeindre le créole de la Réunion comme un homme paresseux, indolent, allangui par une température excessive, enclin à la mollesse. Rectifions cette erreur. Et d'abord, ainsi que nous l'avons vu dans un précédent chapitre, la chaleur est très supportable, tempérée qu'elle est par les brises du sud-est ; ensuite, nous pouvons affirmer que les créoles possèdent l'énergie, l'activité, l'ardeur de nos méridionaux ; la lecture de l'histoire de Bourbon suffit pour montrer que toutes les qualités, toutes les vertus qui forment le caractère distinctif de notre race, se retrouvent chez nos compatriotes de la Réunion : braves jusqu'à la témérité, chevaleresques, enthousiastes, capables de tous les dévouements, de tous les héroïsmes, ils se sont toujours montrés dignes de leur origine. Leurs titres de gloire s'appellent Pondichéry, Mahé, Madras, le Grand-Pont ; les volontaires de Bourbon ont combattu dans l'Inde avec Dupleix, La Bourdonnais, Lally-Tollendal; montés sur les vaisseaux de Collet, de Villeneuve, de Bou-

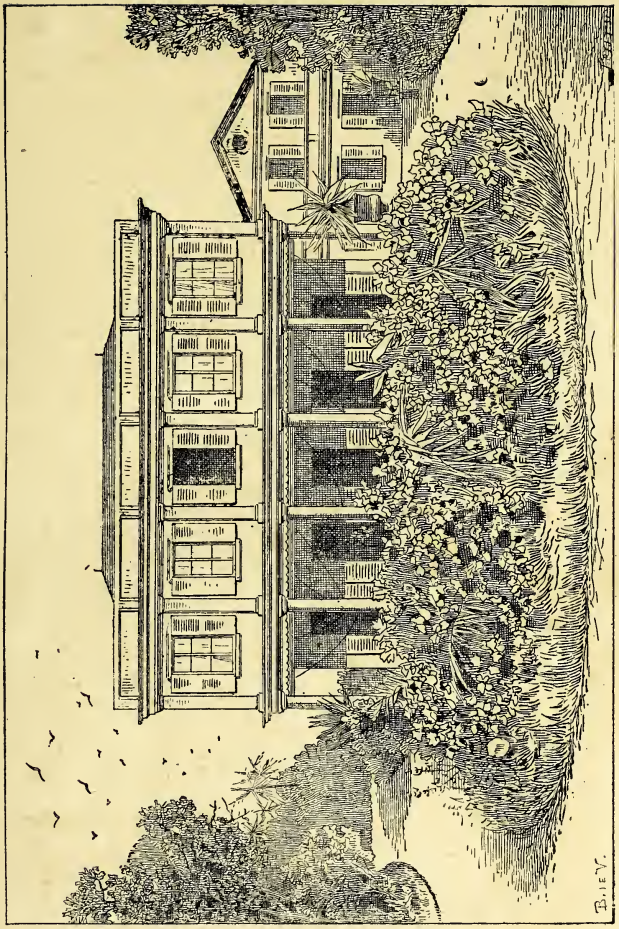

Type de maison coloniale.

vet, de Philibert, des créoles de Bourbon, eux aussi, ils ont fait aux Anglais une guerre acharnée ; et tout dernièrement encore, n'avons-nous pas vu les fils de ces vaillants solliciter de la France l'honneur d'aller à Madagascar combattre à côté des soldats et des marins de la mère-patrie, pour l'honneur du drapeau, pour l'agrandissement de l'empire colonial de la France ?

Puis, quand la paix est venue, dans le doux *far niente* d'une vie aisée, inspirés par la merveilleuse nature qui les entourait, quelques-uns sont devenus poètes : Parny, l'élégiaque par excellence, surnommé le Tibulle francais ; Bertin, le chantre d'Eucharis, « en amitié fidèle aussi bien qu'en amour ». Plus récemment, Leconte de Lisle, maintenant à l'Académie ; Dayot, Lacaussade, Léon Dierx et tant d'autres dont les œuvres, appréciées là-bas, mériteraient d'être mieux connues en France.

D'autres, tournant toute leur intelligence vers la recherche du bien-être de leurs compatriotes et l'amélioration de la colonie, s'adonnèrent aux sciences, à l'agriculture, à la politique, et ce ne sont pas ceux dont la Réunion a lieu d'être le moins fière ; ils se nomment de la Serre, Hubert-Delisle, Joseph Hubert, Lislet Geoffroy, Imhaus (1).

On a beaucoup reproché à tous les créoles, en général, leur vanité, leur orgueil, leur fierté et leur indolence. Sans vouloir dire que les créoles de la Réunion sont

(1) Voir à l'appendice la biographie des hommes célèbres nés à la Réunion.

absolument exempts de ces défauts, si communs à la nature humaine, nous pouvons affirmer qu'ils sont beaucoup moins prononcés chez eux que partout ailleurs ; nous n'en voulons donner pour preuve que ce fait qui nous semble très caractéristique : à la Réunion on ne trouve pas, comme aux Antilles, la haine qui divise les blancs et les gens de couleurs ; les créoles n'éprouvent pas pour le noir, et surtout pour le mulâtre, l'aversion profonde que leur témoignent les créoles des Antilles ; nous pourrions citer bon nombre de créoles fort honorables, qui n'ont pas craint de s'allier à des femmes de couleurs, et qui, pour cela, ne se sont pas vu fermer les portes des maisons amies.

L'éducation est pour beaucoup dans ce fait ; blancs, mulâtres et noirs se coudoient sur les bancs du collège et dans les écoles ; à cet âge, il n'existe pas de distinction de races, et quand plus tard, devenus hommes, ces anciens condisciples se rencontrent dans la vie, peuvent-ils oublier qu'ils sont égaux par le savoir et par l'intelligence?

Il est à remarquer que le mulâtre, qui est toujours supérieur à son parent noir, est rarement inférieur à son parent blanc ; qu'il est en outre désireux de s'instruire et qu'il arrive généralement à force d'étude et de travail. Le fait capital, présenté du reste par la famille des mulâtres, c'est que, loin de se continuer à l'état de race, leurs descendants reviennent rapidement au type primitif, presque toujours au blanc, et rarement au noir.

A côté de ces créoles, existe une autre famille nommée *petits créoles*, *petits blancs* ou *créoles bichiques*. Ce sont les descendants directs des premiers colons établis à Bourbon, des premiers Français mariés à des femmes malgaches, et aux jeunes filles que Colbert envoya dans la colonie.

Le 27 février 1673, Louis XIV ordonnait au sieur Beauregard d'aller prendre seize jeunes filles mises à sa disposition par le directeur de l'hôpital général de Paris, et un prêtre, « pour être portez en l'isle Bourbon ». Cet ordre fut exécuté, mais en partie seulement : au lieu de se rendre directement à la Réunion, Beauregard toucha à Fort-Dauphin, où il espérait vendre la cargaison qu'il avait emportée ; les jeunes filles débarquèrent là, et quelques-unes s'y marièrent ; mais la plupart périrent dans le massacre de Fort-Dauphin. Les survivantes s'embarquèrent sur le *Blanc-Pignon*, qui, au lieu de profiter de la mousson S.-O. pour gagner Bourbon, se dirigea sur Mozambique, qu'il mit sept mois à atteindre; la plupart se dispersèrent, et du convoi de seize Parisiennes destinées à Bourbon, deux seulement y arrivèrent.

Notons que ces jeunes filles n'avaient rien de commun avec les femmes que l'on dit avoir été envoyées en Louisiane; c'était des orphelines, élevées à Paris par les religieuses.

La plupart de ces petits créoles sont un exemple frappant du fait que nous avancions plus haut : beaucoup,

au début, n'étaient que des mulâtres ; mais, comme ils se sont mariés entre eux, ils sont revenus au blanc le plus pur ; ils présentent, du reste, une physionomie particulière, bien reconnaissable, mais difficile à définir : ils ont les cheveux châtain clair ou roux, les yeux gris-bleu, le teint terreux, les jambes arquées, le mollet très haut.

On a fait à ces petits créoles une réputation déplorable et qui n'est point méritée : ils sont vaniteux, indisciplinés, vivant dans une insouciance et une paresse incomparables, ont écrit certains auteurs. La vérité est qu'ils habitent peu les villes, mais plutôt les montagnes, où ils se livrent à la pêche, à la chasse, et cultivent leurs champs ; un certain nombre s'emploient comme charretiers. En général, les familles des petits blancs sont très nombreuses.

Le nègre qui est né dans la colonie, qui ne l'a jamais quittée et qui vit libre depuis 1848, forme, lui aussi, une race à part : c'est le *citoyen*, comme il se désigne lui-même depuis l'émancipation ; l'appeler noir ou nègre serait l'insulter ; pour lui, noir est synonyme d'esclave, et blanc veut dire libre ; de sorte que ce citoyen, à la peau bronzée, pour vous faire comprendre qu'il est un homme libre, vous dira très bien qu'il est blanc.

Peu d'entre ces anciens esclaves sont restés dans les ateliers ; presque tous possèdent une case et autour un petit jardin où croissent, presque sans culture, les plantes nécessaires à leur existence, et ils sont satisfaits.

Il y a cependant des exceptions à cette règle : quelques noirs travaillent sur les habitations, et presque tous envoient leurs enfants dans les écoles de la colonie.

Le reste de la population noire est composé de nègres engagés à Madagascar et sur la côte d'Afrique comme travailleurs; ceux venant des côtes d'Afrique, au nombre de 9,500 environ, sont connus sous le nom de *Cafres;* mais il y a parmi eux des *Iambanes*, des *Macouas* et même des Abyssins. Les Malgaches, 6,400 environ, sont presque tous *Sakalaves*, Betsimisaraks, Antanosses, etc....

Forts, robustes, bien constitués, les Cafres fournissent une excellente classe de travailleurs, quand ils ont franchi la période d'acclimatement, qui est parfois pour eux assez pénible.

Même après un assez long séjour dans la colonie, ces Africains conservent une partie des coutumes de la terre natale, et par-dessus tout un amour profond pour la danse, la musique et les chants.

Sa journée de travail terminée, le Cafre s'assied volontiers devant sa case et chante, en s'accompagnant d'instruments primitifs, qu'il fabrique lui-même; mélancolique, et quoique sur un rythme uniforme, son chant arrive à produire des effets de tristesse, d'espérance et de force qui étonnent; mais la grande distraction des Cafres, les jours de chômâge, c'est la *Sega* ou *T'sega*, où la danse s'allie au chant. L'orchestre prélude par quelques coups de tambour; le chef redit plusieurs

fois le commencement de l'air qu'on doit chanter, et les autres instrumentistes frappent aussi sur leurs tambours, comme pour prendre l'accord.

Alors, hommes et femmes s'alignent en fredonnant et en marquant la mesure du pied, du corps et de la tête Peu à peu, l'orchestre prend plus de force; les danseurs s'animent, chantent plus haut, mêlent leurs voix et arrivent à cet ensemble parfait qui n'a pour loi qu'un instinct musical exquis.

A ce moment, un danseur entre dans le cercle et se livre à une suite de mouvements du corps et des membres, et à des poses d'une grâce naturelle et charmante, qui témoignent de la souplesse du danseur, bien plus que de ses connaissances chorégraphiques. Cette mimique du cavalier seul a pour but d'engager une danseuse à entrer avec lui dans l'arène; souvent, les supplications sont longues et permettent au danseur de montrer toutes les ressources de son talent. Enfin la jeune Cafrine accepte, et alors commence une de ces scènes qui laissent loin derrière elles tout ce qu'on a pu voir dans un ballet.

Pendant tout le temps que dure cette figure, les danseurs et les danseuses continuent à tourner autour des acteurs en dansant et en chantant.

Moins robustes que les Cafres, les Malgaches s'acclimatent plus facilement, au physique du moins, et deviennent aussi de bons ouvriers, parfaitement inoffensifs, honnêtes et pleins de bonne volonté; mais ils ont un atta-

chement profond pour leur patrie, pour la grande île, et n'ont qu'une pensée, qu'un espoir : y retourner.

Cet amour du pays natal, le regret de l'avoir quitté, l'espérance de le revoir un jour, se montrent partout, jusque dans leurs chants, dont les airs se réduisent à une mélodie triste et mélancolique ; quant aux paroles, elles ont toujours pour texte la patrie absente : ils expriment le regret de ne pas être à *Tani-bé*, la Grande Terre, demandent où est leur père, leur mère, leurs amis.

Plus intelligents, plus rusés que les précédents, sont les coolies indiens ; on les emploie aux travaux des champs, mais plus souvent comme domestiques, service auquel une certaine intelligence les rend assez propres ; mais l'Indien est lâche, paresseux, voleur, cupide ; beaucoup d'entre eux ramassent un petit pécule, et, leur engagement terminé, se font usuriers ou marchands ; ils excellent dans le mercantilisme et se livrent à une foule de petits trafics, moins avouables les uns que les autres.

Sobre, l'Indien se contente d'un peu de riz pour sa nourriture ; la plupart sont affectés de maladies de peau qui les rendent impropres au travail ; dans les premiers mois qui suivent leur arrivée, beaucoup meurent de la dyssenterie.

Nous avons déjà exposé, en parlant de l'introduction des Indiens à la Guyane, les causes auxquelles il faut attribuer la grande mortalité qui frappe les coolies hindous : recrutés dans les bas-fonds de la société par des raccoleurs peu consciencieux, ces malheureux, affaiblis

par la misère et la souffrance dans leur pays, supportent mal la traversée; les Bengalis surtout arrivent hâves et décharnés ; le voyage les affaiblit encore, et le changement de climat fait le reste ; aussi, l'immigration du Bengali est aujourd'hui condamnée.

Comme dans toutes nos colonies, le manque de travailleurs a toujours été le mal dont a souffert la Réunion depuis 1848. Instruits de ce fait, les Anglais ont résolu de l'exploiter : ils ont cessé de permettre l'immigration de coolies de l'Inde anglaise à la Réunion. Puis ils ont demandé pour leur consul à la Réunion un droit d'ingérence dans les affaires de notre colonie, à cette condition ils consentaient à donner autant de coolies qu'on voudrait.

Ces conditions étaient contraires à l'honneur de la colonie ; elle les a rejetées ; elle a préféré sacrifier son intérêt matériel à son honneur, à son patriotisme. Elle a préféré manquer de bras et laisser des terres sans culture plutôt que de capituler sur le point d'honneur.

— Notre dignité de Français avant tout, a dit la colonie par l'organe de ses représentants.

— Plutôt la *ruine*, ont dit les propriétaires ; plutôt la *ruine* que la moindre concession pouvant porter atteinte à notre dignité de Français.

Pour se venger de ce refus, l'Angleterre a déclaré que la Réunion n'aurait plus de coolies, parce qu'ils étaient maltraités.

C'est une calomnie indigne, et les Anglais le savent

bien. C'est bien à l'Angleterre, du reste, qu'il convient de plaindre les coolies engagés dans une colonie française, elle qui laisse des centaines de mille Hindous mourir de faim chaque année dans sa vice-royauté de l'Inde ; c'est bien à l'Angleterre à nous accuser de traiter les Indiens comme des esclaves, elle qui, pour les besoins de sa « politique libérale », rétablit l'esclavage au Soudan !

Quels cris d'horreur et de réprobation pousserait la philanthropique Angleterre, si une nation européenne parlait de rétablir la traite ! Mais que pèsent les scrupules et les principes quand les intérêts anglais sont en jeu ? Depuis les affaires d'Egypte, les marchands d'esclaves peuvent pourchasser leur gibier récalcitrant à l'ombre du drapeau de l'Impératrice des Indes !

Il ne nous reste plus qu'à parler des Chinois ; ils sont peu nombreux : cinq cent vingt, tout au plus, et presque tous marchands. Aussi mal recrutés que les Indiens, ce sont en général des gens sans aveu, vindicatifs, malhonnêtes et voleurs. Les Chinois qui s'expatrient sont pour la plupart gens de peu, et sujets à caution ; cela tient à leur organisation sociale : à de rares exceptions près, ceux qui quittent le Céleste Empire y sont forcés ; c'est une punition qui leur est infligée par le tribunal familial, pour une grosse faute, pour un crime même. Ils doivent aller sur la terre étrangère pour expier leur forfait ; à cette condition seule, ils ne seront pas séparés des ancêtres, ils seront ensevelis dans le champ patrimonial. C'est pourquoi, dans leurs contrats d'engagement,

ils stipulent qu'en cas de mort, leur corps sera reconduit en Chine.

Bien souvent, sur la terre étrangère, ils oublient les promesses faites à la famille au moment du départ pour le voyage d'expiation, et retombent dans les crimes qui les avaient fait condamner jadis.

CHAPITRE VII

Agriculture. — La canne à sucre. — Le café. — Girofle. La vanille. — Cacao. — Tabac. — La culture vivrière. — Les forêts. — Les animaux.

Sur les 260.000 hectares qui forment la superficie de l'île de la Réunion, 164.200 hectares représentent les terrains en friche, les forêts et les savanes ; 48.066 hectares sont consacrés à la culture de la canne à sucre et 16.828 à des cultures diverses. Ces deux derniers chiffres sont significatifs : la culture de la canne à sucre est la principale de notre colonie, c'est celle qui occupe le plus grand espace de terrain; elle a absorbé toutes les autres, et cependant elle a diminué dans de notables proportions, car, de 1859 à 1862, elle occupait plus de 62.000 hectares ; à cette époque, elle menaçait de tout envahir, mais de mauvaises récoltes, la concurrence des sucres étrangers et des sucres de betterave ont forcé les producteurs à se restreindre. A l'heure actuelle, cependant, la Réunion ne se nourrit pas elle-même, elle est obligée de demander aux Indes une partie de son

alimentation. Son climat si varié la rendait pourtant propre à toutes les cultures.

La canne à sucre est cultivée dans notre colonie depuis un temps immémorial; peut-être y poussait-elle à l'état de nature, quand les premiers colons débarquèrent dans l'île ; mais la grande extension donnée à cette culture ne date que de 1827.

La canne à sucre (*saccharum officinarum*, Linn.) a des racines rampantes, fibreuses et genouillées; elles produisent à la fois plusieurs tiges articulées, lisses, luisantes, hautes de dix pieds environ et de un à deux pouces de diamètre; sur chacune de ces tiges poussent quarante à cinquante nœuds, d'où sortent des feuilles longues de quatre pieds ; larges de un à deux pouces, dentelées sur leurs bords, elles sont d'un beau vert et traversées par une nervure blanche. A sa base, la feuille embrasse la tige d'un nœud à l'autre, tandis que son extrémité s'étend en forme d'éventail. Ces feuilles tombent à mesure que le sucre s'élabore dans les entre-nœuds et que la canne mûrit. La tige se termine à son sommet par un jet sans nodosité, appelé *flèche*, de quatre à cinq pieds de haut; il est surmonté d'un panicule, sorte d'aigrette de vingt pouces, composé de ramifications grêles et nombreuses qui portent une multitude de petites fleurs blanches et soyeuses.

Le sucre s'élabore dans les parties de la tige appelées *entre-nœuds*, et ceux-ci servent à la reproduction de la

plante au moyen de racines qui sortent des nœuds quand on les met en terre.

On cultive plusieurs espèces de cannes à sucre, qui ne sont, paraît-il, que des dérivés de la canne à sucre blanche;

Plant de café.

les principales sont : la canne jaune, la rouge et la violette.

La plantation de la canne demande un terrain préalablement préparé : les champs sont soigneusement épierrés, pour faciliter plus tard le sarclage, et le sol entretenu avec soin; on trace ensuite dans la terre des sillons

à un mètre soixante les uns des autres; entre ces sillons on creuse des fosses longitudinales de soixante-cinq centimètres de longueur, seize centimètres de largeur et vingt-cinq de profondeur; ces fosses doivent laisser entre elles autant de plein qu'elles ont de vide, c'est-à-dire être creusées à soixante-cinq centimètres les unes des autres. On couche dans ces trous, en croisant les extrémités supérieures, deux têtes de cannes de quarante-cinq à cinquante centimètres de longueur, que l'on recouvre d'un simple bouchon de paille. On plante généralement de novembre à février, et l'on récolte de quinze à trente mois après; on récolte une recoupe au bout d'un ou deux ans, et souvent une troisième deux ans plus tard; cela dépend de la qualité du terrain, de l'humidité du sol, et principalement des engrais plus ou moins actifs employés par les planteurs.

Quand le planteur juge que la canne, qui ne meurt jamais, mais qui va en s'étiolant, est suffisamment épuisée et ne rendra plus, il arrache tous les plants de son champ, le met en assolement et y sème des pois de mascate et des embrevades pendant trois ans ; après quoi, il recommence à planter en cannes.

La récolte consiste à couper la canne au pied ; elle est ensuite débarrassée de ses feuilles et portée à la sucrerie.

Comme toutes les cultures, la canne a de bonnes et de mauvaises années ; elle a ses maladies et ses insectes destructeurs. En 1846 et 1847, par exemple, les cannes

jaunirent, à la Réunion, elles se desséchèrent et périrent en partie ; les cannes du pays les plus anciennement cultivées moururent presque toutes. On essaya d'autres espèces, entre autres la canne Diard, nouvellement importée, et la réussite fut complète ; malheureusement, on fit aussi venir des plants de Maurice, et avec eux on introduisit un insecte qui fait à la canne une guerre terrible, le *Borer*.

Le Borer ou *perce-canne* fut apporté à Maurice avec des cannes venant de Ceylan. La chenille est gris jaunâtre, avec deux rangées de points noir brun sur le dos et une plaque brune sur la tête ; elle vit dans la canne et y grossit dans les trous qu'elle y perfore dans ous les sens. Le Borer subit sa transformation parmi les feuilles qu'il lie de quelques brins de soie. Le papillon est nocturne et ressemble tellement à un fragment de feuille de canne desséchée qu'il faut beaucoup d'attention pour le découvrir sous ces feuilles, où il se tient pendant le jour.

La canne ne meurt pas toujours des blessures que lui fait le Borer, mais elle reste dans un état de fermentation qui lui est très nuisible, parce qu'il empêche la cristallisation.

Les autres cultures de la Réunion sont :

Le *café*, dont les plantations occupent 4.464 hectares et produisent à l'exportation environ 375.000 kilogrammes, en décroissance sur les années antérieures ; en 1881,

on a exporté 584.180 kil.; 625.052 en 1882 ; 578.673 en 1883 ; 375.202 en 1884.

Nous avons vu comment le café fut introduit dans notre colonie; sa culture prit rapidement une grande extension, et en 1817, nous relevons comme production le chiffre de 3.531.000 kilogrammes. Malheureusement, les ouragans, les ravages des insectes, l'épuisement du sol et la fièvre de la canne à sucre qui s'empara des planteurs de l'île à une certaine époque, firent négliger le café au point de ramener sa production aux chiffres que nous venons d'indiquer.

Le *girofle*, introduit par Poivre, et qui constituait autrefois la principale richesse de notre colonie, a presque entièrement disparu. Il en reste encore quelques plantations occupant une superficie de 246 hectares, donnant à peine 28.000 kilogrammes, tandis qu'en 1835 la récolte dépassait 890.000 kilog.

Cacao. Bien que n'ayant jamais été fort importante dans la colonie, la culture du cacao semble progresser ; 155 hectares plantés de cacaoyers produisent environ 50.000 kilog. En 1835, le rendement n'était que de 10.000 kilog.

La *vanille* fut introduite en 1819 par le capitaine de vaisseau Philibert. M. Perrotet, qui arriva sur le même navire, le 27 juin 1819, déclare, dans un mémoire publié à ce sujet, que c'est lui qui apporta ces plants et qu'il en fit une deuxième importation en 1820. Quoi qu'il en soit, ses peines paraissent avoir été perdues; la

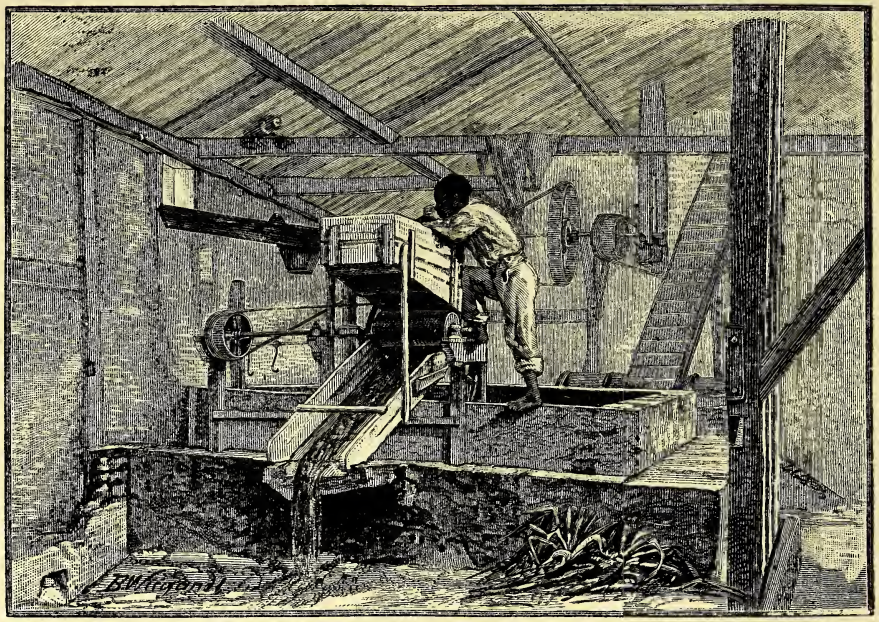

Préparation des grains de café.

plante ne produisant pas, on ne la cultiva plus guère que comme ornement dans les jardins.

Vers 1840, un jeune noir nommé *Edmond*, appartenant à M. Bellier-Beaumont, avait, sous la direction de son maître et de M. Lepervanche, étudié la botanique ; il voulut se rendre compte de la position des organes de cette fleur.

Dans la crainte d'une réprimande, Edmond n'osa pas cueillir une fleur de vaniller pour l'étudier ; il se contenta de relever l'opercule qui recouvre le pistil; pendant cette opération, le pollen des étamines tomba. La *fructification artificielle* était trouvée.

La culture de cette plante s'étendit rapidement ; elle est facile et produit de beaux résultats. Actuellement, 4.391 hectares sont consacrés aux plantations de vanille, et le produit dépasse 20.000 kil., d'une valeur de plus de 700.000 francs.

Le *tabac* que l'on cultive à la Réunion ressemble assez à celui de Virginie ; depuis quelques années, les récoltes ont donné des chiffres assez élevés. Actuellement, le gouvernement étudie un projet tendant à acheter des tabacs à la Réunion pour la Régie.

En 1835, le produit était de 82.000 kilog.; 484.000 en 1875, et actuellement 660.000 environ. Le nombre d'hectares cultivés en tabac est de 478.

Sous le nom de *plantes vivrières*, qui occupent 5.946 hectares, sont compris les plantes et les légumes d'alimentation : *maïs*, *manioc*, *songes*, appelés aux Antilles

choux caraïbes ; les *patates douces*, *calebasses*, *citrouilles*, *embrevades*, *lentilles*, *pois du Cap*, *pommes d'amour*, l'*arrow-root*, dont le bulbe donne une fécule excellente ; puis, tous les légumes d'Europe, depuis la pomme de terre jusqu'aux asperges.

Parmi les fruits, nous retrouvons tous ceux que nous avons indiqués aux Antilles : *mangues*, *avocats*, *ananas*, *bananes*, *bibasses*, *badamiers*, *citron mandarine*, *citron galet*, *coco*, *cœur de bœuf*, *attes* ou *anones*, *figues* de toutes les espèces, *goyaves* rouges, blanches et de Chine, *grenades*, *grenadilles*, *limons*, *mangoustans*, *mandarines*, *oranges*, *sapotes*, *sapotilles*, *letchis*, *longanes*, etc... Les fruits d'Europe, prunes, poires, pommes, abricots, poussent également à la Réunion.

Nous regrettons de ne pas voir figurer au nombre de ces produits le riz, qui cependant forme la base de l'alimentation de tous les habitants, riches ou pauvres, à quelque classe de la société qu'ils appartiennent. Le riz est si peu cultivé dans notre colonie, qu'elle est obligée d'en acheter en Cochinchine, aux Indes et à Madagascar pour sa propre consommation.

En résumé, la valeur des terres employées en culture est estimée à plus de *cent millions* de francs ; celle des bâtiments et du matériel d'exploitation à plus de *dix-huit millions* de francs ; on compte à la Réunion 6,335 habitations rurales, dont 62 possèdent des moulins à vapeur ; 96,000 individus travaillant sur ces propriétés.

La colonie possède, en outre : 4,016 chevaux, 1,241

ânes, 8,575 mulets, 79,632 porcs, 8,684 taureaux et bœufs, 17,845 béliers et moutons, et 18,617 boucs et chèvres.

On compte 74,800 hectares de bois à la Réunion ; à proprement parler, ce ne sont pas des bois, mais bien plutôt des taillis et des futaies ; pour trouver la

Cueillette du café.

vraie forêt, il faut s'avancer jusque dans les endroits à peine accessibles, sur les sommets élevés des montagnes. Partout où l'homme a passé, partout où les colons se sont établis, la forêt a disparu, et avec elle est partie une des richesses du pays, parce que le déboisement a été fait sans mesure et sans ménagement. Les essences précieuses, les bois d'ébénisterie, ceux propres à la construc-

tion des navires, à la charpente, si abondants autrefois dans l'île, n'existent plus qu'en petite quantité ; quand on les rencontre, c'est dans les endroits si éloignés des routes battues que leur exploitation est devenue très difficile.

Les arbres que l'on rencontre le plus fréquemment sont le *tamarin des hauts* ; ces arbres au tronc énorme et tourmenté sont propres à tous les travaux, et spécialement aux constructions maritimes ; on l'emploie aussi dans l'ébénisterie.

Le *bois puant*, absolument incorruptible, mais devenu très rare.

Le *natte* à petites feuilles, autrefois très commun ; il a été détruit en partie par les fabricants de *bardeaux*, petites planchettes appelées aussi *essentes*, que l'on emploie, en guise de tuiles et d'ardoises, pour couvrir les maisons. En présence de cette diminution, on a essayé des tuiles pour les toitures ; mais ce système réussit peu, parce qu'il résiste moins bien à la violence des ouragans ; puis le natte à grandes feuilles.

Citons encore le *filao*, grand pin très abondant ; le *noir-des-hauts* ou ébène ; le *bassin* rouge, blanc, à grandes ou à petites feuilles ; et quelques-uns des arbres que l'on trouve aux Antilles et à la Guyane.

La faune de la Réunion est loin d'être aussi riche que sa flore ; en fait de mammifères, outre les animaux domestiques, nous ne pouvons citer que le *chat sauvage*,

le *tenrec* ou *tangue*, sorte de hérisson hibernant, le *cabris*, descendant des chèvres laissées dans l'île par les Portugais ; le *lièvre*, quatre ou cinq espèces de rats, et plusieurs sortes de chauves-souris.

Parmi les oiseaux : plusieurs variétés de *perroquets*, des *hirondelles*, le *calfat*, ainsi nommé parce qu'en frappant les arbres de son bec il produit un bruit analogue à celui des ouvriers qui radoubent un navire ; le *bengali*, le *cardinal*, au plumage rouge ; le *sénégali*, au bec rose ; le *pigeon marron*, le *pigeon ordinaire*, l'*aigrette*, et enfin la *perdrix*, la *caille*, la *tourterelle*, la *poule d'eau* et tous les gibiers aquatiques de nos contrées.

On ne trouve d'autre reptile que la tortue, sept ou huit espèces de lézards et une couleuvre, absolument inoffensive, récemment importée, puis un gros lézard, espèce de caméléon, que l'on ne voit dans l'île que depuis fort peu de temps ; cet animal montre un goût très prononcé pour le tabac, et quand on lui met dans la bouche une cigarette allumée, il la fume jusqu'à ce que mort s'ensuive. Quelque étonnant que paraisse le fait, il est de la plus absolue vérité.

Quant aux insectes, coléoptères, diptères, névroptères, etc., ils sont innombrables ; deux semblent offrir quelque danger : le *scorpion*, dont la piqûre est très douloureuse, et le myriapode ou *cent-pieds*, dont la morsure est à peine plus douloureuse que celle d'une abeille.

Comme on le voit, du côté du règne animal, notre colonie est bien partagée, et les habitants n'ont pas, comme à la Martinique, à redouter sans cesse la morsure des serpents.

CHAPITRE VIII

L'industrie sucrière. — Industries diverses. — Commerce. — Navigation. — La monnaie. — Les *Kerveguens.*

On pourrait dire qu'à la Réunion l'industrie se résume dans la fabrication du sucre ; tous les grands propriétaires, tous les planteurs ont transformé leurs champs en champs de cannes ; tous les industriels, tous les hommes actifs disposant de capitaux sont devenus *sucriers,* ainsi qu'on les nomme à la Réunion ; et cette fièvre du sucre ne date pas d'hier, elle remonte à plusieurs années déjà.

La Bourdonnais, qui encouragea sérieusement la plantation de la canne à sucre dans notre colonie, fit faire du sucre pour les besoins de son escadre ; depuis lors, on continua.

En 1785, M. René de Beaulieu installait un petit moulin à broyer la canne, dans sa propriété de Saint-Benoît, et, quelque temps après, M. Azéma du Tilleul créait une sucrerie à Sainte-Suzanne ; mais ce n'est qu'à partir de 1815 que cette industrie prit une réelle importance, et c'est M. Desbassyns qui lui donna son

essort. Le premier, il remplaça les cylindres concasseurs en bois par des cylindres en fonte ; il apporta dans les appareils de cuisson d'importants perfectionnements, et le premier, il livra du sucre au commerce extérieur. Son exemple fut bientôt suivi, de nombreuses sucreries se montèrent, profitant des inventions de Vetzel, de Gimard et de Vincent, et en 1827, dix ans après ces débuts, l'industrie sucrière envoyait en France 6.667.299 kilogrammes de sucre.

A cette époque, les bénéfices étaient considérables ; ils engagèrent beaucoup de créoles à monter des sucreries, et dans les dix ans qui suivirent, la production tripla ; la Réunion exporta en 1837 18 millions de kilogrammes de sucre.

Nous ne suivrons pas les progrès de l'industrie sucrière, qu'il nous suffise de donner quelques chiffres.

En 1847, l'exportation atteignit		
	le chiffre de	24.800.000 kilog.
En 1857	—	51.955.000
En 1858	—	58.600.000
En 1859	—	62.600.000
En 1860	—	68.500.000

C'est là le maximum de production ; depuis lors, les chiffres ont continuellement baissé, pour arriver, en 1884, à 40 millions.

A cette époque, en 1860, des hommes intelligents, désintéressés, avaient jeté un cri d'alarme et prévenu

les créoles que peut-être ils faisaient fausse route en sacrifiant toutes les cultures à celle de la canne ; qu'un jour ce produit pourrait leur manquer ; que feraient-ils alors ?

Mais on gagnait de l'argent, beaucoup d'argent, et l'on n'écouta pas les conseils.

En cette même année 1860, M. Maillard, qui est resté vingt-six ans à la Réunion et qui a laissé de précieux documents sur notre colonie, écrivait :

« L'envahissement de la canne, qui fait maintenant la fortune de la colonie, est-il un bien ? est-il un mal ?

« Telle est la question souvent posée.

« Nous désirons ne pas être prophète, et voir prospérer toujours le pays où nous avons passé les vingt-six plus belles années de notre vie ; mais nous restons convaincu que, tôt ou tard, la canne disparaîtra. On pourrait même citer telle localité, par exemple les terres entre Saint-Denis et la Possession, qui autrefois étaient couvertes de caféiers, que l'on a détruits pour planter des cannes, où cette culture et même toute autre est devenue à peu près impossible par suite de la disparition du sol végétal entraîné par les eaux.....

« ..... Que faut-il faire en prévision de la disparition de la canne ? Nous ne dirons pas avec les peureux : plantons des vivres, en cas de guerre ; ou avec les arriérés : nous planterons des vivres et nous ne manquerons de rien..... Il nous semble, à nous, qu'il vaudrait

mieux préparer à l'avance, et faire maintenant des essais de culture nouvelle. »

Et plus loin, parlant des résultats obtenus, il s'écrie :

« Si la culture de la canne a fait la fortune de l'île de la Réunion, on peut dire aussi qu'elle a ruiné bon nombre de ses habitants et qu'elle a été plus désastreuse pour le café et le girofle que les coups de vent et la baisse des prix de ces denrées. En effet, les facilités que trouvaient les planteurs de cannes à faire des emprunts avec les sucriers, à la condition, bien entendu, de leur engager leurs récoltes, ont poussé bien des petits cultivateurs à tout détruire pour se livrer à cette culture L'amour-propre s'en mêlant un peu, chacun voulut être au moins planteur de cannes, puisqu'il ne pouvait être fabricant de sucre.

« Le résultat ne se fit pas longtemps attendre, et le planteur, qui laissait déjà au sucrier la moitié du produit de son champ à titre d'indemnité de fabrication, vit le reste passer encore, presque en entier, entre les mains de celui-ci, en paiement des avances qu'il avait faites. Il fallut donc lui demander de nouvelles avances ; puis, à la première mauvaise récolte, on fut endetté ; et bienheureux les planteurs qui ne virent pas ainsi leurs champs passer entre les mains du manipulateur de cannes, en paiement des sommes avancées, auxquelles venaient s'ajouter les intérêts à 12 et 15 pour 100, sinon plus.

« Ceci arriva aux petits planteurs, à ceux qui ne furent pas assez sages pour n'emprunter que le nécessaire,

attendant pour jouir que leurs cultures eussent donné des bénéfices. »

Quoi qu'il en soit, l'industrie sucrière et celles qui s'y rattachent sont à peu près les seules de la Réunion, et le seront sans doute encore pendant longtemps, diminuant chaque année, et chaque année emportant un peu de la richesse de notre colonie.

Les industries se rattachant à celle du sucre sont d'abord la fabrication du rhum, extrait de la fermentation d'un mélange d'eau et de gros sirop de mélasse. La production pour l'année 1884 a été de 2.500.000 litres de rhum, d'une valeur de 10 millions de francs, et 3.200.000 litres de sirop, valant 1.300.000 fr.

Une autre industrie consiste dans la fabrication des sacs ou emballages ; ils sont faits avec les feuilles du vacoua par la population pauvre des communes de Sainte-Rose et de Saint-Philippe, dont les terrains pierreux produisent beaucoup de vacoua. Les sacs contiennent 75 kilog. de sucre ; il s'en fabrique environ 3.000.000 par an, se vendant en moyenne cinquante-cinq centimes l'un.

Les autres industries de la Réunion sont fort restreintes, et leur production ne s'applique absolument qu'aux besoins locaux : briqueteries, scieries, chaufourneries.

Une industrie plus importante est celle de la construction des navires ; on fait à la Réunion des bateaux pour le cabotage jaugeant de dix à vingt tonneaux, et même

de plus grands qui vont à Maurice, à Madagascar et jusqu'aux Seychelles. La colonie possède encore plusieurs imprimeries typographiques et lithographiques.

Comme l'industrie, le commerce d'exportation se résume presque tout entier dans les expéditions de sucre.

Les exportations se montent à 17.613.358 francs, dans lesquels le sucre entre pour 14 millions.

Les importations atteignent le chiffre de 26.023.682.

De France, la Réunion reçoit le vin, les tissus et les articles de Paris ; les graisses, les salaisons, les peaux, cuirs, savons, briques, charbon, etc. Ses blés lui viennent des Indes, de la Cochinchine ; de Madagascar, elle tire les bœufs et les porcs nécessaires à sa nourriture.

Le chiffre total du mouvement commercial est de 43.637.040 francs.

Au point de vue du mouvement de la navigation, il est entré à la Réunion, en 1885, 194 navires français, jaugeant 145.318 tonneaux, montés par 6.818 hommes ; 40 navires étrangers, jaugeant 19.475 tonneaux, montés par 513 hommes.

Il est sorti : 194 navires français, jaugeant 148.012 tonnes, montés par 4.997 hommes ; 38 navires étrangers, portant 18.411 tonneaux et 494 hommes.

La Réunion est reliée à la métropole par la ligne des Messageries maritimes qui fait le service entre la France et la Nouvelle-Calédonie ; le navire part de Marseille et fait escale à Saint-Denis ; le trajet est de 21 jours. De

Saint-Denis part un navire qui dessert Sainte-Marie de Madagascar, Diego-Suarez et Nossi-Bé.

Autrefois, toutes les monnaies avaient cours à la Réunion, et jusque dans ces derniers temps, on se servait de piastres, de roupies et de monnaie de billon frappée spécialement pour la colonie et appelée *quatre sous et trois sous*. Il y a quelques années, on a supprimé le cours légal de toutes ces monnaies et on l'a remplacé par les espèces françaises.

Pendant quelque temps, il y a eu aussi dans la colonie une monnaie connue sous le nom de *Kerveguen*.

C'était au moment de la crise monétaire ; M. de Kerveguen, un riche planteur de l'île, payait ses ouvriers au moyen de bons portant une indication de somme, et sa signature ; ces bons étaient remboursables à présentation à sa caisse, et le crédit de M. de Kerveguen était tel, que tout le monde acceptait ces sortes d'assignats. Pendant un voyage qu'il fit en Europe, le riche planteur eut l'idée d'acheter des pièces autrichiennes, des *swansich* démonétisés,et de les mettre en circulation à la place de ses bons, qu'on imitait trop facilement ; la nouvelle monnaie fut acceptée et prit le nom de *Kerveguen*.

Inutile d'ajouter que tous ces Kerveguens sont depuis longtemps remboursés et retirés de la circulation.

CHAPITRE IX

Instruction publique. — Collèges et écoles. — Le patois créole. — Journaux. — Sociétés savantes.

Dans aucune colonie, croyons-nous, on n'a plus fait pour l'instruction publique qu'à la Réunion : les établissements scolaires de toutes natures y sont fort nombreux, et bien avant que l'on ne songe à appliquer en France la gratuité à l'instruction primaire, elle existait de fait à la Réunion, tant les écoles, libres ou communales, étaient nombreuses.

La population française s'élève à 120.000 habitants environ, et ces écoles ne sont fréquentées que par 12.000 enfants ; or, d'après la quantum ordinaire, qui est de 15 0[0 de la population, 5 0[0 des enfants ne fréquentent pas l'école ; ces enfants sont généralement ceux des habitants qui vivent isolés, loin des villes et des centres de population possédant des écoles.

Ces 12.000 élèves sont répartis dans les maisons d'éducation suivantes :

Le lycée de Saint-Denis, créé par ordonnance du 24 décembre 1818 ; puis les collèges communaux de Saint-

André, Saint-Paul et Saint-Pierre ; malheureusement, les statistiques publiées sur l'île de la Réunion ne nous disent pas par combien d'élèves chacune de ces institutions est fréquentée.

L'instruction secondaire comprend :

Une école normale primaire d'instituteurs créée par décret du 24 avril 1883.

Cent trois écoles communales dirigées par des instituteurs et institutrices laïques et congréganistes.

Six écoles libres subventionnées par les communes.

Vingt écoles libres et onze ouvroirs.

Soit en tout cent quarante-quatre établissements.

Ajoutons que, chaque année, un certain nombre de jeunes gens sont envoyés en France, soit à Paris, soit dans les départements, comme boursiers, aux frais de la colonie, qui fait encore les frais d'une bourse à l'Ecole polytechnique, deux à l'Ecole centrale et plusieurs aux écoles d'Alfort et de Châlons.

Quelques-uns de ces jeunes gens, envoyés ainsi dans la métropole, sont devenus des hommes fort distingués, et nos compatriotes de la Réunion ont fourni, dans la presse locale, et même dans la presse parisienne, des journalistes de talent et des littérateurs distingués ; pour n'en citer que trois, nommons MM. de Kérohan, Hervé et Leconte de Lisle, ces deux derniers nommés académiciens le même jour ; notre colonie doit être fière d'avoir donné du même coup un prosateur et un poète à l'Académie.

Les journaux sont, du reste, assez nombreux, dans la colonie. L'introduction des feuilles publiques remonte à 1804 ; la première feuille périodique qui parut fut la *Gazette de l'île de la Réunion*, qui devint plus tard l'*Indicateur colonial*, puis le *Moniteur officiel*.

Peu après, on fonda les *Petites Affiches*, à Saint-Paul; elles prirent bientôt le nom du *Glaneur*, puis du *Créole*.

Lors de la période de 1848, parurent une foule de journaux plus ou moins sérieux, dont quelques-uns n'eurent qu'une existence éphémère. Déjà, en 1836, on avait essayé de publier un journal artistique, *l'Entr'acte*, qui, ressuscité en 1848, mourut à l'apparition du choléra. C'est peu avant 1848 que fut publié le *Colonial*, qui prit, à cette époque, le titre de *Conservateur*.

En 1831 et en 1847 parurent à la Réunion deux journaux clandestins, le *Salazien*, réclamant la liberté coloniale, et le *Cri public*, demandant la liberté de la presse; ces deux journaux ont pu paraître à la Réunion, et n'ont jamais été saisis, malgré toutes les recherches de l'autorité; ils ont cessé leur publication quand leur but a été atteint. Citons encore, comme ne paraissant plus, le *Cri d'alarme*.

Aujourd'hui, onze journaux se publient dans notre colonie :

A Saint-Denis : le *Journal officiel*, bi-hebdomadaire, paraissant le mercredi et le samedi.

Le *Nouveau Salazien* et le *Moniteur de la Réunion*, le lundi et le jeudi.

La *Malle,* paraissant le jeudi et le dimanche.

Le *Créole*, journal quotidien.

Le *Bulletin commercial*, courrier mensuel du *Créole* pour l'Europe.

L'*Eclipse*, tri-hebdomadaire, mardi, jeudi et samedi.

Le *Sport colonial*, paraissant le lundi.

La *Revue commerciale*, publiée le jour du départ de chaque courrier pour l'Europe.

L'*Enfant terrible*, journal charivarique, paraissant à des époques indéterminées.

A Saint-Pierre : le *Port de Saint-Pierre*, bi-hebdomadaire, paraissant le jeudi et le dimanche.

A Saint-Paul : le *Petit Saint-Paulois.*

Les créoles de la Réunion, qui s'intéressent vivement aux choses de l'esprit, aux questions scientifiques, ont fondé un certain nombre de sociétés.

Citons d'abord la *Société des sciences et des arts*, créée par arrêté du 27 décembre 1855 ; cette Société compte parmi ses membres non seulement tous les hommes distingués de la colonie, mais encore, comme membres honoraires et membres correspondants, des notabilités du monde politique, littéraire et savant. Chaque année, elle publie un bulletin rédigé par les sociétaires, et elle délivre une médaille d'or au meilleur ouvrage écrit sur le sujet qu'elle propose.

Viennent ensuite :

La *Société des anciens élèves du Lycée*, fondée en 1856.

Le *Comité de patronage pour l'enseignement secondaire*,

La *Société pour l'enseignement supérieur*.

L'*Union sténographique*, et un grand nombre de sociétés de secours mutuels et d'œuvres de charité.

A côté du français, que parle tout le monde à la Réunion, on trouve, comme dans toutes nos colonies, un patois : c'est le langage créole. Celui de la Réunion diffère notablement de celui des Antilles ; il est plus français, si nous pouvons nous exprimer ainsi, se rapproche davantage de notre langue et est intelligible pour tout le monde.

Ce patois, dans la bouche d'une femme, a quelque chose de naïf et de charmant, que M. Héry, le poète créole, traduisait ainsi, en dédiant aux dames de Bourbon ses délicieuses fables en langage du pays :

« Le créole naïf et tendre
« Dans votre bouche est enchanteur ;
« Lorsque vous le parlez, qui ne voudrait l'apprendre ?
« Rien n'est plus doux, c'est la langue du cœur (1). »

Le patois créole est un composé de mots français mélangés à des termes de marine et quelquefois à des expressions malgaches ou indiennes. Tout le monde ne le parle pas de la même façon ; dans la bouche d'un créole, d'un petit blanc, d'un Cafre ou d'un Malgache, il subit des modifications.

Plusieurs auteurs, en parlant de la langue créole, ont

(1) Nous donnons en appendice une fable de M. Héry en langue créole, publiée par lui dans l'*Album de la Réunion* (Roussin).

cité, comme exemple du patois des Mozambiques, une histoire bien connue ; nous la répéterons, cependant, pour ceux de nos lecteurs qui ne l'auraient pas encore entendue :

Un planteur qui avait convié quelques amis à dîner, avait recommandé tout spécialement de faire un carry de l'un des chapons qu'il engraissait depuis deux mois pour cette circonstance.

Lorsqu'on apporta la volaille sur la table, l'hôte s'aperçut qu'une cuisse de l'animal avait disparu.

— Qu'on appelle Charlot, dit-il.

Charlot était le nègre mozambique chargé de la cuisine.

— Dis-moi, Charlot, depuis quand les chapons n'ont-ils plus qu'une cuisse ?

— Si pas moussié ; çapon là pet-être li malade.

— Malade ou non, il devait avoir ses deux jambes.

— Bébête là, moussié, il en vét à moi ; l'a caçé son patte, ça pour faire gagne à moi li fouet.

— Tu as mangé la cuisse du chapon ?

— Bon Dié puni à moi, moussié, si moi l'a mangé.

— Si tu me dis la vérité, il ne te sera rien fait.

— Ah ! moussié mon maître, grand malhér l'a arrivé ! moi l'était pour faire bouille marmite, vous connaît à c'thère la cuisse çapon la sourti marmite et li là timbé dans li fé. Moi l'a dit : mon maître bon blanc, li manze la cende, liva gagne malade, moi l'a ramassé, moussié, après, moi l'a gouté.

— Après tu l'as mangé ?

— Ça même, mon maître, vous l'a dit, diable l'a tenté à moi : siquizé.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à parler des arts à la Réunion ; hélas ! nous aurons peu de chose à en dire : à part la musique, pour laquelle nos compatriotes semblent avoir un certain goût, et encore cette musique est-elle traduite, la plupart du temps, par un piano, les créoles de la Réunion ne paraissent pas doués d'un tempérament artistique bien accentué. Certes, ils aiment le théâtre, adorent l'opéra, raffolent de concerts, mais... c'est tout.

Hâtons-nous de dire que ce n'est pas un reproche que nous adressons à nos compatriotes ; c'est un fait que nous constatons ; ils pourraient nous répondre que la nature qui les entoure est assez belle, assez grandiose, assez admirable pour que sa contemplation vaille celle de tous les chefs-d'œuvre de l'art. Des tableaux ! mais de quelque côté qu'ils se tournent, ils en ont de sublimes devant les yeux : les arbres, les montagnes aux sommets couronnés de nuages, la mer bleue et calme, ou l'océan soulevé par l'ouragan, dont les lames noires roulent sous les gros nuages gris.

Des statues ! n'ont-ils pas les Cafres et les Mozambiques, qui promènent par les rues leur torse nu, aux muscles saillants, aux formes athlétiques ? Quel bronze froid et mort vaut ces chairs bronzées où déborde la vie ?

Non, quand on est assez heureux pour vivre sous le ciel de la Réunion, on est presque pardonnable de considérer d'un œil froid les pâles copies de l'admirable tableau qui se déroule sans cesse aux regards.

MADAGASCAR

Madagascar — Résidence royale de Tannikily.

MADAGASCAR

CHAPITRE PREMIER

Madagascar possession française. — La France à Madagascar de 1642 à 1810. — Prise de Madagascar par les Anglais. — 1816. — Radama I et l'Angleterre. — Farquhar gouverneur de l'île Maurice. — MM. Lambert et Laborde. — L'amiral Pierre. — Les derniers événements. — Le traité de 1886.

Toutes les nations de l'Europe ont admis en principe — et ce principe vient d'être consacré par la conférence de Berlin — que les pays habités par les peuples sauvages, c'est-à-dire chez lesquels n'ont encore pénétré ni la religion chrétienne, ni la civilisation, appartiennent à la première puissance policée qui occupe leur territoire, en prend possession, y fait flotter son drapeau.

C'est en vertu de ces droits de premiers occupants que nous appartient la grande île Malgache et que nous la plaçons au nombre de nos grandes colonies.

Nous allons résumer brièvement l'histoire de Madagascar ; nous verrons que jamais nous ne l'avons abandonnée, et que des traités librement consentis à diffé-

rentes époques par les chefs indigènes nous ont confirmé nos droits de propriété et de premiers occupants.

Dans le premier chapitre de l'histoire de l'île de la Réunion, nous avons dit comment, à la suite du monopole accordé par Richelieu, la Compagnie de l'Orient vint s'établir à Fort-Dauphin, et comment, en 1665, époque de la création de la Compagnie des Indes, cinq cents colons débarquèrent à Fort-Dauphin. Le même édit prescrivait de donner désormais le nom d'île Dauphine à l'île de Madagascar, qui, depuis sa découverte par les Portugais, s'était appelée Saint-Laurent. Nous ne rechercherons pas les conséquences du régime de la Compagnie pour Madagascar. Les agents, mal choisis, gênés dans leur action par les conseils privés, avec lesquels ils étaient toujours en antagonisme, et par le directeur qui, de Paris, voulait donner des ordres aux agents, sans tenir compte des pays où ils opéraient ou de l'attitude des indigènes, ruinèrent la Compagnie. L'exemple de Dupleix n'est-il pas là pour montrer combien d'entraves étaient apportées aux directeurs par les marchands rapaces et imbéciles qui dirigeaient la Compagnie?

Qu'il nous suffise de dire que notre colonie de Fort-Dauphin perdit peu à peu de son importance, sans que cependant nos nationaux abandonnassent jamais les établissements de la côte de Madagascar, et qu'en 1670, six ans après sa création, la Compagnie, à bout de ressources, malgré un subside de deux millions versés par Louis XIV, remettait Madagascar aux mains du roi.

L'île fut réunie aux biens de la couronne, et l'amiral Jacob de la Haye en reprit possession le 24 novembre 1670.

Deux ans après, la petite garnison de Fort-Dauphin était assaillie à l'improviste par les indigènes qui massacraient 75 colons, sur 127 dont se composait la population.

Selon certains auteurs, et notamment M. Guet, c'est à l'arrivée des 16 Françaises dont nous avons parlé dans un précédent chapitre, qu'il faut attribuer ce massacre : la plupart des colons étaient mariés avec des femmes malgaches; or, ces femmes, épouses et mères dévouées, souveraines jusqu'alors au foyer, dont elles avaient bien souvent empêché le pillage, grâce à leurs relations avec les indigènes, craignirent de voir ces jeunes filles prendre leur place.

D'abord on leur avait dit que ces Françaises étaient destinées à une autre colonie; mais elles virent six des jeunes filles se marier. « La colère fut plus forte que l'affection qui attachait les femmes malgaches aux Français, dit M. Guet. Le lien brisé, la colonie fut condamnée, et les « noirs domestiques » soulevés firent œuvre de bourreaux. »

Les graves événements qui se déroulaient en Europe à cette époque, et auxquels la France prenait une si large part, empêchèrent l'envoi immédiat de troupes pour venger le désastre de Fort-Dauphin; mais Louis XIV considérait toujours avec raison Madagascar comme une colonie française et ne désespérait pas de la voir florissante.

En 1733, l'ingénieur Cossigny fut chargé de visiter la baie d'Antongil pour y créer des établissements. Quelques années plus tard, 1746, Mahé de La Bourdonnais, gouverneur des îles de France et de Bourbon, vint à Madagascar, point stratégique de première importance, dont il voulait faire un centre d'approvisionnements pour la flotte de la mer des Indes; il s'arrêta dans la baie d'Antongil, répara ses vaisseaux et les ravitailla amplement.

En 1750, sous le ministère de Choiseul, qui fit en Guyane une tentative de colonisation si malheureuse, la France acquérait l'île de Sainte-Marie de Madagascar (1). De ce jour date une période de prospérité, pendant laquelle le commerce entre la petite île et la Grande Terre (2) fut des plus florissants ; quand, en 1767, M. de Mondave vint à Madagascar pour rétablir la colonie de Fort-Dauphin, il trouva de nombreux établissements français sur toute la côte, de Fort-Dauphin à la baie d'Antongil.

En 1774, une nouvelle expédition arrivait à Madagascar ; elle se composait de 300 hommes commandés par le comte hongrois Maurice Benyowski. Le chef de l'expédition avait eu une vie des plus orageuses : après diverses aventures qui tiennent plutôt du roman que de l'histoire, Benyowski se rend à Macao, où il est recueilli par un navire français qui le débarque à l'île de France ;

(1) Voir *Nos Petites Colonies*, par Fernand Hue et G. Haurigot, 1 vol. in-12, 3e édition (Lecène et Oudin, Paris).

(2) Grande Terre. C'est le nom que les habitants des îles donnent à Madagascar.

de là il gagne Madagascar, visite Fort-Dauphin, et enfin se rend à Paris. Présenté au duc d'Aiguillon, le Hongrois lui soumet tout un projet de colonisation pour l'île Formose. Le duc approuva les vues de Benyowski, mais il les appliqua à Madagascar, et confia au comte le commandement d'une expédition chargée de créer un établissement dans la baie d'Antongil.

Débarqué le 14 février 1774, Benyowski entra immédiatement en rapport avec les chefs indigènes et reçut leur serment de coopérer à la prospérité de la colonie ; puis il construisit des forts à Angontzy, Ténériffe, Foulpointe, Tamatave, Manahar et Antsirak. La nouvelle colonie, établie au fond de la baie d'Antongil, reçut le nom de *Louisbourg*.

Cependant, Benyowski voyait tous ses efforts paralysés par les autorités de l'île de France et ne pouvait se maintenir que grâce à ses alliances avec les chefs indigènes. Après une série d'aventures qu'il serait trop long de raconter ici, une assemblée des chefs de toutes les tribus le proclama *ampandzaka*, c'est-à-dire chef souverain, et dans un grand Kabar tenu les 13, 14 et 15 octobre 1776, le chargea d'aller en France avec leurs pleins pouvoirs pour négocier leur soumission au roi.

Econduit à Paris, où il arriva à la fin de cette même année 1776, Benyowski alla sans aucun droit offrir son traité en Angleterre et en Autriche, sans plus de succès ; puis il passa en Amérique, où il resta jusqu'en 1785. Quand il revint à Madagascar, après neuf années

d'absence, les chefs le reçurent avec enthousiasme. Dès son arrivée, Benyowski, devenu en quelque sorte rebelle à la France, se mit en devoir de fortifier tous les points environnant le village d'Ambohirafia, où il s'était établi ; ces travaux étaient à peine achevés, qu'une expédition envoyée contre lui par le gouverneur de l'île de France débarquait à Madagascar. Le 23 avril 1786, soixante soldats du régiment de Pondichéry débarquaient et donnaient l'assaut au fort Mauritiana, où Benyowski s'était enfermé avec deux blancs et trente indigènes seulement ; car, du jour où Benyowski était devenu rebelle à la France, les indigènes l'avaient abandonné. Au moment où il pointait une pièce de canon qui devait balayer les Français montant à l'assaut, il reçut une balle en pleine poitrine ; son corps resta trois jours sans sépulture. C'est M. de Lassale qui le fit enterrer et planta deux cocotiers sur sa tombe.

En 1792, le gouvernement de Louis XVI chargea M. Lescalier d'étudier les moyens de rétablir les établissements français sur la côte ; la Convention lui confirma son titre officiel de commissaire civil et affirma de nouveau les droits de la France sur Madagascar.

En 1801, M. Bory de Saint-Vincent recevait du premier consul la mission d'explorer la grande île africaine ; en 1804, M. Decaen, gouverneur des îles de France et de Bourbon, faisait de Tamatave le centre de nos possessions à Madagascar et envoyait M. Sylvain Roux pour organiser les établissements. Les travaux étaient à peine

commencés que les Anglais s'emparaient de Bourbon, de l'île de France, et venaient s'embosser devant Tamatave.

Le 18 février 1811, M. Sylvain Roux signait la reddition de nos établissements de Madagascar et de ses dépendances et en faisait la remise à M. Linne, capitaine de la corvette anglaise l'*Eclipse*.

Le traité de Paris (30 mai 1814) nous remettait en possession de Madagascar ; en effet, l'article VIII est ainsi conçu :

« Toutes les colonies que possédait la France au 1er « janvier 1792, lui seront rendues, à l'exception de « Tabago, Sainte-Lucie, l'île de France et ses dépen- « dances, *nommément Rodrigues et les Seychelles.* »

Lors de la remise entre les mains de M. Bouvet de Loziers de notre colonie de Bourbon, l'amiral anglais Sir Robert Townshend Farquhar, gouverneur de l'île Maurice, refusa de rendre Madagascar ; pour motiver ce refus, l'amiral se basait sur ces mots : *l'île de France et ses dépendances* ; il affectait de considérer Madagascar comme une dépendance de l'île de France. Le gouvernement de Bourbon protesta énergiquement contre cette singulière interprétation du texte du traité ; il était au moins étrange que, dans l'article où l'on citait *nommément* Rodrigues et les Seychelles, on eût passé sous silence une des plus grandes îles du monde.

Cette fausse interprétation du traité donna lieu à un échange de notes diplomatiques entre les cabinets de Londres et de Paris, à la suite desquelles le gouverne-

ment britannique reconnut, par une dépêche en date du 18 octobre 1816, que la prétention élevée par Sir Robert Farquhar n'était *nullement fondée*. N'est-ce pas là une consécration officielle et absolue de nos droits sur Madagascar ?

Cependant Sir Farquhar refusait d'exécuter les ordres de son gouvernement ; aux justes et pressantes réclamations des commissaires français, il répondait par des fins de non-recevoir, et comme il travaillait en secret à nous susciter des embarras dans l'île, il cherchait, par tous les moyens, à temporiser. Enfin, lorsqu'il se crut sûr du succès, il déclara purement et simplement que Madagascar était une terre indépendante, que les Français aussi bien que les Anglais avaient le droit de s'y établir : « c'est de la logique anglaise, s'il en fut jamais (1) ».

En présence de la mauvaise foi évidente du gouverneur de Maurice, M. le comte Molé, ministre de la marine et des colonies, se détermina à passer outre, et, en mars 1817, les administrateurs de Bourbon reçurent l'ordre de procéder à la reprise de possession de Madagascar, « avec le nombre d'hommes nécessaire pour faire respecter le pavillon français » (2).

Après de longues tergiversations, dues au mauvais état de nos finances, une commission spéciale, placée sous les ordres de M. Sylvain Roux, partit pour visiter

(1) Carayon, *Intrigues des Anglais*, chapitre III, page 22.
(2) Dépêche ministerielle du 4 mars 1817.

la côte orientale, depuis Tamatave et Foulpointe jusqu'à Tintingue et Sainte-Marie. Les commissaires reprirent possession de Sainte-Marie le 15 octobre 1818, et de Tintingue le 4 novembre suivant, en présence de tous les chefs indigènes assemblés pour assister à la cérémonie. L'accueil fait par les naturels aux membres de la commission fut on ne peut plus cordial, et deux d'entre eux, Jean Réné, roi de Tamatave, et Tsifanin, roi de Tintingue, confièrent, le premier son neveu, le second son fils, à M. le baron de Makau, commandant *le Golo*, pour qu'il les emmenât en France et les fît élever dans un collège.

La goëlette de guerre *l'Amarante*, envoyée, quelques jours après, dans les eaux de Madagascar pour faire respecter notre pavillon arboré à Tintingue et à Sainte-Marie, reprit possession de Fort-Dauphin, dont il restait encore quelques vestiges. Partout où s'arrêta *l'Amarante*, elle put constater les bonnes dispositions des tribus du littoral à notre égard.

Ces premières formalités remplies, on s'occupa de la question de colonisation. Le 7 juin 1821, une expédition, composée de soixante-dix hommes, quittait la France en route pour Sainte-Marie. Les nouveaux colons étaient installés depuis un mois à peine dans la petite île, que la corvette anglaise *le Menai* entrait en rade. Le commandant du navire était chargé de s'enquérir, auprès de M. Sylvain Roux, de ses intentions quant à l'établissement des Français sur la Grande Terre, et de lui demander quels points de la côte il comptait

occuper. Sur le refus de M. Roux de répondre à ces questions, le délégué anglais déclara que l'île de Madagascar était territoire indépendant, propriété exclusive de Radama Ier, roi de Madagascar, allié de l'Angleterre, et qu'aucune nation européenne n'avait le droit de s'établir sur l'île. Notons que le commandant du *Menai* eut bien soin d'ajouter qu'il n'était pas envoyé par le gouvernement britannique, mais bien par les autorités de la colonie anglaise du Cap.

Avant de continuer le récit des événements qui suivirent cette intervention officieuse et déguisée de l'Angleterre, indiquons par quel concours de circonstances elle était devenue l'alliée des Hovas, et comment le chef de cette tribu avait pris le titre de souverain de Madagascar.

Sir Robert Farquhar, l'auteur du plan que nous allons résumer, présente le type le plus parfait du diplomate anglais faux et retors, et pour qui tous les moyens sont bons, pourvu qu'ils réussissent.

Lorsque Sir Farquhar se vit forcé de remettre Madagascar aux mains de la France, il temporisa, cherchant le moyen d'éviter cette restitution et d'en annuler les effets. Il fut merveilleusement servi dans ses projets par les événements.

Depuis 1810, la tribu des Hovas avait choisi pour roi un jeune chef qui prit le nom de Radama Ier. Actif, ambitieux, le jeune souverain rêvait d'étendre les possessions de son petit peuple et de soumettre à sa domi-

nation toutes les peuplades de l'île. Instruit des projets de Radama, Farquhar résolut de faire du roitelet un instrument de l'Angleterre et de s'en servir pour la réalisation de ses projets contre la France.

Une ambassade anglaise chargée de présents fut dépêchée au roi Radama, et après de longs pourparlers habilement conduits, les agents Stanfell et Pye signaient, le 22 octobre 1817, un traité d'alliance avec le roi des Hovas. L'Angleterre reconnaissait Radama Ier comme roi de Madagascar; elle s'engageait à payer au souverain une pension annuelle de 2,000 dollars ; à lui fournir 1,000 livres de poudre, 100 fusils, des effets d'équipement pour ses troupes et pour lui, *un effet d'uniforme, avec chapeau et bottes, le tout complet,* et deux chevaux. En outre, l'Angleterre devait envoyer au roi des instructeurs pour organiser son armée. En échange de ces avantages, Radama promettait l'abolition de la traite sur tous les territoires soumis à sa domination; il acceptait la présence à ses côtés d'un agent du gouvernement anglais, qui devait l'accompagner dans tous ses voyages, ainsi que des missionnaires protestants chargés de l'éducation de ses enfants.

Il est bien entendu que le prétexte de ce traité était l'abolition de la traite ; les sommes allouées au roi n'étaient qu'une faible indemnité pour les pertes que cette mesure allait lui faire subir ; les armes étaient destinées à le défendre contre ses ennemis ; or, qui était l'ennemi ? La France.

Quant à la traite, jamais elle n'a été abolie, et l'esclavage existe toujours à Madagascar ; en 1882, c'est en répandant le bruit que dès leur arrivée les Français aboliraient l'esclavage, que les méthodistes ameutaient le peuple de Tananarive contre nos nationaux et poussaient la populace à menacer notre consul. Est-il bien possible de ne pas reconnaître là cette même politique britannique qui, pendant qu'elle nous accuse d'avoir fait la traite il y a un siècle, protège, en Egypte, le trafic des noirs et rétablit l'esclavage ?

La fin malheureuse de Gordon, lâchement abandonné par l'Angleterre, peut faire oublier bien des actes de sa vie ; mais nous devons toujours nous souvenir qu'il fut l'ennemi acharné de la France, et que c'est lui qui, dans l'intérêt de sa patrie, rétablit l'esclavage sur la terre d'Afrique.

Le premier agent placé par Farquhar auprès de Radama fut un nommé James Hastie, simple sergent dans un régiment anglais.

En même temps, le révérend John était chargé de fonder des écoles, de convertir les Hovas au protestantisme et de racoler des partisans au gouvernement britannique. Nous ne parlerons pas des moyens dont se servirent les missionnaires évangélistes, de peur d'être taxés de partialité.

Telle était la situation des Anglais à la cour de Radama, lorsque celui-ci fit publier (13 avril 1822) une proclamation déclarant nulles toutes les cessions qui

auraient pu être faites à la France et qu'il n'aurait pas ratifiées lui-même. Afin de donner plus de force à cet édit, le roi envoyait sur la côte trois mille hommes, commandés par un général accompagné de Hastie, d'un officier et de quelques soldats anglais. La petite armée se dirigea sur Foulpointe, dont elle s'empara, plantant son drapeau sur la pierre même dressée en mémoire de notre prise de possession.

Les chefs de Tani-bé (1) se réunirent immédiatement et, dans un grand kabar tenu le 7 juillet, renouvelèrent la déclaration de soumission faite à la France, peu de temps auparavant. Malheureusement M. Sylvain Roux n'avait pas de forces suffisantes pour attaquer les Hovas, reprendre possession du territoire qu'ils venaient de voler, et profiter des bonnes dispositions des indigènes à notre égard ; tous les hommes valides lui étaient indispensables pour la défense de Sainte-Marie, qui pouvait être attaquée d'un moment à l'autre; il n'avait pas même un navire de guerre à sa disposition. Peu de temps après ces événements, M. Roux expirait, emportant les regrets de tous ceux qui l'avaient connu. Son successeur fut M. de Blevec.

A peine arrivé, le nouveau gouverneur recevait l'avis que Radama, en personne, se proposait d'occuper Foulpointe; c'était une menace contre tous les établis-

(1) Tani-bé, grande terre, continent, par opposition à Nossi-bé, île, terre entourée d'eau.

sements du littoral. En effet, au mois de juillet 1823, le roi Hova, toujours accompagné des agents et officiers anglais, détruisait Foulpointe, Fondaraze et Tintingue ; il enlevait même un troupeau de bœufs appartenant à l'administration de Sainte-Marie, laissé en garde sur la Grande Terre. Comme son prédécesseur, M. de Blevec était hors d'état de se défendre; il dut se contenter d'adresser une protestation digne et énergique à Radama contre l'envahissement de nos possessions. Le roi répondit que lui seul était maître et roi de Madagascar, qu'il ne reconnaissait ni à la France ni à aucune puissance étrangère des droits à la possession d'un point quelconque de l'île, qu'il permettait seulement aux étrangers de venir s'y établir. Quant au titre de *roi de Madagascar, il le prenait* parce que lui seul, dans l'île, était capable de le soutenir.

En quittant Foulpointe, Radama se dirigea sur la baie d'Antongil, pour réduire les tribus du Nord, qui refusaient de reconnaître sa souveraineté. Notons que le roi et ses officiers furent transportés sur la frégate anglaise *l'Ariadme*. Partout et toujours c'est aidé par les Anglais que Radama réussit à imposer un semblant de domination aux autres peuplades de l'île.

Au mois de février 1825, quatre mille soldats hovas se présentaient devant Fort-Dauphin et sommaient la garnison de se rendre ; l'officier français refusa d'obéir aux injonctions du Hova et demanda, pour donner sa réponse, un délai de deux mois, c'est-à-dire le temps

Vohémar.

nécessaire pour en référer aux autorités de Bourbon. Au mépris de cet armistice, les Hovas attaquèrent le fort à l'improviste le 14 mars ; ils s'en emparèrent, et les défenseurs furent faits prisonniers ; la garnison se composait *d'un officier et de cinq hommes !* Les assaillants étaient *quatre mille !*

Quelque temps après, les mêmes Hovas qui avaient pris Fort-Dauphin, comme nous venons de le voir, se trouvèrent cernés dans notre possession par des Sakalaves; le gouverneur de Bourbon, M. de Freycinet, eut alors la faiblesse de les ravitailler et de leur aider à forcer le blocus.

Pressé par le gouvernement de Bourbon de venger la prise de Fort-Dauphin le ministre de la marine, M. de Chabrol, décida, après de longues tergiversations, l'envoi à Madagascar d'un petit corps expéditionnaire composé de deux compagnies de cent yolofs chacune, formées au Sénégal et commandées par des officiers et des sous-officiers d'artillerie de marine. Qu'était-ce que deux cents hommes à opposer aux quinze mille hommes de troupes presque organisées dont disposait Radama ?

La petite expédition allait se mettre en route, lorsqu'on apprit la mort de Radama Ier, le 27 juillet 1828 ; il avait 37 ans. En même temps on était avisé de l'avènement de sa veuve, la reine Ranavalo, dont le règne allait être un instant funeste à l'influence anglaise à Madagascar. Le premier acte de la nouvelle souveraine des Hovas fut

de faire déclarer nul le traité signé entre l'Angleterre et Radama Ier.

Cependant, le 28 janvier 1829, l'expédition projetée se mettait en route : elle se composait d'une division navale placée sous les ordres du capitaine de vaisseau Gourbeyre, qui devait débarquer à Madagascar 156 hommes d'artillerie, 90 hommes d'infanterie légère et les deux compagnies de yolofs ; au mois de juin 1829, elle était réunie devant Bourbon.

Le 7 juillet, l'escadre mouillait en rade de Tamatave, dont les Hovas préparaient la défense ; le 14, le commandant Gourbeyre notifiait son ultimatum à Ranavalo ; il lui donnait un délai de vingt jours pour répondre à cette sommation. Pendant ce temps, la division se rendait à Tintingue, où elle arrivait le 2 août, relevait le fort et y plantait le drapeau français.

Le 3 octobre, le commandant Gourbeyre était de retour à Tamatave, et le 10, après les formalités d'usage, il ouvrait le feu sur la ville ; après quelques heures de bombardement, 238 hommes étaient mis à terre et enlevaient toutes les positions. Nos soldats s'élancèrent ensuite à la poursuite des Hovas et leur infligèrent une nouvelle défaite. De Tamatave, la division se rendit à Foulpointe ; là, nos armes ne furent pas heureuses : accablés par le nombre, nos soldats essuyèrent une défaite ; les cartouches avaient été mouillées pendant le débarquement ; nos soldats, en fort petit nombre, durent donner immédiatement l'assaut du fort. Une décharge de sept

pièces de canon, chargées à mitraille, mit la panique dans la petite troupe, qui battit en retraite et regagna les embarcations à la hâte. Quelques jours après, nous remportions un éclatant succès à la Pointe-à-Larrée, où le commandant laissa une garnison de 400 hommes, au nombre desquels figuraient les indigènes qui s'étaient joints à nous.

Cependant, sous le coup de la panique accasionnée par nos victoires, la reine manifesta le désir de faire la paix. En attendant la réponse de la reine, M. Gourbeyre se rendit à Bourbon, pour conférer avec les autorités ; à son retour, il apprit que Ranavalo refusait de traiter sur les bases qu'elle-même avait proposées.

Pour reprendre les hostilités, il fallait attendre des renforts, car on ne pouvait se contenter de bombarder les villes de la côte, on devait pénétrer jusqu'au cœur du royaume hova et s'emparer de Tananarive.

Sur ces entrefaites, la révolution de Juillet s'accomplit. L'année 1830 s'était écoulée en préparatifs d'expéditions et en vaines tentatives d'arrangement avec la reine. En 1831, alors qu'on pouvait se croire à la veille d'une action décisive, le gouvernement transmettait l'ordre à l'expédition d'évacuer Madagascar ; le 3 juillet 1831, au moment même où Ranavalo, redoublant d'insolence, nous intimait l'ordre d'abandonner l'île, le commandant quittait Madagascar, sous les yeux d'une troupe de 3,000 Hovas. On songea jusqu'à évacuer même Sainte-Marie ; mais la difficulté des transports, l'impossibilité d'abandonner l'île

sans livrer à la vengeance des Hovas les indigènes qui s'y étaient réfugiés, firent renoncer à ce projet ; et puis, le gouvernement conservait Sainte-Marie, pour bien établir qu'il n'entendait abandonner aucun de ses droits sur Madagascar.

Pendant que le gouvernement de Juillet commettait ces fautes, un officier de marine distingué, un homme d'une grande valeur, M. l'amiral de Hell, alors gouverneur de Bourbon, en exécution d'ordres généraux, les réparait en dotant la France de stations navales dans le nord-ouest de Madagascar ; il voulait créer des établissements sur la côte occidentale, « de telle sorte que la grande île indienne fût comme enveloppée dans les plis tutélaires du pavillon français. »

Dès 1838, l'amiral avait fait visiter le groupe d'îles situé en face de la côte nord-ouest. En 1840, il envoyait son aide de camp, le capitaine d'infanterie de marine Passot, s'enquérir des moyens les plus efficaces à la réalisation de son projet (1).

Le 13 mai 1845, sans cause connue, tous les étrangers résidant à Tamatave étaient convoqués, par ordre de la reine Ranavalo, chez le grand juge Philibert, pour entendre la lecture d'une proclamation leur enjoignant de prendre la loi malgache faite en ce jour contre les étrangers, c'est-à-dire de faire *toutes les corvées* de la reine ; d'être assujettis à tous les travaux, *même ceux que font*

(1) Voir *Nos petites Colonies*, déjà cité.

des esclaves; d'être vendus comme esclaves, s'ils ont des dettes, de subir la loi du *tanguin* (1) ; d'obéir à tous les officiers, même au dernier des Hovas; de ne faire aucun commerce avec l'intérieur de l'île... « Quinze jours de réflexion sont accordés aux traitants et commerçants. Si, à ce terme, ils n'ont pas accédé, leurs clôtures seront brisées, leurs marchandises *livrées au vol et au pillage*, et eux-mêmes seront embarqués sur le premier navire qui se trouvera en rade. »

A toutes les protestations adressées par les victimes de cet ordre inique, qui se réclamaient des promesses faites par les Hovas eux-mêmes, il fut répondu que les Hovas étaient les maîtres chez eux de *changer du jour au lendemain.*

Les navires français *le Berceau*, *la Zélée*, et la corvette anglaise *le Conway*, prévenus par les rapports officiels des persécutions dont les Européens étaient victimes, vinrent s'embosser devant Tamatave ; ils recueillirent à leur bord tous les traitants, avec les objets qu'ils eurent le temps d'emporter, et du pont des navires ces malheureux purent assister au pillage et à l'incendie de leurs propriétés. A la protestation qui lui fut adressée par les deux commandants de la flotte, la reine répondit par un refus de rien modifier à la *loi de Madagascar*; les navires

(1) Le tanguin (*Tanguinia veneniflua*) est un fruit vénéneux ; le suc de son noyau, pris à une certaine dose, a la propriété de coaguler le sang, plus ou moins vite, en occasionnant d'affreuses convulsions et d'abominables souffrances. C'était une des trois épreuves judiciaires alors en usage chez les Hovas.

ouvrirent le feu sur Tamatave. Après avoir bombardé les forts, ils jetaient à terre leurs compagnies de débarquement et enlevaient les positions des Hovas à la baïonnette. Cette expédition n'obtint pas de résultats pratiques.

Ajoutons que, le lendemain de ce combat, les marins français et anglais purent voir les têtes de leurs camarades, tués pendant l'action, fixées au bout de sagayes et plantées en vue des côtes. « Pendant une dizaine d'années, les têtes de nos malheureux compatriotes restèrent exposées ainsi à tous les outrages, jusqu'au jour où elles furent enlevées courageusement et ensevelies par M. Charles Jeannette, créole de la Réunion (1). » Nous avions perdu quinze hommes et trois officiers ; les Anglais avaient quatre morts et douze blessés.

La nouvelle de ces événements souleva en France une légitime indignation ; le gouvernement ordonna les préparatifs immédiats d'une expédition qui devait être placée sous les ordres du général Duvivier ; malheureusement, des questions de politique intérieure vinrent se mêler à la discussion ouverte en faveur de l'intervention des troupes françaises à Madagascar.

Sans s'inquiéter de l'honneur du drapeau engagé dans cette affaire, sans tenir compte des intérêts de la France, sans s'occuper des particuliers ruinés par les Hovas, les députés de l'opposition, tout en déclarant que « la France n'abandonnait aucun de ses droits sur Madagascar, émet-

(1) H. d'Escamp, déjà cité, en note, pages 173 et 174.

taient le vœu qu'elle ne s'engageât pas sans nécessité dans de lointaines et onéreuses expéditions (1). » C'est grâce à cette politique que, pendant tout le règne de Louis-Philippe, on vit les hommes les plus dévoués à l'agrandissement de la France, abandonnés, et souvent désapprouvés, chaque fois qu'ils ont voulu, par des mesures énergiques, faire respecter le pavillon français, partout abaissé par les agents de l'Angleterre; nous n'en voulons citer qu'un exemple, celui du méthodiste-pharmacien-consul de Taïti, l'illustre Pritchard (2). Nous verrons que cette affaire eut son pendant à Madagascar durant les derniers événements dont l'île a été le théâtre.

Les Anglais, qui par tous les moyens cherchaient à nous supplanter à Madagascar, envoyèrent une flotte devant Tamatave. Il fallait se faire pardonner les coups de canon et profiter de nos discussions politiques pour reprendre l'influence un instant perdue à Madagascar, et reconnaître la souveraineté des Hovas sur la grande île. L'Angleterre employa un moyen pratique, comme elle seule est capable d'en trouver : elle paya 15.000 dollars à la reine pour l'indemnité du dommage causé par le bombardement, alors que, par les ordres de cette même reine, les comptoirs des sujets anglais avaient été pillés, incendiés, et les propriétaires honteusement chassés du sol malgache.

(1) Lire les détails de l'affaire Pritchard dans *Nos petites colonies*, déjà cité, page 290.

(2) *Moniteur* du 5 février 1846, discussion de l'adresse au roi.

Les pourparlers engagés entre le commandant de la flotte anglaise et Ranavalo furent longtemps avant d'aboutir ; enfin, en 1856, il obtint qu'un résident reviendrait auprès de la reine.

Pendant qu'à prix d'argent l'Angleterre tentait de nous supplanter à Madagascar (24 septembre 1856), la France prodiguait son or et ses soldats pour servir les intérêts britanniques contre la Russie : elle faisait la guerre de Crimée.

Un mois à peine après le retour des Anglais dans l'île, deux mille soldats hovas envahissaient le domicile de M. d'Arvoy, établi dans la baie de Bavatoubé, sur le territoire français ; notre compatriote, ainsi que plusieurs autres Français et un grand nombre de Sakalaves, furent égorgés, puis mutilés. La reine fit tirer sept coups de canon en l'honneur de la *victoire remportée par ses troupes sur les Français*, et elle écrivit une lettre au gouverneur de Maurice, à l'occasion de sa victoire de Bavatoubé. Le croirait-on ? le représentant de l'Angleterre, notre alliée, pour laquelle nous venions de combattre à Inkermann, à Balaclava, à Sébastopol, répondait à la reine une lettre dans laquelle il lui faisait toutes sortes de *compliments pour sa victoire* sur les Français et lui promettait d'envoyer incessamment une frégate pour saluer son pavillon !

Depuis cette époque jusqu'en 1862, Madagascar fut le théâtre d'événements que nous devons résumer rapidement.

Deux Français, MM. Laborde et Lambert, étaient depuis de longues années établis dans l'île, où ils avaient su se créer une situation commerciale honorable. Malgré la haine de la reine pour les Européens, ils avaient eu l'heureuse fortune de rester dans ses bonnes grâces, et son fils Rakoto, héritier présomptif du trône des Hovas, avait pour eux une affection particulière. Le prince, jeune, intelligent et bon, souffrait de la présence sur le trône de sa mère Ranavalo ; ses cruautés révoltaient sa nature généreuse, et il voyait avec peine son pays livré aux superstitions des sorciers et des vieux Hovas. Il rêvait de régénérer le pays par le travail, d'y introduire l'élément européen, et surtout français. Cependant, ne voulant pas donner à la déposition de sa mère le caractère d'une révolution, le jeune prince résolut de s'appuyer sur sa protectrice naturelle, la France. Il écrivit à Napoléon III une lettre dans laquelle il déclarait qu'en s'emparant du pouvoir, il n'avait d'autre but que la grandeur de la nation hova et lui demandait son appui. M. Lambert fut chargé par le prince de porter cette missive à Paris, ainsi qu'une lettre des principaux chefs demandant aussi le secours de la France.

Napoléon III reçut l'envoyé de Rakoto, écouta ses explications et parut très favorable aux projets commerciaux de M. Lambert. Malheureusement, sur le conseil de l'empereur, et toujours afin de ménager *l'entente cordiale*, M. Lambert se rendit en Angleterre, où il vit lord Clarendon. L'homme d'Etat anglais comprit qu'ap-

prouver le plan de M. Lambert, c'était augmenter l'influence française ; tout en feignant d'entrer dans les vues de la France, lord Clarendon se mit en devoir de déjouer tous les plans de M. Lambert et de M. Laborde. Dans ce but, il chargea M. Ellis, cet ennemi acharné de la France, qui s'était déjà trouvé mêlé aux affaires Pritchard, de se rendre à Madagascar; le révérend emportait des instructions secrètes, qui consistaient à révéler à la reine le prétendu complot tramé contre elle.

Pas n'est besoin de dire que le digne M. Ellis employa dans l'accomplissement de sa mission toutes les finesses anglaises dont il fut capable : il raconta à la reine-mère le voyage de M. Lambert à Paris et à Londres ; lui annonça l'arrivée prochaine d'une armée française à Madagascar, envoyée pour la détrôner; il osa dire au jeune prince Rakoto qu'à la nouvelle de son complot contre sa mère, la cour de Londres avait été si affligée qu'elle *en avait pris le deuil.*

Malgré ces calomnies, malgré l'argent dépensé sans compter pour se faire des partisans, Ellis fut chassé de Tananarive, un mois après son arrivée. M. Lambert revint à Madagascar au commencement de 1857; son retour était attendu avec impatience. C'est avec douleur que le prince, M. Laborde et les amis de la France apprirent le peu de succès de l'envoyé.

Depuis cette époque jusqu'au 18 août 1861, date de la mort de Ranavalo, la terreur régna à Madagascar : on fit des exécutions en masse, et MM. Laborde et

Lambert durent quitter l'île et se rendre, le premier à Bourbon, le second en France, pour reprendre les négociations.

C'est pendant cette période, et notamment en 1859 et 1860, que le capitaine de vaisseau Fleuriot de Langle passa avec *tous les chefs de la côte occidentale* de Madagascar des conventions par lesquelles *tous ces chefs* reconnaissaient itérativement la souveraineté de la France et lui renouvelaient la cession de tous les territoires situés sur cette côte et commandant le canal de Mozambique. Les gouvernements de la France et de l'Angleterre se firent représenter au couronnement du jeune roi, qui remontait sur le trône sous le nom de Radama II; les envoyés anglais furent reçus avec politesse, la mission française avec tous les honneurs et toutes les distinctions possibles. C'est à cette occasion que l'on signa le traité dit de 1862, qui attribuait à la *Compagnie de Madagascar* la concession exclusive des terres situées dans l'intérieur et sur la côte. L'article II donnait à la Compagnie le privilège de choisir sur les côtes et dans l'intérieur du pays toutes les terres inoccupées qui lui conviendraient ; « en conséquence, la Compagnie deviendra propriétaire des terres qu'elle choisira, aussitôt qu'elle en aura pris possession ». Les produits minéraux et agricoles de ces exploitations étaient déclarés exempts d'impôts, ainsi que les propriétés de la Compagnie.

L'acte, daté du 8 *makarabo* 1862 (9 novembre 1861) et signé le même jour, fut ratifié et contre-signé par le

commandant Dupré, le 3 octobre 1862. A cette époque et en échange de concessions excessives de notre part, M. Laborde était nommé consul de France à Tananarive; ce fut, au surplus, une faute, au moins quant au titre : une puissance n'a de consuls qu'à l'étranger ; c'est commissaire du gouvernement qu'il eût fallu dire.

A peine connut-on à Tananarive la ratification du traité par l'empereur Napoléon, que deux partis se formèrent dans l'Imerne et s'unirent pour empêcher son exécution ; nous voulons parler des vieux Hovas, les anciens conseillers de la cruelle Ranavalo, et des méthodistes anglais. Ces deux partis, si opposés, se coalisèrent ; pour arriver à leur but, le retour d'une femme sur le trône, ils ne reculèrent devant aucun moyen, pas même le crime.

On fit courir sur le compte du jeune roi les bruits les plus odieux; les réunions des *mena maso*, jeunes gens chargés par le roi de l'aider dans la régénération de son royaume, furent traitées d'orgies et de saturnales. Des fous, des convulsionnaires, enivrés par les boissons que leur donnaient les sorciers, parcouraient les rues, l'œil hagard, les traits convulsés ; ils prétendaient être en communication avec la feue reine, qui reprochait à son fils d'avoir *vendu son pays* à des étrangers. Mais ces maladies nerveuses n'attaquaient que les esclaves, les gens du peuple, et particulièrement les femmes; cette folie étrange et passagère, provoquée par des breuvages, respectait les grands et les chrétiens.

Le dénouement du drame approchait; le 12 mai 1863, après une lutte dans laquelle périrent tous les mena maso, le roi fut étranglé avec une écharpe.

L'opinion publique accusa hautement M. Ellis d'avoir été l'un des promoteurs du crime (1).

Cet assassinat, qui eût dû soulever l'indignation de tous, inspira le passage suivant au révérend Sibree, un méthodiste anglais, lui aussi :

« Le roi mourait de mort violente, à la suite d'une révolution que les témoins les plus impartiaux déclaraient *inévitable* et profitable, en somme, pour le pays.... Qu'il nous suffise de dire qu'une mauvaise *politique commerciale*, une complaisance trop crédule du jeune roi dans les *desseins artificieux d'étrangers*, un engagement secret avec une *compagnie française*, d'après lequel de *vastes* et *riches régions étaient cédées à la France*, furent cause de cette révolution (2). »

La veuve de Radama II, Rosoahérina, fut proclamée reine, à la grande satisfaction des Anglais et des vieux Hovas. Son premier acte fut, à l'instigation du ministre Ravoninahitriniamo, de déclarer nul le traité de 1862.

La France, au lieu de commencer immédiatement une

(1) Déposition de M. de Cambourg : « Et grâce à M. Ellis, que j'ai vu arriver à Tananarive avec 150,000 fr. en pièces de cinq francs, la conspiration ourdie contre ce prince et contre la France a complètement réussi. » (Enquête parlementaire 1884, déposition des témoins.)

(2) Sibree, *Madagascar et ses habitants ;* traduit de l'anglais par H. Monod, pasteur, et Henry Monod, avocat. (Toulouse, Société des livres religieux, in-8, 1873.)

action militaire contre Madagascar, perdit de longs mois à négocier le rétablissement du traité ; les pourparlers se terminèrent par le paiement à la France d'une indemnité de 906,184 fr. 21 c., le 2 janvier 1866. Pendant toute cette période, des traités de commerce étaient signés par la reine des Hovas avec l'Angleterre et l'Amérique; le premier ministre, qui favorisait les alliances de son gouvernement avec les nations civilisées, s'opposait, sous l'influence des méthodistes, à la conclusion d'aucune convention avec la France, malgré les sympathies très vives que Rosoahérina avait conservées pour notre consul M. Laborde, en mémoire de son mari.

La reine mourut le 1er avril 1868, âgée d'environ cinquante ans.

La reine eut pour successeur sa cousine Namouna, qui prit, en montant sur le trône, le nom de Ranavalo II, à la grande joie des missionnaires anglicans, dont l'influence a été sans cesse grandissant à partir de cette époque. Ils réussirent à déclarer la religion protestante *religion d'Etat*. Les pourparlers pour la conclusion d'un traité de commeree, repris à l'avènement de la nouvelle reine, se terminèrent le 4 août 1868, par la signature d'un traité déplorable que la France n'aurait jamais dû accepter.

Telle était la situation, lorsque, en 1878, de graves dissentiments s'élevèrent entre les héritiers de M. Laborde et le gouvernement hova; celui-ci niait que la suc-

cession de l'ancien consul pût aliéner les terres lui ayant appartenu, et ne lui en reconnaissait que l'usufruit. M. Casas, notre consul, dut intervenir, mais sans succès. Sur ces entrefaites, le boutre *le Touélé*, monté par des Arabes de nationalité française, était pillé par des Hovas, et son équipage assassiné; notre consul obtint à grand'-peine le paiement de 9,740 dollars que réclamait la France.

Cependant, quelque temps après (1881), M. Baudais, commissaire de la République à Tananarive, était informé que des officiers hovas, conduits par des ministres protestants anglais, avaient planté leur drapeau sur les terres à nous itérativement concédées en 1840-41. Aux justes réclamations de notre consul, le premier ministre répondit qu'il ignorait le fait, qu'il ne savait vraiment pas de quels territoires on voulait parler.

Bientôt, le ministre Ravoninahitriniamo faisait connaître son refus d'enlever les drapeaux. En même temps, les émissaires du gouvernement se répandaient par la ville, faisaient des kabars, ameutaient le peuple contre les Français et contre notre résident, déclarant que nous allions prendre l'île, et proclama *l'abolition de l'esclavage*. Or parler d'abolir l'esclavage dans l'île, c'est se rendre odieux à la population hova tout entière, la principale fortune des Hovas consistant en esclaves; car ces bons méthodistes anglais, qui se sont introduits à Madagascar sous pretexte d'abolir l'esclavage, l'ont favorisé de tout leur pouvoir, comme ils favorisent partout

les vices des peuples dont ils veulent s'attirer les bonnes grâces.

Sur un ordre du ministre de la marine prévenu de ces faits, *le Forfait*, commandant le Timbre, en station à *Nossi-Bé*, se rendait à Tamatave et, après s'être consulté avec notre consul, que les menaces de la populace avaient forcé d'abandonner Tananarive, fut chargé d'enlever les drapeaux hovas et de les remplacer par notre pavillon. On sait comment le brave commandant le Timbre s'acquitta de sa mission, c'est-à-dire sans employer de *moyens coercitifs*, conformément aux instructions qu'il avait reçues.

Cependant, la situation des Français restés à Tananarive n'était plus tenable : le directeur de la maison Roux, de Marseille, était assassiné, nos nationaux insultés et menacés de mort ; ils quittèrent la capitale des Hovas et après mille dangers arrivèrent à Tamatave. C'est à ce moment que la reine des Hovas envoya des ambassadeurs à Paris.

Répétons encore une fois, quitte à être accusé de redites, que seuls les Français étaient menacés et que les Anglais établis dans l'île jouissaient de la plus entière sécurité.

Les pourparlers engagés à Paris entre les ambassadeurs malgaches et le ministre des affaires étrangères n'ayant pas abouti, M. de Mahy, alors ministre par intérim de la marine et des colonies, fit partir l'amiral Pierre, lui donnant comme instructions de chasser les

Hovas de toute la côte de Majunga à la baie d'Antongil.

Le 15 février 1883, l'amiral Pierre quittait Toulon sur *la Flore*; le 16 mai, les Hovas étaient chassés de toute la côte, et, le 31 mai, l'amiral mouillait devant Tamatave. Dès le 1er juin au matin, il faisait remettre l'ultimatum au gouvernement hova. Une réponse négative aux demandes de l'amiral étant arrivée le 9 au soir, le 10 au matin, *la Flore*, *le Forfait*, *le Beautemps-Beaupré*, *le Boursaint*, *la Creuse* et *la Nièvre* ouvraient le feu sur les travaux de défense de Tamatave ; le lendemain, la ville était occupée militairement et le drapeau français flottait sur le fort.

C'est alors que se passèrent deux incidents que nous devons rapporter, parce qu'ils eurent pour le pauvre amiral Pierre des conséquences fatales.

Pendant le bombardement de Tamatave, le navire anglais *la Dryad*, capitaine Johnstone, s'étant avancé dans les lignes d'attaque de la flotte française, l'amiral Pierre dut, pour le faire retirer, lui adresser deux invitations amicales, et enfin une sommation formelle. « Il a obéi, dit l'amiral Pierre dans son rapport, mais en se ménageant aux yeux des Hovas, à qui il avait promis de s'interposer, l'apparence d'une retraite en échelons. »

Le 15, trois jours après la prise de Tamatave, M. Shaw, méthodiste anglais, habitant une maison en dehors de la ville, demandait que sa demeure fût occupée par un détachement français; quand, se rendant à son désir, l'officier arriva avec ses hommes, il trouva, disposées dans

le jardin, plusieurs bouteilles contenant du vin empoisonné. Arrêté aussitôt, M. Shaw fut transporté à bord de *la Nièvre*. Mais les confrères de M. Shaw ne restèrent pas inactifs : ils firent des démarches à Londres et à Paris, et après deux mois de prison préventive, M. Shaw bénéficia d'une ordonnance de non-lieu : on n'avait pu rassembler contre lui des preuves suffisantes, a-t-on dit. Le brave et regretté amiral Pierrre, qui venait d'être désavoué par le gouvernement pour sa conduite énergique vis-à-vis du capitaine Johnstone, ressentait-il déjà les atteintes du mal qui devait l'emporter quelques jours après ? eut-il un moment de faiblesse ? toujours est-il que M. Shaw fut relaxé et que la France lui paya une indemnité de 25,000 fr. C'est pour reconnaître cette excessive indulgence de l'amiral, que M. Shaw le calomnia indignement et essaya de souiller la mémoire de ce brave officier, mort à la peine en faisant respecter les droits de la France sur Madagascar et en osant lutter ouvertement contre les menées de l'Angleterre.

Quelques jours après ces événements, l'amiral Pierre était obligé d'abandonner le commandement de la division et se rendait à Bourbon, pour de là gagner la France; nos lecteurs savent qu'il n'eut même pas la joie de revoir sa patrie, et qu'il expira quelques jours avant son arrivée à Marseille, qui lui fit des funérailles magnifiques.

Qu'on nous permette de retracer en quelques mots la vie du contre-amiral Pierre.

Né à Dijon le 28 février 1827, Pierre, Pierre-Joseph-

L'amiral Pierre.

Gustave, entra à l'Ecole navale en 1841; nommé aspirant deux ans après, il embarquait sur *le Suffren* et assistait aux combats de Mogador et de Tanger, où il se fit remarquer par sa bravoure et son sang-froid. De 1846 à 1858 il prit part, comme enseigne et lieutenant de vaisseau, à diverses croisières, notamment dans la mer des Antilles, et à Terre-Neuve, d'où il rapporta de remarquables travaux hydrographiques.

En 1859, il fit la campagne de l'Adriatique, comme adjudant du capitaine de la Roncière. Nommé capitaine de frégate en 1862, il resta attaché à la personne de l'amiral de la Roncière, commandant en chef l'escadre cuirassée; puis il prit, en 1868, le commandement de la *Néréïde* d'abord, et ensuite de la *Sibylle*, avec lesquelles il fit deux voyages à Taïti et à la Nouvelle-Calédonie.

A son retour en France, en novembre 1870, le capitaine Pierre assista au combat d'Orléans et fut ensuite chargé de la défense des lignes de Carentan. Promu en 1871 au grade de capitaine de vaisseau, il fit de 1873 à 1876, comme commandant de *l'Infernet*, une longue et laborieuse campagne de trois années dans l'océan Pacifique.

De 1877 à 1879, il commanda la frégate-école d'application *la Flore*. En septembre 1880, il était promu au grade de contre-amiral.

En 1881, l'amiral Pierre était chargé d'une mission à Londres conjointement avec M. Challemel-Lacour ; il s'agissait de régler certaines questions relatives à nos

droits de pêcherie à Terre-Neuve. Mieux que tout autre, l'amiral, qui était resté cinq ans en station dans ces parages, connaissait le désir de l'Angleterre de nous évincer des territoires qui nous sont réservés. Il défendit les intérêts de la France avec une telle vigueur, une telle énergie, qu'il s'attira non seulement la haine du gouvernement anglais, mais encore l'inimitié de M. Challemel-Lacour qui, pour des motifs que nous n'avons pas à apprécier ici, semblait disposé à faire aux commissaires britanniques toutes les concessions qu'ils demandaient. Cet ardent patriotisme de l'amiral Pierre, auquel nous ne saurions trop rendre hommage, devait, deux ans plus tard, lui coûter la vie. Nous avons vu comment il fut désavoué par ce même Challemel-Lacour, alors ministre, pour son attitude énergique envers le commandant Johnstone et envers M. Shaw. Il y eut à ce moment toute une conspiration ourdie contre l'amiral ; mais la nature de cet ouvrage ne nous permet pas d'entrer dans de plus grands détails.

Le 1er février 1883, le contre-amiral Pierre prenait le commandement en chef de la division des Indes ; le 29 septembre, il mourait en vue de Marseille.

Nous rendons ici un public hommage à la mémoire de l'amiral Pierre, à son savoir, à sa bravoure, à son énergie ; c'était un vrai marin, un vrai Français, dont toute la vie peut se résumer dans ces mots : FAIS CE QUE DOIS.

L'amiral Pierre fut remplacé par l'amiral Galiber ;

au moment où il allait reprendre les opérations, les Hovas demandèrent à parlementer. Il est difficile d'imaginer quelque chose de plus puéril que ces conférences, qui n'avaient qu'un but, gagner du temps.

Le 19 mai 1884, l'amiral Miot, qui avait succédé à l'amiral Galiber, reprit l'offensive; il s'empara de Vohémar, Diégo-Suarez et Passandava, et de toute la partie septentrionale de l'île ; mais, pour mener à bien cette expédition et en finir une bonne fois avec les Hovas, il eût fallu des renforts pour aller jusqu'à Tananarive ; ces renforts, on ne voulut pas les envoyer.

Le 1er février 1886, la Chambre ratifiait le traité conclu avec la reine des Hovas, et le gouvernement nommait M. le Myre de Villers résident général à Tananarive. Entre autres choses, il est stipulé dans ce traité que nous occuperons Tamatave jusqu'au paiement de l'indemnité due à nos nationaux, et la baie de Diégo-Suarez d'une façon définitive. Nos troupes viennent d'évacuer Tamatave.

Nous pouvons prédire que ce traité n'aura servi à rien qu'à permettre aux Hovas de gagner du temps ; il ne sera pas plus exécuté que ceux de 1862 et de 1868 ; ces Hovas que, nous ne savons dans quel but, on s'est plu à nous montrer comme des hommes honnêtes et pacifiques, sont fourbes et menteurs, nous croyons l'avoir surabondamment démontré ; en signant ce traité, ils n'ont eu qu'un but, retarder l'action décisive que tôt ou tard la France entreprendra contre eux.

CHAPITRE II

Situation. — Étendue. — Montagnes. — Rivières. — Tananarive. — Tamatave. — Les habitants. — La baie de Diégo-Suarez.

C'est d'abord sous le nom de *Saint-Laurent* que l'on désigna la grande île africaine. Elle fut découverte, en 1506, par une flotte portugaise revenant des Indes, sous la conduite de Fernand Suarez ; battus par la tempête, les vaisseaux d'Emmanuel le Fortuné abordèrent sur « une terre de grande étendue, habitée par une population nombreuse, de mœurs très douces, et qui n'avait pas encore entendu prêcher la religion du Christ » (1).

C'était Madagascar.

La grande île de Madagascar est située dans l'océan Indien, vers la côte orientale de l'Afrique, dont elle est séparée par le canal ou détroit de Mozambique, large de quatre-vingt-cinq lieues. L'île suit une direction un peu oblique, avec orientation au nord, quart nord-est au sud, quart sud-ouest. Dans sa plus grande longueur, elle

(1) Compendio de las historias de las descubrimientas de la Indai orientala y sus Islas, por Martinez de la Puente, page 115. (En Madrid, in-8°, 1681.

mesure *neuf cent soixante-quinze* milles, ou *quinze cent soixante-sept* kilomètres ; sa largeur varie entre *quatre cents et quatre cent quatre-vingt-deux* kilomètres. Sa superficie est de *cinq cent cinquante-sept mille* kilomètres carrés, c'est-à-dire qu'elle est un peu plus grande que la France, qui ne mesure, en chiffre rond, que *cinq cent vingt-neuf mille* kilomètres carrés. Au point de vue astronomique, Madagascar est comprise entre 11°57 — 25°45 de latitude sud, et entre 41°20 — 28°50 de longitude est de Paris.

La côte septentrionale de Madagascar est entourée d'îles qui nous appartiennent : Mayotte, Nossi-Bé, Nossi-Mitzio, Nossiu-Cumba, et à l'est Sainte-Marie de Madagascar ; vers le sud, la Réunion, les Comores, Maurice, les Seychelles, et de nombreux îlots répandus dans l'Océan.

Dans toute sa longueur, la grande île est traversée par une haute chaîne de montagnes, très rapprochée de la côte orientale, qui partage l'île en deux portions inégales. Fort élevée au centre — le point culminant atteint environ trois mille mètres — cette arète va s'abaissant vers les extrémités, et ses nombreux contreforts sont fréquemment coupés de vallées fertiles et boisées. Les hauts plateaux et les flancs de la montagne sont couverts d'épaisses forêts et d'une végétation luxuriante. Trois rameaux se détachent de cette chaîne principale : l'un, au nord, prend le nom de monts Ankara ; le second occupe le centre de l'île et forme l'Ankaratra ; le troisième, l'Ambo-

himena, occupe la partie méridionale de Madagascar et vient finir aux environs de Fort-Dauphin.

En somme, Madagascar présente deux régions bien distinctes : la région montagneuse, qui se prolonge dans toute l'étendue de la côte est, descendant presque jusqu'à la mer en pentes abruptes et boisées ; une région relativement plate, formant une succession de plateaux qui entourent les montagnes et s'étendent vers l'ouest, occupant la majeure partie de l'île.

Ces mouvements du sol, ces alternatives de hautes montagnes, de profondes vallées, de grandes plaines, donnent à tout le pays un aspect des plus pittoresques.

De ces hauteurs descendent d'innombrables cours d'eau qui traversent les plaines et les fertilisent ; ils vont, à l'est et à l'ouest, porter leurs eaux à l'Océan, formant à leur embouchure une multitude de petites baies. Sur la côte orientale, ces fleuves ou rivières torrentielles, dont les bouches sont souvent encombrées de sables et d'alluvions, ont donné naissance à une centaine de lagunes qui, sur un espace de plusieurs centaines de kilomètres, s'étendent le long du rivage ; ils ne sont séparés de la mer que par d'étroites langues de terrain, et l'espace qui les divise est parfois si restreint, que de loin on croirait voir une rivière immense longeant le littoral.

Les deux côtes de Madagascar diffèrent absolument entre elles : tandis que la côte orientale forme une ligne presque droite, échancrée seulement dans sa partie septentrionale par la baie de Diégo-Suarez, une des plus

Travaux du fort de la baie de Diégo-Suarez.

belles du monde, la côte occidentale est sinueuse, garnie de renflements, de caps aigus, et découpée de baies profondes, dont de nombreux îlots semblent protéger l'entrée. L'île se termine en pointe à ses deux extrémités : au nord par le cap d'Ambre, au sud par le cap Sainte-Marie.

Au point de vue administratif et politique, l'île est divisée en vingt-deux tribus ou provinces, ayant chacune un gouverneur ; toutes ces tribus sont parfaitement distinctes les unes des autres ; autrefois elles étaient gouvernées chacune par leur chef respectif ; aujourd'hui quelques-unes ont subi la souveraineté des Hovas ; mais dans beaucoup d'endroits, notamment dans le sud-ouest, les Hovas n'ont jamais pénétré. Les Hovas habitent la prairie d'Imerina, au centre de Madagascar : le chef-lieu est Tananarive.

Tananarive, que les Malgaches appellent *Antananarivo* (les mille villages), couvre le sommet et les pentes d'une vaste colline de granit et de basalte qui s'élève au centre d'un plateau.

Les maisons s'étagent en amphithéâtre, sans ordre et comme placées au hasard, formant une masse compacte d'où émergent les flèches des églises et les toits des palais. Au sommet, et presque au centre de la ville, s'élève le palais, *manjaka-miadano*, haut de trente-six mètres ; du toit s'élancent deux paratonnerres semblables à ceux qui surmontent nos monuments ; une large vérandah à trois étages fait le tour des bâtiments, sup-

portée par d'énormes colonnes en bois, réunies par des arcades. Le tout est peint en blanc.

En dehors d'une demi-douzaine de voies principales, il n'y a rien à Tananarive qui réponde à l'idée que nous nous formons d'une rue; les maisons, placées sans ordre, sont réunies dans de grands enclos par groupe de deux ou trois, et comme ces maisons sont construites sur des plates-formes taillées dans la montagne, il en résulte que la ville présente une succession de terrasses.

La population de Tananarive est d'une soixantaine de mille habitants.

Tamatave, en malgache *Taomatina*, n'était autrefois qu'un village de pêcheurs ; c'est aujourd'hui le principal marché de la côte orientale. La ville est bâtie sur le sable, au bord de la mer, et son aspect est charmant ; elle se divise en deux parties : le village blanc et le village malgache ; les Hovas occupent des habitations situées derrière le fort, en ruine depuis le bombardement.

Avant notre occupation, Tamatave était le port le plus important des Hovas. Comme dans toutes les autres villes malgaches, les maisons sont en bois ; mais celles des Européens sont soigneusement construites et nombreuses, car les commerçants de toutes les nations du monde, connus sous le nom de traitants, affluent dans la ville qui possède des hôtels.

La population actuelle est d'environ 20,000 habitants.

Le port, formé par des récifs de corail, est d'un abord

peu facile ; mais une jetée récemment construite permet d'aborder plus commodément.

Au chapitre suivant, nous parlerons du climat de Madagascar ; disons seulement ici, à propos de Tamatave, que la réputation d'insalubrité qu'on lui a faite est au moins fort exagérée ; tous les voyageurs sont d'accord sur ce point.

Dans l'intérieur, les villes habitées par les Hovas ont un caractère spécial : elles sont généralement fortifiées et bâties sur des éminences ; cette disposition particulière a deux buts : d'abord de faciliter les moyens de défense contre les autres tribus indigènes, et ensuite d'éviter les émanations qui, dans la région des plaines, occasionnent des fièvres auxquelles les Hovas sont sujets plus que tous autres ; ils sont si peu faits pour habiter les autres parties de l'île, qu'aussitôt qu'ils quittent leur province, la fièvre les décime. Les fortifications sont des plus sommaires : autour de la ville, un mur circulaire de terre battue, de quinze à vingt pieds d'épaisseur à la base ; la partie supérieure est creusée et forme comme une galerie percée d'embrasures. Des portes, taillées dans le mur même, permettent l'entrée et la sortie des villes.

Les maisons sont presque toutes en bambous, couvertes avec les feuilles d'une sorte de palmier appelé *l'arbre du voyageur*, *Urania speciosa*. Quelques-unes, cependant, sont en bois ou en pisé, mais c'est l'exception. La cheminée se compose d'une caisse de bois remplie de

sable, sur lequel on allume le feu ; il est vraiment étonnant qu'avec un semblable appareil, les incendies ne soient pas plus fréquents ; ils sont rares, mais quand ils éclatent au milieu de ces demeures de bambou, le feu ne s'arrête que lorsqu'il n'y a plus rien à consumer ; personne, du reste, ne songe à arrêter le fléau ; chacun s'empresse de fuir, essayant d'enlever de sa maison ce qu'il a de plus précieux, et le bagage est léger.

Cette insouciance et cette incurie des Malgaches se montrent partout. Ce qu'on est convenu d'appeler les travaux publics, n'existent pas à Madagascar ; on ne trouve ni grandes routes, ni ponts, ni canaux d'irrigation; chacun fait sur ses terres les travaux nécessaires à leur entretien, y trace un chemin, y amène l'eau de quelque rivière voisine, ou établit une passerelle sur le cours d'eau qu'il doit traverser ; mais personne ne fait rien dans l'intérêt général. Voyager n'est pas chose commode dans ces contrées; il faut se faire transporter dans des hamacs suspendus à une perche que des porteurs soutiennent sur leurs épaules ; quant au gîte, dans les villages il n'en existe pas, à proprement parler ; on a bien dit que sur le chemin frayé de Tananarive à Tamatave on avait construit des abris (*lapa*) ; ces lapas n'ont pas été bâtis pour les voyageurs, mais bien pour recevoir les marchandises de la reine et du premier ministre. Si ces hangars ont parfois rendu quelques services aux voyageurs, c'est un fait purement accidentel, et que n'avaient pas en vue ceux qui en ont ordonné la création.

On a longtemps discuté sur l'origine des Malgaches; les savants, les ethnologistes ont émis à ce sujet les opinions les plus diverses; les uns les font tout simplement venir du continent africain ; d'autres, au contraire, et malgré la distance qui les sépare des Indes et de la presqu'île malaise, leur donnent une origine franchement asiatique. Les Hovas appartiennent à cette grande famille qui s'étend de Malaca aux îles du Pacifique, en passant par Sumatra, Java, Bornéo et tout l'archipel asiatique. A l'appui de cette théorie, qui écarte toute idée de mélange avec la race arabe , on cite l'aspect physique de ces populations : leurs traits réguliers, leurs pommettes saillantes, leurs lèvres minces, leur teint brun plutôt que noir; l'intelligence des individus, leurs mœurs, leurs industries et jusqu'à leur langage, qui présente avec celui des nations précitées, non seulement de fréquentes ressemblances dans les mots, mais encore une grande analogie dans la construction des phrases.

La population de Madagascar se compose de vingt à vingt-cinq peuplades, absolument distinctes les unes des autres, et se subdivisant en un grand nombre de tribus ; nous ne les étudierons pas toutes ; nous dirons seulement quelques mots des Hovas et des Sakalaves.

Les Hovas, actuellemnt la peuplade la plus considérable et la plus puissante, 800.000 environ, sont d'origine malaise, et leur introduction à Madagascar est relativement récente. La tradition rapporte qu'un jour ces hommes arrivèrent dans l'île montés sur des *praos* et

qu'ils exterminèrent et dépossédèrent une partie de la race indigène ; ils allèrent s'établir dans l'Imerina, sur les hauts plateaux du centre de l'île.

Pendant des siècles, les Hovas furent considérés par les Malgaches comme des parias ; tout objet touché par un Hova était considéré comme souillé et déclaré impur; la case où il avait pénétré était brûlée. Cette tribu était maudite, les autres Malgaches l'appelaient et l'appellent encore *amboalambo* (chien-cochon).

Plus tard, comme accord tacite d'une paix dont ils avaient si grand besoin, et comme tribut aux Malgaches, dont ils reconnaissaient la souveraineté, les Hovas déposaient à la limite des bois, du riz, du maïs, et les divers produits de leur industrie, que ces peuplades venaient recueillir.

Ce n'est que sous le règne de Radama Ier et grâce à l'Angleterre qui lui a fourni des armes, des munitions, instruit ses soldats, que ce peuple s'est relevé et a entrepris la conquête de l'île ; mais les premières périodes de son histoire ont singulièrement influé sur le caractère du Hova ; il est devenu triste, défiant, rampant, faux et cruel ; il offre un mélange de ruse et de forfanterie ; habile dans l'art de feindre, il est difficile de surprendre sa pensée, et souvent un sourire aimable et des politesses empressées cachent chez lui de mauvais desseins.

L'avarice est le vice dominant des Hovas, qui comptent pour rien les liens de famille ou d'amitié, s'ils l'empêchent de satisfaire son insatiable cupidité. C'est au

point que, au temps de la traite, lorsqu'ils manquaient de prisonniers, on les a vus enlever des parents ou des amis pour les vendre aux blancs. Le mensonge et la fourberie sont tellement estimés chez eux qu'ils cherchent à les inculquer le plus tôt possible à leurs enfants.

Au physique, leurs traits rappellent ceux de la race malaise; leur taille n'est pas élevée, quoique assez bien prise; leur peau est olivâtre et leurs cheveux sont noirs, mais droits ou bouclés, sans être crépus et laineux.

Tel est, en résumé, le peuple qu'on se plaît à nous montrer comme si vertueux, les Anglais surtout. Les mémoires de la Société des Missions protestantes sont pleins de longs rapports dans lesquels les méthodistes vantent les bienfaits de la Bible sur le bon peuple hova.

Le fait est que de la religion ils n'en ont cure, et chacun sait les arguments *ad hominem* que les missionnaires sont obligés d'employer pour conduire leurs ouailles au temple.

M. Milhet de Fontarabie, qui a visité Madagascar, s'exprime ainsi à ce sujet ; après avoir traduit avec une vérité saisissante le contraste qu'offrent la beauté du pays et la laideur des vices des Hovas, il écrit :

« Il tient du Malais et de l'Arabe, c'est vous dire ses instincts, ses vices, sa cruauté. Sa face fait évanouir votre rêve. Il semble vous dire : « Prenez garde à vous; quant à votre civilisation, nous n'en voulons pas ; quant à votre religion, allez écouter les proclamations que l'on fait tous les quinze jours aux troupes. »

Sous le nom de Sakalaves, on comprend toutes les tribus vivant sur la côte occidentale de Madagascar; c'est la réunion de peuplades ayant chacune un nom propre et jusqu'il y a quelques années possédant des gouvernements distincts. Une partie a été soumise aux Hovas au commencement du siècle par Radama ; la lutte fut longue et sanglante, et pour les réduire, le roi des Hovas n'eut d'autre moyen que d'épouser la fille d'un roi du *Ménabé*. Pendant le règne suivant, poussés à bout par les cruautés des vainqueurs, les Sakalaves secouèrent le joug et se mirent itérativement sous la protection de la France.

Les Sakalaves semblent tenir de l'Africain ; ils sont de taille moyenne et forts sans être corpulents ; leurs membres sont vigoureux et bien proportionnés ; leur peau est noir foncé, leurs traits réguliers, leurs yeux noirs et pénétrants. Au moral, ils paraissent vaniteux, insouciants de l'avenir, défiants par ignorance, et cruels par superstition ; mais ils ont beaucoup d'amour-propre, l'intelligence vive ; ils sont sobres, vigoureux, agiles et durs à la fatigue ; instruits et bien commandés, ils feraient d'excellents soldats ; MM. Pennequin et Proubaux, capitaines de frégate, les ont employés utilement ; bien dirigés, il deviendraient de bons agriculteurs.

On verra plus loin les services qu'on en a déjà obtenus.

Les diverses peuplades composant la population de Madagascar forment une population d'environ *trois mil-*

lions d'individus ; c'est du moins le chiffre indiqué par M. Grandidier dans sa déposition devant la Commission d'enquête.

Cette population est loin d'être homogène; c'est une réunion de tribus ayant un caractère, des besoins, des coutumes, des intérêts différents; mais ce n'est pas un peuple. Si quelques tribus sont effectivement soumises aux Hovas, ceux-ci n'exercent sur un grand nombre qu'un pouvoir absolument nominal, tandis que beaucoup d'autres ont entièrement conservé leur indépendance. Le titre de « roi de Madagascar » que s'arroge le souverain des Hovas est plus prétentieux que réel.

A proprement parler, les Malgaches n'ont pas de culte ; leur religion se résume dans une sorte de fétichisme, dans l'adoration d'une foule d'objets : amulettes, gris-gris, oiseaux, animaux de tous genres. Il n'y a pas de divinités propres, partant, ni temples ni autels, mais seulement des endroits sacrés, des pierres où s'offrent les sacrifices et où se pratiquent les mystères de la divination. Il est à croire, cependant, qu'ils ont une notion de la vie future, car ils ont une vénération profonde pour les mânes de leurs ancêtres, auxquels ils adressent des invocations et qu'ils consultent dans les circonstances difficiles de la vie. Les Madecasses sont fort superstitieux comme tous les autres peuples, du reste : ils croient aux jours fastes et néfastes, aux sortilèges, à l'influence des nombres. Beaucoup de Malgaches sont convertis au catholicisme et au protestantisme; ces derniers seraient les moins

nombreux, au dire de MM. Grandidier, le voyageur bien connu, Campan, chancelier du consulat de France à Tananarive, et du P. La Veyssière. Selon eux, les gens riches et les officiers du palais sont protestants ; ils sont entièrement sous la domination des méthodistes anglais; le peuple et les gens de la campagne seraient au contraire plus portés à embrasser le catholicisme.

Le gouvernement des Hovas est la forme la plus absolue de l'autocratie; tous les sujets, du plus petit au plus grand, sont les très humbles serviteurs du souverain; ils ne peuvent prendre une décision quelconque, entreprendre un voyage, changer de résidence ni même faire enterrer un des leurs, sans demander l'autorisation du chef de l'Etat. Toutes les terres, toutes les maisons, tous les esclaves des Hovas sont considérés par le roi comme lui appartenant; il peut les prendre comme bon lui semble. Les provinces sont administrées, si l'on peut employer ce terme, par des gouverneurs. Les pouvoirs publics sont remplis par un premier ministre et un ministre pour chaque département. Les lois, arbitraires et vexatoires pour la plupart, sont promulguées par le souverain, comme de simples décrets.

La souveraine actuelle est la reine Ranavalona II, proclamée le 13 juillet 1883.

Malgré la soi-disant abolition de la traite des esclaves imposée par les Anglais au roi Radama Ier en échange de l'or et des fusils que celle-ci donnait pour s'en servir

contre nous, l'esclavage existe à Madagascar ; chez les seuls Hovas, le nombre des esclaves dépasse 400.000. Les Anglais, en gens pratiques, ne font rien pour l'abolir. Ils savent que s'ils touchaient à cette plaie, qui est une des principales richesses des habitants, ils auraient contre eux toute la population libre de la province.

Aussi, peut-on lire dans les nombreux ouvrages des missionnaires protestants, que les esclaves sont on ne peut mieux traités par leurs maîtres; leur sort est des plus enviables ; ils vivent dans la famille sur le pied de la plus parfaite égalité avec tous ses membres ; et, à en croire ces bons méthodistes anglais, ils sont plus heureux que s'ils étaient libres.

Nous avons dit que par suite du traité du 22 février 1886, traité que nous ne voulons pas apprécier ici, nous gardions un établissement dans la baie de Diégo-Suarez, la plus belle du monde, ont dit tous les voyageurs qui l'ont visitée.

La baie d'*Amtombouc* ou de Diégo-Suarez se compose, à proprement parler, de trois baies appelées par les Malgaches *Douvouch-Foutchi*, baie des Cailloux-Blancs; *Douvouch-Varats*, baie du Tonnerre ; *Douvouch-Vasa*, baie des Blancs, et enfin, une quatrième baie, dans laquelle on pénètre par un canal facile, et qui, reconnu par la frégate la *Nièvre*, porte le nom de *Port-de-la-Nièvre*, et enfin, le cul-de-suc Gallois.

« L'entrée de la baie de Diégo-Suarez, dit M. Barbié

du Bocage, a environ 2,400 mètres de longueur sur 2,000 mètres de largeur; mais cette dernière dimension est diminuée en un point de près de 1,000 mètres par un banc de sable tenant au côté nord. Sur le point le plus resserré du chenal d'entrée, presque en son milieu, à l'extrémité du banc de sable, se trouve une île nommée île de la Lune ou *Nossi-Volane*, qui a 600 mètres de longueur dans une direction à peu près parallèle au rivage. Elle semble admirablement placée pour défendre l'entrée de la baie ; les batteries qu'on ne manquerait pas d'y établir, croisant leurs feux avec celles des deux rives, rendraient la passe presque impossible à traverser; en outre, les feux d'une petite île nommée *Nossi-Langour*, ou de *l'Aigrette*, située à l'intérieur, à 4,000 mètres de l'entrée, prendraient en tête les vaisseaux qui, par hasard ayant franchi le goulet, voudraient pénétrer dans la grande baie. La profondeur du chenal varie entre 20 et 30 brasses, ou 32 et 48 mètres, c'est-à-dire plus qu'il n'est nécessaire aux plus grands vaisseaux (1). » Avec quelques torpilles, on peut facilement mettre la baie en état de défense.

Des travaux de défense de la baie sont commencés; on y élève un fort, et bientôt les nombreuses habitations des traitants viendront se grouper autour de ce point qui deviendra un centre commercial important, un port

(1) Barbié du Bocage, *Madagascar*, *Colonie française*, in-8°, Paris 1859.

d'approvisionnement pour le ravitaillement de nos vaisseaux, et, au besoin, un point stratégique d'où nous rayonnerons dans toute la mer des Indes.

Actuellement, la baie de Diégo-Suarez est desservie par la Compagnie des Messageries Maritimes.

CHAPITRE III

Importance de la colonisation de Madagascar au point de vue commercial et militaire. — Production du sol. — Commerce. — Industrie.

Il suffit, pour établir l'importance de la colonisation de Madagascar par la France, de lire les livres anglais écrits sur cette question, et les nombreux articles de journaux parus dans ces dernières années ; nous n'en citerons que deux : M. Shaw, dans son livre *Madagascar and France*, s'exprime ainsi : « Commercialement, Madagascar offre un intérêt immense pour les Anglais. Non seulement les demandes de fer, de tissus de coton, de verreries, de faïences, deviennent chaque année plus nombreuses et plus rémunératrices, mais encore, et on l'a souvent répété, la terre de Madagascar est des plus fécondes ; son sol fertile donne en abondance toutes les productions si recherchées en Angleterre. En outre, Madagascar possède des richesses minérales inouïes, encore inconnues, auxquelles il ne manque, pour être mises en valeur, que la confiance du gouvernement à l'égard des Européens. Elles donneront alors aux capi-

Forêt de cocotiers.

taux anglais employés dans ces exploitations des bénéfices considérables. De plus, Maurice, notre colonie riche et florissante, quoique si petite, tire de Madagascar la majeure partie de son alimentation, et notamment les bœufs, les porcs et la volaille. »

C'est un missionnaire anglican qui parle ainsi, un de ces méthodistes, pionniers-explorateurs, que l'Angleterre envoie dans les pays qu'elle convoite, pour renseigner les commerçants, faire des prosélytes et préparer les voies à ses nationaux. Un ancien résident anglais à Madagascar écrivait la lettre suivante : « Est-il d'une bonne politique de laisser les Français s'établir à Madagascar, l'une des plus grandes îles du monde, qui a plus de neuf cents milles de long et qui produit tout ce qui est nécessaire à l'existence de l'homme ? Elle fournit du bois pour la construction des vaisseaux, des minéraux en abondance, d'immenses richesses agricoles, de grandes quantités de bestiaux, si utiles à Maurice, en un mot, tout ce qu'il faut pour former un grand pays. Est-il d'une bonne politique que nous permettions aux Français d'avoir une colonie comme Madagascar, à deux jours de traversée de l'île Maurice ? Si nous souffrons cela, notre empire de l'Inde sera surpris de voir qu'à sept ou huit jours de traversée, il a un redoutable et dangereux voisin. La possession de Madagascar rendra les Français maîtres du Mozambique et de la principale route de l'Inde. »

Telle est l'opinion des Anglais sur la grande île africaine, et telle est leur crainte de nous la voir posséder

que, ne pouvant nous la disputer ouvertement, ils ont, depuis soixante-dix ans, mis tout en œuvre pour y détruire notre influence, et la remplacer par celle de l'Angleterre.

A l'heure actuelle, tous nos efforts sont dirigés vers l'Extrême-Orient ; nous cherchons à y créer de nouveaux débouchés pour notre commerce et les produits de notre industrie ; à ouvrir vers la Cochinchine, l'Annam, le Cambodge, le Tonkin, un courant d'émigration et d'entreprises industrielles ; plus nombreux que jamais, nos navires vont sillonner l'océan Indien. Or, quelle station avons-nous de Marseille à Saïgon, du cap de Bonne-Espérance en Cochinchine ? Obock deviendra un port de ravitaillement pour nos paquebots traversant le canal de Suez ; la Réunion peut recevoir quelques navires dans son petit port de Saint-Pierre, et, quand le port de la Pointe-des-Galets sera terminé, il pourra offrir un abri à nos navires de commerce ; mais nous n'avons pas une rade où une flotte tenant la mer pourrait venir s'abriter et se ravitailler ; nous n'avons pas, dans l'océan Indien, un bassin où nos vaisseaux puissent réparer leurs avaries.

Dernièrement, un de nos navires de guerre, en station devant Madagascar, ayant subi des avaries à son hélice, s'est vu obligé d'aller à Maurice et de demander aux autorités anglaises l'autorisation de pénétrer dans le port. Le conseil de l'île insista auprès du gouverneur pour que cette permission nous fût refusée, sous prétexte que la France, étant en guerre avec les Hovas, alliés de l'Angleterre, celle-ci ne pouvait donner asile à un de nos vais-

seaux. Fort heureusement, le gouverneur de Maurice, sir Hope Hennessy, est un Irlandais et un catholique qui réprouve hautement tous les agissements des méthodistes anglais et dont les sympathies pour la France sont connues ; il refusa de déférer au vœu du conseil, donnant pour raison que, quelques semaines auparavant, il avait laissé l'*Atananarivo,* navire hova, pénétrer dans la rade de Maurice.

Madagascar, au contraire, nous offrait, sur plus de quinze cents kilomètres de côtes à l'est, et sur dix-huit cents à l'ouest, des rades naturelles si vastes et si bien abritées, que celle de Diégo-Suarez, par exemple, est réputée comme une des plus belles du monde ; dans les baies d'Antongil, du Passandava, de Mahagambo, de Bombétok, de Saint-Augustin, sur la côte orientale et sur la côte occidentale, nos vaisseaux trouveraient un abri sûr et un ravitaillement certain en vivres et en combustibles. Madagascar cultivée et colonisée ne saurait refuser à nos flottes ce que Madagascar encore en friche et tout à fait sauvage a fourni si abondamment à Mahé de La Bourdonnais, au vicomte d'Aché, au bailli de Suffren.

Pour se rendre compte de l'importance stratégique de Madagascar, il suffit de jeter les yeux sur la carte de l'océan Indien : la grande île commande à la fois toute la côte orientale d'Afrique, dont elle n'est éloignée que de quatre-vingt-cinq lieues, l'Hindoustan et l'archipel asiatique. Par Madagascar on surveille la route des Indes depuis le détroit de Bab-el-Mandeb ; si le canal de Suez

tombait aux mains d'une puissance ennemie, par Madagascar on serait maître du cap de Bonne-Espérance. Occuper Madagascar c'est, au point de vue militaire,

Orchidées.

reconquérir un point d'appui important, qui nous manque absolument depuis le traité de Paris ; c'est reprendre dans l'océan Indien la prépondérance que nous y avions naguère.

Au point de vue commercial, Madagascar est, et sera

longtemps encore, un pays de consommation où les produits de notre industrie trouveront un débouché assuré. La grande île compte une population de trois millions d'habitants environ, dont deux millions, au moins, demandent à la France, à l'Angleterre, à l'Allemagne, des marchandises fabriquées ; en échange, elle leur rend des matières brutes, les produits de son sol fertile, et quand l'exploitation de ses richesses minérales ne sera plus prohibée par les naturels, on retirera de ses mines l'or, le cuivre, le fer, le manganèse, le mercure et la houille. Déjà, grâce à quelques maisons françaises établies à Madagascar, c'est notre pays qui fournit aux Malgaches presque tous les produits alimentaires, conserves, spiritueux, vermouth, absinthe, eaux-de-vie ; les indigènes connaissent et demandent les marques françaises, qu'ils apprécient et parmi lesquelles ils savent faire une différence. C'est la France aussi qui fournit le vin : jusqu'ici, il n'y a pas de concurrence, mais il est à craindre, si nous n'y veillons pas attentivement, qu'à une époque, qui n'est pas éloignée peut-être, les Etats-Unis n'expédient à Madagascar les vins qu'ils récoltent en Californie. Les tissus, excepté les cotonnades qu'ils tirent d'Amérique, et tous les articles de vêtement, viennent, pour la plus grande partie, de France. A notre colonie de la Réunion, Madagascar demande du rhum en grande quantité, et l'on nous assure que le manque de ce liquide, qui ne vient plus depuis le commencement des hostilités, est une des plus grandes privations des

Hovas. A la reprise des transactions, il y a là un débouché sûr et constant pour les rhums de la Réunion. Ces articles d'importation, dont la vente ne peut que s'accroître de jour en jour, et prendre rapidement un développement considérable, sont frappés, à l'entrée sur le territoire malgache, d'un droit de douane de 10 % *ad valorem;* « mais les douanes hovas sont aussi mal organisées que possible. Les douaniers mettent dans leurs poches l'argent qu'ils reçoivent, et il n'en arrive certainement pas grand'chose à Tananarive (1). » Que l'on suppose un système de douane bien installé (la chose est toujours facile dans une île ; il suffit d'indiquer, dès le principe, les ports dans lesquels les transactions se feront, et de surveiller les côtes avec des bâtiments légers), supposons, dis-je, un service de douane bien organisé, et l'on verra quel rendement on peut obtenir sur l'importation seulement.

Cependant ce commerce d'importation n'est rien, en comparaison des chiffres que pourront atteindre les exportations lorsque, sûres du lendemain, de grandes maisons de commerce, imitant celles qui ont déjà installé des comptoirs et des usines à Madagascar, viendront mettre en valeur les richesses de l'île. Les produits à exporter seront de trois sortes : bestiaux, produits agricoles et produits miniers. Les immenses pâturages de Madagascar nourrissent un nombre incalculable de

(1) *Enquête parlementaire sur les événements de Madagascar.* Déposition de M. le commandant Boutet, capitaine de frégate.

bœufs, de moutons et de porcs à l'état sauvage, croissant et multipliant sans qu'on s'en occupe. Dans toute cette partie du monde, le bœuf manque absolument : il n'existe ni sur la côte d'Afrique, du Cap à Zanzibar, ni aux Seychelles, ni à Maurice, ni à la Réunion ; c'est Madagascar qui approvisionne de viande de boucherie tous ces pays. De nombreux boutres arabes sillonnent sans cesse le détroit de Mozambique, venant charger des bœufs sur la côte occidentale de Madagascar ; toute la viande consommée par les cinq cent mille habitants de Maurice et de Bourbon arrive de Madagascar. Une seule maison envoie chaque année quinze mille bœufs à Maurice et sept mille à la Réunion. L'abondance du bétail est telle, que, malgré ces chiffres déjà énormes prélevés sur les troupeaux, Madagascar exporte encore chaque année de cinq à six cent mille cuirs ; le port de Majunga, à lui seul, en livre annuellement cent cinquante mille. La viande et la graisse de ces bœufs, tués sur place, est perdue ; ce serait encore là une industrie à créer. Quant aux porcs, ils sont si nombreux qu'ils n'ont qu'une valeur minime ; la volaille ne vaut guère plus que l'œuf. Les bestiaux sont frappés d'un droit à la sortie, ainsi que les cuirs. Toutes ces peaux sont exportées salées, et Madagascar ne produit pas de sel ; il y a bien, il est vrai, des salines sur la côte occidentale, mais elles sont peu considérables et pas encore exploitées. Ce fait est fort intéressant, et, malgré son peu de valeur intrinsèque, le sel a pour le commerce français un inté-

rêt considérable : nos navires partant de Marseille et allant charger des marchandises à Madagascar sont souvent obligés de voyager sur lest ; or les salines de Bouc et d'Hyères, dans le voisinage de leur point de départ, peuvent leur fournir un fret pour l'aller. Les navires anglais qui se dirigent sur Madagascar, chargent du charbon aussi ; certains de ne pas faire un voyage à vide, ils vont volontiers à Madagascar ; mais il en sera tout autrement le jour où les houillères de la grande île seront exploitées ; ce sera là pour notre marine un avantage considérable et qui mérite bien qu'on s'y arrête.

On peut difficilement imaginer un sol plus fertile, un pays plus riche que Madagascar. « Quel admirable pays » ! écrivait Commerson, en 1771. La constitution géologique de l'île, sa situation climatérique, la succession de plaines, de plateaux élevés, de hautes montagnes d'où coulent d'innombrables rivières, rendent Madagascar propre à toutes les cultures : on y récolte et les fruits des pays tropicaux et les légumes de la zone tempérée ; le riz dans les plaines irriguées et dans la région marécageuse ; le blé sur les hauts plateaux, et presque partout la canne à sucre, le café, le coton et l'indigo. Ces cultures ne sont pas encore développées, mais les essais qui ont été tentés jusqu'ici ont fait plus que de donner des espérances, ils ont déjà donné des résultats. Sur la côte occidentale, la culture du riz a pris une importance tellement considérable qu'il y a quelques années des négociants de Marseille ont fait construire à Manhoro une grande

usine à décortiquer et à nettoyer le riz ; ces négociants ont dépensé 300.000 francs pour l'installation de leurs machines ; c'est la meilleure preuve que l'on puisse donner des résultats que l'on peut attendre de la culture du riz à Madagascar. Maurice et la Réunion sont déjà tributaires de la grande île pour ce produit d'alimentation, qui constitue la base de la nourriture des habitants de toute cette partie du monde. Une plantation de café, créée par la même maison, a donné dès les premières années de quinze à vingt mille kilogrammes d'un excellent café qui se vend en France sous la marque de café Bourbon. La canne à sucre vient à l'état de nature ; elle atteint une grosseur et une longueur double de celle de Bourbon ; on la cultive plus particulièrement sur la côte orientale ; toute cette région possède des plantations admirables. Dans sa déposition devant la commission d'enquête sur les événements de Madagascar, M. Thomas des Essarts, ancien négociant à Madagascar, cite les chiffres suivants : « Dès 1865, nous avons chargé sur nos navires jusqu'à un million deux cents milliers de sucre à la fois, faits sur les propriétés de la côte est... Le docteur Rogers devait faire cette année deux millions de livres de sucre sur ses propriétés ; M. Bruche devait en faire un million de livres. Je ne connais pas les quantités que devaient faire les autres propriétaires. » Le cacao, l'indigo, sont dans les mêmes proportions ; quant au caoutchouc, une seule maison de Marseille en importe annuellement pour plus de un million de francs. Il est

encore un autre produit qui entre pour un chiffre tinctorial, l'orseille, qui se rencontre en abondance sur l'île ; pour la récolter, on n'a pas encore pénétré dans l'intérieur des forêts. A ces produits, ajoutons les plantes oléagineuses de toutes sortes, les légumes, et les fruits d'Europe importés et acclimatés par M. Laborde. La vigne vient sans culture, et le raisin qu'elle produit serait excellent si l'on ne le cueillait avant sa maturité. La pomme de terre, très recherchée des indigènes, est à Madagascar de qualité excellente. Les bois de charpente et de construction sont très nombreux ; on en compte jusqu'à huit espèces ; les bois d'ébénisterie de luxe sont aussi beaux que ceux de notre colonie de la Guyane.

La région minière de Madagascar n'a été explorée sérieusement que de nos jours. M. Grandidier, qui a publié de si remarquables travaux sur Madagascar, a constaté l'existence de belles mines de cuivre et de plomb dans les massifs métamorphiques situés à vingt lieues au sud-ouest de Tananarive. Il y a, en outre, à Imerina des mines de manganèse et de plombagine que les indigènes emploient pour le vernissage de leurs poteries. Le minerai de fer oligiste ou d'hématite se rencontre à chaque pas dans la partie montagneuse. Le marbre blanc est commun au centre de l'île. En 1859, M. Fleuriot de Langle a constaté sur la côte occidentale la présence de beau marbre jaune veiné de blanc. Longtemps, et dans un intérêt facile à comprendre, les méthodistes anglais ont nié l'existence du charbon à Madagascar ; aujour-

d'hui sa présence en masses considérables est prouvée, non seulement par les récits de nombreux voyageurs, mais encore par le rapport de M. Guillemin, ingénieur, qui, en 1863, a fait une exploration de la côte du nord-ouest dans les baies de Passandava et de Bavatoubé. « La surface réellement utile, quoique fortement réduite, dit l'ingénieur, peut encore être évaluée à trois mille kilomètres carrés, surface supérieure à celle de tous les bassins houillers de France, qui n'est, en effet, que de deux mille huit cents kilomètres carrés. Cinq affleurements de houille ont été trouvés sur les bords de la baie de Bavatoubé. La qualité de ces houilles offre à peu près toutes les variétés : houille sèche, houille grasse et houille à gaz. Analysés à l'école des mines à Paris, les échantillons ont donné des résultats satisfaisants (1). » Il est inutile d'insister sur l'importance qu'offre pour la France la possession de ce vaste gisement houiller, entre Toulon et la mer des Indes. L'annonce de la présence de l'or à Madagascar a rencontré bien des incrédules ; dans tous les pays de l'Afrique, on parle de mines d'or, et cependant on n'y croit pas ; mais l'existence du précieux métal à Madagascar est maintenant un fait avéré. M. Grandidier assure qu'on a trouvé récemment de l'or dans un petit affluent de l'Ikioupa, du côté de Mahavétanana. Une maison à Marseille a reçu, dans les six derniers mois de l'année 1883, pour trente-six mille francs de

(1) Documents sur la Compagnie de Madagascar, p. 536.

poudre d'or, et un ancien agent de cette même maison, rentré en France pour rendre ses comptes, est reparti tout dernièrement pour Madagascar, dans le but d'exploiter une mine d'or, de compte à demi avec les fils de Rainiliarivony, le premier ministre de la reine des Hovas. Dans tout le plateau central, dans le Betsileo, l'Ankova et l'Antsianaka, on trouve le minerai de fer ; les monts Ambohimiangara, à l'ouest de Tananarive, en renferment de telles masses que les indigènes les ont surnommés les montagnes de fer. « Les pierres précieuses trouvées jusqu'à présent à Madagascar ne sont ni belles ni variées ; ce sont des améthystes, des aigues-marines, des opales. Mais le cristal de roche (vatomahita) y est en morceaux d'une abondance et d'une beauté extraordinaire. Fressange va jusqu'à donner au plus gros bloc vingt pieds de circonférence, exagération qui peut-être ne doit donner qu'une idée de leur dimension exagérée... On en a surtout de belles carrières à Vohémar, qui en fait l'exportation. Malgré la loi, les Hovas les exploitent et les achètent aux indigènes, à raison de quinze à vingt piastres (75 à 100 francs) les 100 livres (1). »

Tel est, très abrégé, l'exposé des richesses de Madagascar. Un sol fertile sur lequel poussent, sans culture, les plantes des pays tropicaux, les fruits de l'Europe, les épices et les racines nutritives. D'immenses pâturages

(1) Henry d'Escamps, *Histoire et géographie de Madagascar*, p. 402.

nourrissent d'innombrables troupeaux de bœufs. Les vastes et profondes forêts de l'intérieur fournissent les essences les plus variées : bois de construction, bois d'ébénisterie, arbres à résine. Enfin, si on fouille le sol, on y trouve les métaux les plus recherchés et surtout la houille, l'aliment de notre industrie et de notre navigation. Les côtes échancrées offrent à nos vaisseaux, à notre marine de commerce, avec des ports commodes, toutes les ressources imaginables : les riches cargaisons, les vivres abondants.

Les adversaires de la colonisation de Madagascar par la France soulèvent de nombreuses objections tirées de l'insalubrité du climat, du recrutement des colons, de l'engagement des travailleurs.

A Madagascar, l'année se divise en deux saisons : la saison sèche ou bonne saison, et la saison pluvieuse ou hivernage. La première commence fin mai et dure jusqu'en octobre ; la chaleur est alors tempérée ; de très fortes brises soufflant pendant le jour rafraîchissent et purifient l'air. L'hivernage commence fin octobre et dure jusqu'à la fin d'avril. C'est vers janvier et février que la chaleur atteint son maximum et que le climat est le plus malsain dans les endroits marécageux. On a singulièrement exagéré l'insalubrité de Madagascar ; on a publié à plaisir que l'Européen ne vivait pas sous son climat meurtrier ; ces bruits ont été répandus avec intention par les méthodistes anglais, dans le but d'éloigner les Français de l'île ; ceux-là même qui dénoncent le climat comme terrible

et mortel, résident depuis des années à Madagascar, et y jouissent d'une excellente santé, ainsi que nos compatriotes établis à Antananarive et sur divers points de la côte nord-ouest. La vérité est qu'à Madagascar, comme en France, comme dans la plupart des pays, il y a des régions malsaines, des régions marécageuses d'où s'élèvent des miasmes pestilentiels occasionnant des fièvres qui ont, avec celles de Rochefort, une grande analogie. C'est sur la côte orientale que se manifestent ces fièvres, car le long du littoral s'étendent des lagunes par centaines dont les bords sont marécageux ; mais dès qu'on a pénétré à quelques lieues dans les terres, dès que l'on est sur les plateaux élevés de l'intérieur, on respire une atmosphère absolument saine. Tous les officiers de marine qui ont séjourné à Madagascar, nos consuls, les négociants et leurs agents établis depuis de longues années dans l'île, sont d'accord sur ce point ; ils signalent comme particulièrement sains la région du nord-ouest et les environs de Fort-Dauphin. Du reste, l'insalubrité tend à diminuer partout, et quelques travaux d'irrigation intelligemment faits auraient bientôt raison, des fièvres paludéennes.

Le courant d'émigration sur Madagascar se fera de lui-même dès que les Européens seront assurés de la protection de la France. De nombreuses maisons de commerce françaises et américaines ont créé des comptoirs dans cette île, dont ils connaissent les richesses ; ils en augmenteront le nombre et seront bientôt suivis par

d'autres maisons. Les Français, quoi qu'on en dise, et surtout quoi qu'en disent les méthodistes anglais, sont nombreux à Madagascar, et ils seront rejoints par nos compatriotes de la Réunion et de Maurice, qui se sentent à l'étroit dans ces deux colonies et qui viendront entreprendre à Madagascar les grandes cultures qu'ils ne peuvent plus faire dans les îles devenues trop petites pour leurs habitants ; ils viendront fonder de grandes sucreries, de grands établissements agricoles, et dans quelques années Madagascar sera une des plus belles et des plus riches colonies de la France. Déjà, l'on nous citait ce fait il y a quelques jours, un grand nombre de Bretons (1.500, croyons-nous) se sont adressés à la Société de colonisation à Brest pour demander d'être conduits à Madagascar ; tous ces hommes courageux et travailleurs possèdent un petit pécule ; ils veulent aller à Fort-Dauphin reprendre les travaux commencés par leurs ancêtres et refaire de ce petit coin de terre si fertile et si beau, une terre française. Une fois l'exemple donné, de grandes compagnies agricoles se fonderont et, nous le répétons, dans quelques années, Madagascar sera bien la *France Orientale*, agricole, commerciale et industrielle.

L'objection tirée du manque de bras sous cette latitude où l'Européen ne peut supporter les durs travaux de la terre (toujours d'après les méthodistes) n'est pas sérieuse. Les populations malgaches, à de rares exceptions près, fournissent des travailleurs honnêtes et laborieux ; si jusqu'à présent les Betsimisaraks, les

Sakalaves ne se sont pas livrés à l'agriculture, ne demandant à la terre que le strict nécessaire pour leur nourriture, c'est qu'ils ont toujours été opprimés par les Hovas ; ils éprouvent pour ce peuple et pour les navires anglais qu'il a partout escortés, une telle crainte, qu'ils n'osent même pas se défendre ; mais, qu'on les protège contre les Hovas, qu'ils se sentent soutenus, et non seulement on en fera d'excellents auxiliaires de notre colonisation, mais encore on les verra entreprendre pour leur propre compte la culture de leurs terres. « Nos agents n'ont eu qu'à se féliciter des travailleurs sakalaves, dit un négociant ; si ces gens-là, dans leur pays, sont craintifs et mous, c'est la peur qui les retient. Mais quand on les retire de ce milieu, quand on les amène à Nossi-Bé, par exemple, on obtient d'eux une somme de travail suffisant. » C'est à cette même population sakalave que les navires de commerce empruntent leurs équipages, ils font d'excellents marins. Quant à la population hova, elle nous aidera le jour où elle trouvera un intérêt à nous servir, et elle le trouvera quand nous aurons établi dans l'île une administration bien ordonnée, quand nous lui aurons inspiré une confiance suffisante et une crainte salutaire. Ce jour-là, nous aurons dans les Hovas, gens intelligents et industrieux, de puissants auxiliaires pour l'agriculture et le commerce, et ce jour-là aussi nous serons véritablement les maîtres de l'île.

Qu'on nous permette, en terminant cette étude rapide,

de faire appel au patriotisme de nos hommes d'État qui se déclarent les adversaires de la colonisation de Madagascar ; qu'ils n'oublient pas que chacune des paroles qu'ils prononcent à la tribune a son écho dans le cœur de toutes les populations malgaches, qui nous aiment et qui attendent notre arrivée avec impatience ; qu'ils n'oublient pas que dans les pays d'outre-mer il se trouve des agents empressés, des interprètes zélés, qui colportent leurs discours, les traduisent aux indigènes, les commentent et jettent le doute et la désespérance dans le cœur de ces populations qui ont mis leur espoir et leur confiance dans la protection de la France. Et surtout, qu'ils n'oublient pas que le lendemain du jour où le dernier soldat français aurait quitté la terre de Madagascar, l'Angleterre y entrerait triomphante, donnant ainsi le dernier coup à l'influence française dans l'Extrême-Orient.

APPENDICE

APPENDICE

LE NAUFRAGE DU *SAINT-GÉRAN*.

« Le *Saint-Géran*, du port de 600 tonneaux, armé de 30 canons, partit de Lorient le 24 mars 1774, sous le commandement du capitaine Delamarre (1). L'état-major se composait de MM. Mallet, premier lieutenant ; Péramont, second lieutenant ; Lonchamps de Montendre, premier enseigne ; Lair, second enseigne et écrivain ; le chevalier de Bœtte, enseigne surnuméraire.

« Il y avait à bord 186 personnes, lorsque, 22 jours après son départ, le *Saint-Géran* relâcha à Gorée, où il prit, pour les déposer à l'île de France, au compte de l'Etat, 20 nègres et 10 négresses, tant Iolofs que Bambaras. Un Français de 25 ans, du nom de Belleval, s'y était en outre furtivement introduit.

Le vaisseau voguait paisiblement avec les 217 personnes qu'il renfermait dans ses flancs, malgré l'affreuse maladie qui s'était déclarée à bord avec tant d'intensité qu'elle mit sur les cadres plus de cent d'entre elles, lors-

(1) Et non Aubin, comme l'écrit Bernardin de Saint-Pierre.

que, le 16 août 1773 (1), vers les quatre heures du soir, on aperçut l'île Ronde, en vue de l'île de France.

« Tout à coup, la mer dévient furieuse, le navire est mis à la cape au S.-S.-O et O.-O. A 3 heures du matin, le *Saint-Géran*, pris au travers, est poussé sur l'île d'Ambre et brisé contre les récifs. « Au coup de talon que donne le navire, rapporte le naufragé Jean Janvrin, pilote, de Saint-Mâlo, tous les officiers sortent de leur chambre et viennent en chemise sur le pont. » L'équipage s'agenouille à bâbord, où la mer ne venait pas encore, malgré l'inclinaison du vaisseau, et implore la protection de Dieu. Aussitôt le R. P. Martin Burck, du couvent des *Billettes*, à Paris, aumônier du *Saint-Géran*, donne la bénédiction générale et entonne le *Salve regina* et l'*Ave, maris stella*, que continuait avec l'enthousiasme de la foi l'équipage breton. L'hymne achevée, les vœux à sainte Anne d'Auray terminés, ces hommes pieux s'embrassèrent en se demandant pardon les uns aux autres.....

«..... Un morne silence régnait dans l'assemblée, qui attendait la fin de ce drame déchirant. Au point du jour, l'équipage cherche vainement à se sauver dans les bateaux ; mais bientôt, les mâts tombent, les bateaux sont écrasés. Le maître boulanger se jette le premier à la mer et trouve la mort à quelques brasses du vaisseau. Il

(1) Et non le 24 décembre, comme l'a dit l'auteur de *Paul et Virginie*.

est suivi de Pierre Tassel, de Lorient, bosseman, qui, meilleur nageur que lui, traverse les lames et gagne en dedans des brisants. Chacun à bord était attentif à ce qu'il deviendrait, pour imiter sa manœuvre en tentant le trajet. L'équipage, encouragé par son exemple, se jette à l'eau au nombre de plus de soixante, les uns sur des planches ou des débris, les autres sur un radeau qui devient la cause de la perte de bien des hommes ; ils s'étaient précipités en telle quantité, que le radeau chavira sur eux, et personne ne put se sauver.

« En cet instant solennel, on vit le patron de la chaloupe, Edme Caret, de Lorient, s'approcher du capitaine Delamarre et lui dire :

« — Monsieur quittez votre veste et votre culotte, vous vous sauverez plus aisément.

« A quoi M. Delamarre ne voulut jamais consentir, disant :

« — Il ne conviendrait pas à la décence de mon état d'arriver à terre tout nu ; j'ai du reste dans la poche des papiers que je ne dois point quitter.

« Plus loin, on voyait Mlle Mallet, sur le gaillard d'arrière, liée à M. de Péramont qui ne l'abandonnait pas.

« Mlle Caillou était sur le gaillard d'avant avec MM. de Villarmois, Gresle, Guiné et Longchamps de Montendre, qui descendit le long du bord pour se jeter à la mer, mais qui presque aussitôt remonta, afin de déterminer Mlle Caillou à se sauver. »

Les procès-verbaux se taisent sur la fin tragique de ces intéressantes victimes.

Selon toute apparence, dit M. Azéma, auquel nous empruntons ces détails, leurs restes inanimés, après avoir été quelque temps ballottés par les flots, ont à jamais disparu dans les gouffres de l'océan Indien (1).

PARNY

Evariste-Désiré Desforges Parny naquit à Bourbon le 6 février 1753. Dès l'âge de neuf ans, on l'envoya en France, au collège de Rennes, où il fit de brillantes études.

D'une nature sensible, affectueuse, impressionnable, Parny se laissa séduire par le mysticisme de la religion, et résolut d'entrer dans les ordres; il vint à Paris, au séminaire de Saint-Firmin, avec l'intention de s'enfermer à la Trappe. Pendant les huit mois que dura son séjour dans la retraite, il réfléchit, étudia, et sa foi disparut; il quitta la soutane pour prendre l'épée.

Au commencement de 1773, Parny, qui servait alors aux Indes, fit connaissance d'une jeune créole dont il devint éperdument épris. Cette passion, née sous les plus doux aupices, eut une fin malheureuse qui détermina le retour de Parny en France. C'est à ces chagrins que nous devons les premières poésies de Parny : il dit en vers touchants, simples et mélancoliques l'histoire de

(1) Georges Azéma, *Histoire de l'île Bourbon.* Paris, 1862, in-8. H. Plon.

ses tristes amours avec Eléonore qui, forcée d'obéir à la volonté d'un père, abandonna Parny pour en épouser un autre. Cette douleur vraie suivit le poète presque jusqu'au tombeau.

En 1786, Parny revint en France après un second voyage aux Indes; il ne demanda aucune faveur, sa fortune suffisant à ses goûts simples; il s'éloigna de la ville, et dans la retraite qu'il s'était choisie, loin du bruit, il composa le *Poème des fleurs* et la *Journée champêtre*.

Parny accueillit avec bonheur la nouvelle de la révolution de 1789; la régénération politique de la France excita au plus haut point son enthousiasme.

Tout occupé de la patrie, le poète ne songeait plus qu'à elle; bientôt sa fortune disparut par des remboursements en assignats et par la réduction des rentes; il avait vendu jusqu'à ses livres. Il ne se plaignit pas; mais il se vit obligé de demander, en frimaire an IV, un emploi dans les bureaux de l'instruction publique, où il se distingua par son exactitude et la netteté de son travail; il fut ensuite, pendant près d'une année, l'un des quatre administrateurs du théâtre des arts.

Malgré ses nombreuses occupations, Parny n'abandonna pas la poésie, et continua à publier plusieurs ouvrages: l'*Epître aux insurgents*, la *Lettre aux assiégeants du camp de Saint-Roch*, le *Coup d'œil sur Cythère*, l'*Epître aux infidèles*, la *Confession d'une jolie femme*; puis plus tard, en février 1799, la *Guerre des Dieux*, cet

ouvrage qui lui a été tant reproché depuis, malgré les qualités littéraires qu'il renferme.

Plus tard, par la protection de M. Regnault de Saint-Jean-d'Angély, Parny fut élu à l'Académie. Depuis lors, grâce à la générosité d'un de ses amis, son admirateur, M. Français, de Nantes, Parny put jouir dans sa vieillesse d'une douce aisance et de la sécurité.

Longtemps après leur séparation, Eléonore, devenue veuve, écrivit à son ancien ami ; elle lui offrait sa main et voulait passer avec lui les derniers jours qui leur restaient à vivre. Parny fut touché; mais il s'écria :

— Ce n'est plus Eléonore !

Et il ne répondit pas.

En novembre 1802, le poète épousa Marie-Françoise-Grâce Vallée, originaire, comme lui, de l'île Bourbon.

Parny mourut le 5 décembre 1814. M. Etienne, alors directeur de l'Académie française, fit entendre des paroles de douleur sur la tombe du poète que la France pleurait.

BERTIN

Né le 10 octobre 1752, un an avant Parny, Bertin (Antoine) vint comme lui étudier en France, et fit de brillantes études au collège du Plessis, à Paris. Il entra de bonne heure au service et devint chevalier de l'ordre de Saint-Louis. En 1777 et 1778, il remplit les fonctions d'écuyer auprès du comte d'Artois.

Pendant toute sa jeunesse, Bertin publia plusieurs poésies fort remarquables; les souvenirs de l'île Bour-

bon, sa patrie, fournissent surtout d'heureuses inspirations au compatriote de Parny.

A la fin de 1789, il quitta la France pour se rendre à Saint-Domingue, où il devait épouser une jeune créole qu'il avait connue à Paris. De longues formalités retardèrent la conclusion de ce mariage, qui ne put se faire qu'au commencement de juin 1791. Le jour où la célébration devait avoir lieu, Bertin, déjà malade, demanda qu'elle se fît dans sa chambre. A peine avait-il prononcé d'une voix faible le *oui*, qu'il fut pris d'un évanouissement. Il ne reprit connaissance qu'avec une forte fièvre et des vomissements. Dix-sept jours après, il expirait dans d'atroces souffrances, âgé de 38 ans.

NICOLE ROBINET DE LA SERVE

Cet homme de bien, dont le souvenir est resté profondément gravé dans la mémoire de ses compatriotes, consacra toute sa vie à la conquête de la liberté. Nicole de la Serve naquit à Sainte-Suzanne le 10 avril 1791. Ses études terminées, nous le voyons prendre les armes et se joindre à ses compatriotes pour repousser les attaques des Anglais. Quand l'île tomba au pouvoir de l'Angleterre, de la Serve suivit M. de Sainte-Suzanne et gagna la France. A Paris, il reprit ses études et remporta en 1812 le prix d'honneur de philosophie.

En 1815, après avoir, à la suite du Maréchal Moncey, lutté contre les alliés, il publia une première brochure intitulée: « *L'adresse aux bons Français* ». Reçu avocat

en 1816, il se consacre tout entier à la défense des patriotes impliqués dans le complot dit de l'*Épingle noire*. L'année suivante, il épousa la fille de M. Chevassus, un des directeurs du *Constitutionnel*, et put alors entrer dans le journalisme libéral militant; il publia un grand nombre d'articles très remarqués, jusqu'en 1825, époque à laquelle il rentra à la Réunion.

De retour dans sa patrie, M. de la Serve fonda une immense sucrerie, le *Colosse*; malheureusement, il fut, comme tant d'autres, ruiné par la crise commerciale de 1830. Malgré cette catastrophe, M. de la Serve continua à défendre les libertés de la colonie, et quand il mourut, le 18 décembre 1842, ses compatriotes purent lui élever un monument sur lequel on grava ces paroles qui résument toute sa vie :

AU DÉFENSEUR DES LIBERTÉS COLONIALES

LISLET-GEOFFROY

Naquit à Bourbon le 23 août 1755 ; fils d'une négresse libre, il fut adopté par M. Geoffroy, qui se chargea de son éducation.

Lislet-Geoffroy, après avoir occupé différents postes dans les ponts et chaussées, lutta courageusement, comme aide-pilote, contre l'Angleterre, entra dans le génie et conquit le grade de capitaine. Lislet a laissé de remarquables travaux de cartographie et de météorologie ; il était membre correspondant de l'Institut ; il mourut le 8 février 1835.

JOSEPH HUBERT

Né à Saint-Benoît en 1747, passa, en 1769, à l'île de France, où il se fit remarquer de M. Poivre, qui le chargea de porter à Bourbon les plants de giroflier ; Hubert se consacra tout entier à la culture de cette épice qui devait, pendant un instant, faire la fortune de sa patrie. La science lui doit la découverte de la loi des tempêtes. Hubert était membre correspondant de l'Institut ; il mourut près de la commune de Saint-Joseph, qu'il avait fondée, le 19 avril 1825.

BAILLY DE MONTHION

Né à Saint-Denis le 27 janvier 1776, mort le 7 septembre 1850, général et pair de France. De Monthion a gagné tous ses grades à la pointe de son épée ; il a fait, pendant sa longue carrière, toutes les campagnes de la Révolution, du Consulat et de l'Empire. Son nom est inscrit à toutes les pages de notre histoire militaire de cette époque.

PIERRE BOUVET

Né à Saint-Benoît le 28 novembre 1775, s'embarqua dès l'âge de 9 ans sur le navire de son père. La vie tout entière de Bouvet se passa sur mer, occupé à combattre les Anglais ; fait prisonnier comme enseigne, et transporté sur un ponton, puis dans une prison de Londres, le jeune Bouvet réussit à s'évader trois fois,

mais trois fois il fut repris et enfermé plus étroitement.

Parmi les faits d'armes les plus brillants de Bouvet, citons les combats du canal de Mozambique, du Grand-Port, à Maurice, de *l'Iphigénie* contre *l'Africaine* ; chacune de ces batailles navales, où Bouvet commandait, fut un désastre pour l'Angleterre.

En 1822, Bouvet prit sa retraite avec le grade honorifique de contre-amiral ; il se retira à Saint-Servan, qui le nomma député. On cite du brave Bouvet une réponse au roi Louis-Philippe qui peint bien l'homme. Le roi lui demandait ce qu'il pouvait faire pour lui.

— Sire, répondit Bouvet, je ne vous demande qu'une grâce : en cas de guerre avec l'Angleterre, être chargé de tirer le premier coup de canon.

Bouvet est mort le 20 juin 1860.

EUGÈNE DAYOT

Né à Saint-Paul, le pays des poètes, le 8 août 1810 de bonne heure, sa mère lui fit suivre les cours d'une institution de la ville, puis il passa aux mains d'un précepteur. Ses études terminées, il entra dans l'administration des ponts et chaussées ; plus tard, désirant voir son père établi comme traitant à Madagascar, Dayot fit le voyage. A son retour, il fut atteint d'une cruelle maladie qui le condamna pour toujours à d'horribles souffrances. Dayot se releva la face meurtrie, sillonnée de rides, la vue considérablement affaiblie, les membres mutilés ; il n'avait pas vingt ans.

En 1839, Dayot fonda à Saint-Paul le journal « *le Créole* », organe libéral, dans lequel le jeune publiciste lutta contre les idées anti-abolitionnistes qu'essayait de répandre une certaine classe de la population de Bourbon. En 1844, Dayot vendit son imprimerie et *le Créole* cessa de paraître ; il fut remplacé par le *Courrier de Saint-Paul*, où il publia une série de feuilletons intitulés : *Bourbon pittoresque*. Quelques années après il mourait, à peine âgé de 42 ans.

Dayot a été surtout un poète, un poète mélancolique, dont les vers, dit M. Raffray, sont écrits avec des larmes, mais des larmes réelles, chaudes, qui coulent du cœur aussi bien que des yeux.

Citons parmi ses morceaux les plus remarquables : *le Mutilé*, qu'il écrivit sur son lit de douleur, le *Rêve*, la *Hache*, vigoureuse et éloquente imprécation contre la peine de mort ; *Ni père, ni mère, Salazie*, qui mériteraient d'être lus et connus en France.

GEORGES IMHAUS

Né le 24 novembre 1817 à Aix-la-Chapelle, M. Imhaus vint à la Réunion en 1840, pour y fonder une sucrerie, dans laquelle il appliqua les procédés les plus nouveaux pour la fabrication. En 1848, il recevait ses lettres de grande naturalisation. De 1848 à 1859, comme membre du Conseil municipal et du Conseil général, M. Imhaus aida puissamment ses collaborateurs de ses connaissances spéciales en finance et en industrie ; en 1859, il rece-

vait, en récompense des services rendus, la croix de la Légion d'honneur, et la colonie le déléguait pour la représenter à Paris.

C'est grâce à M. Imhaus, chargé en 1860 d'une mission à Londres, que le courant d'immigration des coolies hindous s'établit dans notre colonie ; c'est à lui aussi que l'on doit le fonctionnement régulier de cette immigration. En 1861, à la suite de cette mission, M. Imhaus était promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

A cette époque, il occupa pendant quelque temps la direction du service de la presse et de la librairie au ministère, poste éminemment délicat, alors que la liberté de la presse n'existait pas.

En 1862, il quitta le ministère et prit la recette générale de l'Ariège, et plus tard celle des Bouches-du-Rhône. Aujourd'hui, M. Imhaus est rentré dans la vie privée et jouit du repos qu'il a si bien gagné.

Partout où il a passé, M. Imhaus a laissé le souvenir d'un homme de bien, aux idées libérales, dévoué à la France ; à la Réunion, il est considéré comme un des bienfaiteurs de la colonie.

Parmi les hommes distingués nés à la Réunion, citons encore :

Hubert Delisle, qui fut longtemps gouverneur de notre colonie.

Leconte de Lisle, le poète académicien.

Hervé, directeur d'un grand journal parisien, publi-

ciste, élu à l'Académie le même jour que son compatriote Leconte de Lisle.

H. Kérouan, journaliste parisien d'un grand talent.

Léon Dierx, auteur de poésies charmantes ; et beaucoup d'autres encore qui occupent des situations élevées dans le monde politique et littéraire.

TABLE DES MATIÈRES

LA RÉUNION.

CHAPITRE I. — Découverte. — Compagnie de l'Orient. — Pronis. — Compagnie des Indes. — Jacob de la Haye. — Le P. Hyacinthe. — Conseil des notables. — Conseil provincial. — Le café. — Prise de possession de l'île de France. — Invasion de sauterelles. — Epidémie de petite vérole. — Situation de Bourbon à l'arrivée de La Bourdonnais. 7

CHAPITRE II. — Mahé de La Bourdonnais. — Naufrage du *Saint-Géran*. — Rétrocession des îles de France et de Bourbon au roi. — Liquidation de la Compagnie. — Poivre. — Organisation de la colonie. — Les milices. — Les volontaires de Bourbon. — 1793. — Bourbon prend le nom de la Réunion. — Baco et Burnel. — Belleville. — L'Empire. — Les Anglais attaquent l'île. — Révolte d'esclaves. — La France reprend possession de l'île. — Emancipation des esclaves. 28

CHAPITRE III. — Situation. — Etendue. — Division naturelle. — Les côtes. — Montagnes. — Volcans. — Eruptions. — Coulées de lave. — Sources thermales. — Cours d'eau. . 46

CHAPITRE IV. — Division administrative. — Administration. — Communes. — Saint-Denis. — Aspect de la ville. — Les rues. — Les monuments. — Le port. — Saint-Pierre. — La Possession. — Saint-Paul. — Le chemin de fer. 64

CHAPITRE V. — Climat. — Température. — Saisons. — Pluies. — Nuages. — Orages. — Ouragans. — Cyclones. — Raz de marée. — Un Cyclone dans la plaine des Cafres. — Le Cyclone de 1868 77

CHAPITRE VI. — Population. — Différentes races. — Les créoles. — Les mulâtres. — Les Petits Blancs. — Les citoyens. — Cafres. — Malgaches. — Indiens. — Chinois. — L'immigration des coolies hindous et l'Angleterre 95

CHAPITRE VII. — Agriculture. — La canne à sucre. — Le café. — Le girofle. — La vanille. — Le cacao. — Le tabac. — Culture vivrière. — Les forêts. — Les animaux 109

CHAPITRE VIII. — L'industrie sucrière. — Industries diverses. — Commerce. — Navigation. — La monnaie. — Les *Kerveguens*. 123

CHAPITRE IX. — Instruction publique. — Collèges et écoles. — Le patois créole. — Journaux. — Sociétés savantes.. . . 130

MADAGASCAR.

CHAPITRE I. — Madagascar possession française. — La France à Madagascar de 1642 à 1810. — Prise de Madagascar par les Anglais. — 1816. — Radama I et l'Angleterre. — Farquhar gouverneur de l'île Maurice. — MM. Lambert et Laborde. — Les derniers événements. — L'amiral Pierre. — Le traité de 1886. 113

CHAPITRE II. — Situation. — Étendue. — Montagnes. — Rivières. — Tananarive. — Tamatave. — Les habitants. — La baie de Diégo-Suarez 182

CHAPITRE III. — Importance de la colonisation de Madagascar au point de vue militaire et commercial. — Production du sol. — Commerce. — Industrie 100

APPENDICE. 223

TABLE DES GRAVURES

Port de Saint-Pierre. 4
Rivière Saint-Denis, à la Réunion. 23
Salazie. 47
Vue générale de Saint-Paul. 67
Gorges du Bornieu-Saint-Paul. 79
Type de maison coloniale. 97
Plant de café. 111
Préparation des grains de café. 115
Cueillette du café. 119
Madagascar. — Résidence royale de Tannikily. 141
Vohémar. 157
L'amiral Pierre. 177
Travaux du fort de la baie de Diégo-Suarez. 185
Forêt de cocotiers. 201
Orchidées 206

POITIERS. — TYPOGRAPHIE OUDIN.

PB3

1570-604